Feuilleton : la Très Grande Guerre

Le Monde

15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15

CINQUANTIÈME ANNÉE – N° 15389 – 7 F – MERCREDI 20 JUILLET 1994 FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

Amère « victoire » au Rwanda

TROIS mois et demi de guerre et de massacres s'achèvent au Rwanda, et d'autres difficultés commencent. Aujourd'hui maître de l'ensemble du pays, hormis la zone de sécurité créée au sud-ouest par les forces françaises, le Front patriotique rwandais (FPR) se retrouve à la tête d'un pays exsangue, qui continue de se vider de sa population, et dont des centaines de milliers d'habitants, réfugiés au Zaïre, sont menacés d'une catastrophe humanitaire.

La fuite de plus d'un million de Hutus hors des frontières est la pire illustration des difficultés qui attendent le nouveau pouvoir. Comment le FPR, qui a promis de réconcilier les Rwandais, pourra-t-il mener cette tâche à bien, alors que les populations hutues ont fui devant sa progression, victimes à la fois de la peur et de la propagande des extrémistes de leur communauté ?

ETRANGE paradoxe : le FPR, qui avait plusieurs fois échoué dans sa conquête du pouvoir à partir de l'Ouganda, entre 1990 et 1993, se retrouve cette fois propulsé, en partie malgré lui, à la tête du pays. Entraîné dans la guerre parce que la population tutsie – qu'il représente – et les Hutus modérés étaient victimes d'un génocide, il hérite d'un pouvoir qu'il aura du mal à exercer, sauf à utiliser la force : les Tutsis, qui représentaient 15 % de la population, sont évidemment beaucoup moins nombreux aujourd'hui, et les Hutus – hormis les intellectuels modérés – ne lui accordent pas la moindre confiance.

Les nouveaux maîtres de Kigali, dont on sait peu de chose mais dont l'attitude – et notamment la volonté de ne pas aller à l'affrontement avec les Français – traduit une intelligence politique certaine, ont certes fait un premier geste : deux Hutus – le chef de l'Etat et le premier ministre – seront les plus hauts responsables officiels du pays. Nul doute néanmoins que le FPR gardera l'essentiel du pouvoir.

DE leur côté, les auteurs du génocide sont en fuite. Le gouvernement intérimaire héritier du pouvoir hutu, ainsi qu'une partie des forces armées rwandaises ont passé la frontière zaïroise, et nombre de notables locaux impliqués dans les massacres ont trouvé refuge dans des camps, où ils vivent de l'aide internationale. Pour prix de leur triste besogne, ils ont perdu un pouvoir qu'ils ne concevaient pas de partager avec les Tutsis. Reste à les juger. En attendant, des centaines de milliers de vie sont en danger, que les Français engagés dans l'opération « Turquoise » ne peuvent sauver seuls. Et une nouvelle menace pèse : le spectre d'affrontements entre les réfugiés au Zaïre et la population autochtone, dans une région pauvre et déjà surpeuplée.

La victoire du FPR acquise, les pays occidentaux ne devraient plus continuer à tenir l'opération française dans la plus grande suspicion. Certains d'entre eux commencent à verser une mince obole en faveur des réfugiés. Reste à savoir si les terribles images diffusées par la télévision sauront émouvoir les opinions publiques, comme elles l'avaient fait à propos de la Somalie.

pages 6 et 24


M 0147 - 0720 - 7,00 F

Tout en devant prendre en compte les menaces internationales

Les Serbes bosniaques manifestent leur hostilité au plan de paix

Onze heures de débats, lundi 18 juillet, ont permis aux représentants des Serbes bosniaques de manifester clairement leur hostilité au plan de paix élaboré par les grandes puissances pour tenter de mettre fin au conflit en Bosnie-Herzégovine. Toutefois, devant prendre en compte les menaces internationales, les partisans de Radovan Karadzic ont reporté leur vote, prévu avant mercredi 20 juillet, dernier délai accordé aux belligérants pour donner leur réponse au projet de règlement. Le Parlement de la fédération croato-musulmane s'est, pour sa part, prononcé en faveur du plan, qui accorde à cette dernière 51 % du territoire bosniaque et 49 % aux Serbes. Ceux-ci contrôlent actuellement quelque 70 % de la Bosnie.



Lire nos informations page 4

L'enquête sur la corruption dans le Var

Des poursuites sont engagées contre le sénateur Arreckx

Le juge d'instruction toulonnais Thierry Rolland a rédigé, vendredi 15 juillet, une demande d'« autorisation d'arrestation » à l'encontre de Maurice Arreckx, sénateur (UREI) du Var, ancien président (UDF) du conseil général. Elle vise à autoriser l'usage de « moyens de contrainte » à l'égard de M. Arreckx, mis en cause dans un dossier de corruption. Transmise au procureur général d'Aix-en-Provence, la requête doit être soumise, via la chancellerie, au bureau du Sénat.

Ce sont ses amis qui ont perdu Maurice Arreckx. Des amis encombrants, bavards et, parfois, compromettants. Des hommes unis à l'ancien président (UDF) du conseil général du Var par de vieilles complicités, qui ne doivent pas tout à la politique. Leurs confidences, recueillies sur procès-verbal ou surprises grâce aux écoutes téléphoniques, nourrissent aujourd'hui l'épais dossier de la corruption varoise en éléments à charge contre l'ancien *« parrain politique »* de ce département, comme M. Arreckx aimait à se désigner lui-même.

« Les hommes politiques, certes, ne sont pas au-dessus des lois, mais interpeller des élus en même temps que des gens du milieu, cela fait un amalgame fâcheux qui n'est peut-être pas innocent », disait avec amertume cet homme d'ordinaire si affable, au lendemain de sa garde-à-vue, le 8 mars, à l'hôtel de police de Toulon. Les enquêtes qui ont quadrillé le Var depuis l'assassinat de Yann Piat ont montré que cette confusion des genres entre le monde politique et celui des truands n'avait, hélas, rien d'un *« amalgame »* policier. De ce particularisme varois, qui lui permit de ne jamais renier ses relations avec le caïd local, Jean-Louis Fargette – qui présidait déjà son comité de soutien dans les années 70 et s'enfuit en Italie, en 1982, pour échapper à la prison –, le sénateur Maurice Arreckx, soixante-dix-sept ans, devra rendre compte devant la justice, et d'abord devant ses pairs.

HERVÉ GATTEGNO

Lire la suite page 11

Avignon et la bombe

Avec ses « Pièces de guerre », Edward Bond présente sa vision du cataclysme nucléaire

AVIGNON

de notre envoyé spécial

Est-ce ce qu'a voulu Edward Bond ? Sa trilogie, *Pièces de guerre*, a déboulonné le Festival d'Avignon, l'a presque désespéré. Dire « un pavé dans la mare » serait bien trop faible, et désuet. Plus juste serait l'expression qui évoque un fait connu, récent : « une bombe tombée en plein marché ».

Sur scène, c'est notre terre, c'est nous, ce qu'il en reste, aussitôt après l'explosion nucléaire. Beaucoup d'images du Japon de 1945 illustrent les documents édités par Bond en la circonstance, mais sa pièce c'est aujourd'hui, ou tout de suite demain.

Des figurations de l'après-bombe nous ont été données déjà, par le cinéma : dernière séquence de *Folamour* et, mieux, le film de Peter Watkins, *la Bombe*. Mais la pièce d'Edward Bond est beaucoup plus sauvage et, surtout, elle est violemment ancrée dans un discours provocant, dans une pensée menaçante qui tiennent tout ce théâtre en main et qui lui donnent sa force et son indéniable éclat.

Il est donc obligatoire, pour rendre compte des *Pièces de guerre*, de dire un peu ce qu'est la philosophie de Bond – oui, sa philosophie, parce que, tout de même, si grand dramaturge soit-il, il est plutôt comme un Pascal, un Spinoza, un Hegel, qui, pour mieux partager leur propos, eussent écrit des pièces de théâtre.

Mais prenons-le d'abord dans le feu de l'action. Edward Bond s'en va diriger une sorte de « stage » de théâtre, à Palerme. Il propose aux étudiants d'improviser sur ce thème : après la bombe, les biens alimentaires sont si rares qu'il est décidé de tuer un certain nombre de bouches, et ce sont les nouveau-nés, ou tout jeunes bébés, qui sont choisis. Chaque soldat reçoit donc l'ordre de se rendre *illico* chez lui, et de tuer un enfant au berceau, le plus proche de chez lui.

Un soldat arrive donc chez lui. Sa mère vient de donner naissance à une petite fille, donc la sœur du soldat. Il y a là aussi le bébé de la voisine. Improvisez la conduite du soldat, dit Bond à ses élèves. Et il nous informe que tous les étudiants ont tué leur sœur, et non pas le bébé de la voisine.

MICHEL COURNOT

Lire la suite page 12

La santé du président

En dépit de la publication régulière de bulletins médicaux des interrogations subsistent sur l'évolution de la maladie de M. Mitterrand

De quoi souffre précisément aujourd'hui le président de la République ? Pourquoi a-t-il fallu, dans son cas, procéder à nouveau à une ablation chirurgicale d'une tumeur prostatique moins de deux ans après la première intervention réalisée par le professeur Adolphe Steg ? François Mitterrand pourra-t-il sans mal, sinon sans souffrances, répondre demain aux obligations qu'imposent ses fonctions ?

Il faut, bien évidemment, compter dans un premier temps, avec la convalescence de plusieurs semaines qui, une nouvelle fois, s'imposera et bouleversera l'emploi du temps du chef de l'Etat et celui du gouvernement. Et au-delà ? Le jugement, le discernement, la vigilance du président de la République pâtiront-ils de cette rechute, que rien, ou presque, ne laissait craindre ? De telles questions restent pour l'essentiel aujourd'hui sans réponses en dépit de la volonté élyséenne de transparence maintes fois affichée depuis 1981.

Ce n'est pas le moindre des paradoxes de l'ère mitterrandienne. François Mitterrand avait tenu, dès son élection de 1981, à faire connaître son état de santé en même temps que celui de son patrimoine. Il s'agissait alors, expliquait-on à l'Elysée, de rendre publiques *« les informations que les Français sont en droit d'attendre de celui qu'ils ont choisi pour assurer la plus haute charge de l'Etat »*.

M. Mitterrand confirmait alors qu'il ferait connaître tous les six mois, par un bulletin officiel, son état de santé. Le nouveau président de la République traduisait ainsi dans les faits une promesse que Valéry Giscard d'Estaing avait formulée au début de son septennat, sans jamais la tenir.

Pourtant, cette volonté, *a priori* courageuse, de faire la lumière sur un sujet complexe s'est transformée au fil du temps en une forme de mensonge par omission, en une fausse transparence. Il convient certes, faute de confirmation documentée, de ne pas tenir compte des rumeurs qui surgirent dès la fin de l'année 1981, après les examens sophistiqués pratiqués à l'hôpital militaire du Val-de-Grâce (*le Monde* du 20 et du 21 novembre 1981).

Mais ensuite, et en particulier depuis 1992, comment comprendre que l'on n'ait rien modifié dans le rythme et le contenu laconique des bulletins de santé signés du médecin personnel du président de la République ?

La nouvelle situation pathologique n'imposait-elle pas, pour respecter l'engagement de transparence, de donner les précisions chiffrées, les quelques éléments biologiques et médicaux qui, aujourd'hui, résument le dossier de tous les malades souffrant d'un cancer de la prostate. L'Elysée s'y est refusé, souhaitant maintenir l'apparence d'une évolution normale et satisfaisante. La présidence n'a pas souhaité, en somme, dire la vérité, contrairement aux engagements pris par M. Mitterrand lui-même. Cela a, une nouvelle fois, conduit à alimenter les rumeurs. Confrontée à la lénifiante version officielle, la seconde intervention chirurgicale suggère en effet que l'état de santé du président de la République est plus mauvais qu'on ne l'avait dit ou qu'il n'est en réalité.

Réclamer la publication des principales données biologiques et médicales des chefs d'Etat, chose acquise de longue date aux Etats-Unis, ne répond à aucun goût pour le voyeurisme et la morbidité. Il ne s'agit pas tant de connaître la nature des maux vécus au quotidien ou le diagnostic exact d'une maladie que d'apprécier la capacité à gouverner. En d'autres termes de concilier le concept de secret médical et l'exercice de la démocratie. Sans doute à cause d'une certaine conception, latine, du respect de la vie privée on s'est toujours refusé en France à trancher cette question.

Le système mis en place par l'actuel président de la République, s'il marque un progrès, a aussi montré ses limites et ses failles. On attend des candidats à la future élection présidentielle qu'ils s'engagent à l'améliorer dans le sens d'une authentique transparence.

JEAN-YVES NAU

Lire nos informations page 8

Le Parlement européen sera présidé par un social-démocrate allemand

Pour la quatrième fois depuis l'élection de ses représentants au suffrage universel en 1979, le Parlement européen devait désigner son président, mardi 19 juillet, à Strasbourg, lors de la séance inaugurale. N'ayant pas de rival issu des rangs du Parti populaire européen (PPE, démocrate-chrétien), Klaus Hansch, social-démocrate allemand, devait être élu à ce poste. Analysant, pour *le Monde*, l'attitude des eurodéputés français, Jean-Louis Bourlanges (UDF), qui siège au PPE, assure que la France s'est mise, d'elle-même, *« hors jeu »* au Parlement européen, en dispersant ses élus dans de nombreux groupes.

page 24

Attentat antisémite à Buenos-Aires

Le premier ministre israélien, Itzhak Rabin, a accusé des extrémistes musulmans liés à l'Iran d'avoir perpétré l'attentat contre le siège de l'association mutuelle israélite en Argentine, qui a fait au moins 22 morts, lundi 18 juillet, à Buenos-Aires.

page 6

La préparation du budget pour 1995

M. Balladur devait réunir ses ministres, mercredi 20 juillet, pour leur rappeler la nécessité d'un freinage dans la progression des dépenses publiques. Le premier ministre risque de ne pouvoir alléger l'impôt sur le revenu l'année prochaine.

page 18

A L'ÉTRANGER : Allemagne, 3 DM ; Antilles, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 680 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 200 PTA ; Grande-Bretagne, 95 p ; Grèce, 300 DR ; Irlande, 1,30 £ ; Italie, 2 400 L ; Liban, 1,20 US$; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 8 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal Cont., 200 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 550 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2 FS ; Tunisie, 850 m ; USA, 2,50 $ (N.Y. 2 $).

2. Poincaré de retour de Russie

Raymond Poincaré, président de la République de 1913 à 1920, fut-il le chef d'Etat belliciste que l'on a souvent décrit et blâmé ? Etait-il au contraire secrètement obsédé par le souci de maintenir la paix ? C'est en fait la fermeté qui fut l'idée dominante et le maître mot de sa conduite à l'égard de l'Allemagne.

« *A huit heures du matin, nous arrivons en rade de Dunkerque. [...] Une multitude innombrable venue de la ville et des environs [...] s'est précipitée sur les jetées et sur les quais. [...] C'est vraiment la France qui nous attend et qui vient au-devant de nous. [...] De loin, nous n'avons pas mesuré la profondeur du sentiment populaire. Nous n'avons pu lire un journal. Nous n'avons pas suivi les mouvements de l'âme française. Si je comprends bien le sens de ces acclamations, elles signifient : « Enfin, vous voilà... Revenez vite à votre poste. Nous vous faisons confiance pour tâcher d'éviter la guerre. Mais, si elle éclate, vous pouvez compter sur nous.* »

C'est ainsi que Raymond Poincaré a dépeint, dans ses *Souvenirs* parus en 1927, son retour de Russie. Il s'efforce visiblement de démontrer *a posteriori*, face à des reproches du type « Poincaré la Guerre », l'accablement, la résolution sous-jacente, mais surtout l'esprit foncièrement pacifique de la population et du gouvernement français pendant toute la crise de juillet 1914.

En effet, les « innocentistes » allemands de l'après-guerre avaient fait grand cas de l'attitude « belliciste » de Poincaré à son retour de Russie. Le président de la République s'était-il concerté avec les Russes pour avoir enfin « sa guerre » de revanche ? Dans ses *Souvenirs*, Poincaré étale des preuves du contraire, et notamment une lettre du sénateur du Nord Jean-Baptiste Trystram, datée 10 juin 1926, attestant que le président de la République lui avait donné l'assurance, en arrivant à Dunkerque, que *« tous les efforts possibles seraient tentés en vue de maintenir la paix »*.

Mais puisqu'il y a aussi des assertions de gens présents à Dunkerque et allant dans un sens opposé, l'historien se trouve-t-il condamné, une fois de plus, à se taire par manque de certitudes ? Or il semble que nous possédons ici une possibilité de vérification irréfutable. L'histoire de l'arrivée de Poincaré à Dunkerque est un des cas – passablement rares – où les *Souvenirs* du président sont corroborés par son *Journal* authentique, tenu au jour le jour. Ce *Journal* ne se trouve pas entaché des omissions ou surenchères dont fourmillent ses Mémoires écrits sous le coup des campagnes communistes et « innocentistes » contre « Poincaré la Guerre », devenu de surcroît, entre-temps, « Poincaré la Ruhr ».

Quand, le 29 juillet, Raymond Poincaré (au centre) est ramené par un contre-torpilleur au port de Dunkerque en compagnie du préfet du Nord, il ne sait pas dans quel état d'esprit la France se trouve. Il sera vite rassuré : le pays partage sa fermeté.
(Photo M. Branger/Musée Poincaré-Sampigny)

Le président était hanté par l'idée d'une France affaiblie

Dans ce *Journal* original, il n'y a aucune trace de ce « bellicisme » présumé. Mais il n'y a aucune trace, non plus, d'un souci constant de sauvegarder la paix. En effet, dans la crise de juillet 14, il s'agissait avant tout pour Poincaré de « crâner ». En s'embarquant vers la Russie le 16 juillet 1914 avec René Viviani, le nouveau chef du gouvernement des gauches issu des élections générales d'avril-mai 1914, le chef de l'Etat avait donné la leçon suivante au président du conseil, plutôt récalcitrant : *« Je l'entretiens de la loi militaire et des diverses questions au courant desquelles je crois utile de le mettre avant son arrivée en Russie. Détails sur l'alliance, sur les sujets traités en 1912 à Pétersbourg [...], je lui rapporte les incidents que j'ai eu à régler avec l'Allemagne [...], je lui montre que je n'ai jamais eu des difficultés sérieuses avec l'Allemagne parce que j'ai toujours usé vis-à-vis d'elle d'une grande fermeté : il me paraît frappé de mes observations. »* En fait, Viviani semble avoir été beaucoup moins *« frappé des observations »* de Poincaré que celui-ci ne voulait le penser. Pendant tout le voyage de Russie, il est rébarbatif, mécontent. Une note de l'ambassadeur français en Russie, Maurice Paléologue, le 20 juillet 1914, signale que Viviani se serait plaint vulgairement d'être inutilement retenu en Russie : *« Qu'est-ce que nous sommes venus foutre ici ? »* Viviani, dit Paléologue, *« n'a ni usage du monde ni fermeté de caractère [...], il est violent, timide et vulgaire, il se raidit dans un mutisme renfrogné »*.

Selon Poincaré, Viviani s'est même refusé à communiquer à Londres, le 27 juillet, des objections que Poincaré avait trouvé opportun de signaler au gouvernement britannique concernant le projet anglais de médiation entre l'Autriche et la Russie. Et Poincaré de se plaindre de ce mauvais *« état d'esprit »*, tout en s'efforçant, encore une fois, de faire entériner par son chef de gouvernement les principes poincaristes de la politique extérieure de la France selon lesquels *« la faiblesse vis-à vis de l'Allemagne était toujours mère de complications et [...] la seule manière d'écarter le danger était de montrer une fermeté persévérante et un impassible sang-froid* (1) ».

Au vu du Journal, c'est cette *« fermeté »* que Poincaré essaie de mettre en œuvre pendant le voyage en Russie, au cours de ses entretiens avec les membres du gouvernement russe. Hanté par la perspective d'une France affaiblie en politique extérieure par l'impact des développements de politique intérieure, Poincaré tâche de son mieux de rassurer le partenaire russe sur la solidité des dispositions de l'Alliance. Il craint même un manque d'énergie du côté des Russes dans le règlement de la question serbe : *« Nous ne pouvons assurément nous montrer plus slaves que les Russes. La pauvre Serbie a donc bien des chances d'être humiliée. »*

Au fur et à mesure que s'enchaînent les étapes de la crise de juillet 14, la *« fermeté »* de Poincaré se transforme en raideur, raideur nourrie aussi par la crainte que le *« test agressif »* allemand de la solidité de l'alliance franco-russe et de l'entente avec l'Angleterre puisse réussir. On ne trouve pas chez lui l'idée que, malgré tout, la paix devrait être préservée à tout prix.

Cette guerre qui vient, il ne l'a pas désirée (personne n'a jamais pu en apporter une seule preuve), mais il était prêt, au risque de la guerre, à opposer la *« fermeté »* aux desseins agressifs de l'Allemagne. Quand Poincaré sut, le 30 juillet, que la Russie avait commencé sa mobilisation générale (ce qui constituait sans doute le pas décisif vers la guerre), il ne *« déplora »* nullement ce geste, comme il l'a prétendu dans ses *Souvenirs*, mais il y vit une réponse parfaitement justifiée au grand coup lancé par les Allemands : *« La Russie a ordonné la mobilisation générale parce qu'elle a appris que l'Allemagne avait elle-même commencé sa mobilisation. L'Allemagne a aussitôt demandé à la Russie de suspendre cette mobilisation, c'est la guerre à peu près inévitable. L'Allemagne ne veut évidemment pas qu'on puisse négocier à armes égales ; elle prétend consentir à causer mais elle ne tolère (2) seulement pas que la Russie et nous nous soyons à même de nous défendre dans la conversation. L'Autriche a ordonné la mobilisation générale, l'Allemagne mobilise à l'abri du* Kriegszustand (état de guerre), *mais si la Russie prend des précautions identiques, on lui crie : « Halte-là ! »*

Les Allemands décidés à profiter de la crise de Sarajevo

Poincaré avait-il raison ? Aujourd'hui, nous savons très bien que le gouvernement allemand était en effet décidé à profiter de la crise suscitée par l'attentat de Sarajevo pour « tester » l'état des alliances, au risque du « saut dans l'inconnu », cette guerre européenne dont parlait le chancelier du Reich, Theobald von Bethmann-Hollweg, en pleine crise de juillet. Selon le *Journal* tenu également pendant la crise par son fidèle collaborateur Riezler, le chancelier aurait expliqué en ces termes sa stratégie politique pour dénouer la crise le 8 juillet 1914 : *« Si la guerre survient par l'Est, nous avons toutes les chances de la gagner. Si la guerre ne vient pas, si le tsar ne la veut pas, ou si la France angoissée* (sic !) *conseille la paix, il nous reste toujours la perspective de faire éclater l'Entente par le biais de cette action. »* Il est vrai que l'interprétation exacte de cette phrase-clé, corroborée par tant d'autres témoignages attestant le mélange de fatalisme guerrier et d'activisme échauffé du chancelier du Reich en juillet 1914, a provoqué un large débat parmi les historiens spécialisés. Le chancelier voulait-il surtout faire la guerre, ou bien voulait-il remporter un succès politique au risque de provoquer un conflit européen généralisé ? Une chose est sûre cependant : la conviction fataliste que la guerre était de toute façon inévitable à brève échéance était devenue tellement dominante au sein des cercles dirigeants allemands depuis la crise marocaine de 1905-1906 qu'il fallait peu de chose désormais, en effet, pour susciter une réaction de panique en juillet 1914.

Le Kaiser, le général von Moltke, Bethmann-Hollweg, Jagow, etc., étaient foncièrement convaincus que se tramait une conspiration des autres grandes puissances pour étouffer l'Allemagne. Le syndrome de l'*Einkreisung* (encerclement) était le thème politique le plus présent au sein de la société allemande dans les années d'avant-guerre.

C'est même au sein de la social-démocratie que cette manière de penser s'était le plus massivement développée dans les années d'exacerbation de l'antagonisme impérialiste. Il est évident que cet encerclement était en bonne partie une autosuggestion des élites wilhelminiennes, qui en voulaient aux autres puissances de ne pas laisser au Reich la place dans le monde qu'on croyait indispensable. Indispensable – le darwinisme sévissant dans les cerveaux – pour la « survie » de la nation en perpétuel agrandissement démographique et en plein essor économique. On en voulait à la France, par exemple, de ne pas se résigner à être une nation « en décadence » par sa dénatalité et de s'opposer aussi énergiquement aux projets des Allemands.

L'« affaire d'Agadir », en 1911, n'avait-elle pas montré, une fois de plus, cette *« arrogance française »*, appuyée aussi par les Anglais, l'ennemi sinon héréditaire, du moins le plus détesté depuis que l'antagonisme naval s'était dénoué au détriment du rêve allemand de l'empire maritime mondial ? Et tout dernièrement les pourparlers concernant une entente maritime anglo-russe (telle qu'elle s'était en effet concrétisée en avril-mai 1914) ne constituait-elle pas la pièce finale de l'encerclement ?

Nous savons que le chancelier allemand était parfaitement sceptique à cet égard. Mais, du point de vue allemand, on pouvait essayer d'en découdre tant que l'entente maritime anglo-russe n'était pas prête et tant qu'on croyait la France républicaine incapable, à cause de ses problèmes intérieurs, de « tenir ».

Le Reich atteint par le syndrome de l'encerclement

Cet enchaînement de pensées, de stratégies politiques, marqué par tout un système de représentations et de stéréotypes en politique étrangère, était le fondement de ce *« test agressif »* allemand. Celui-ci se concrétisa par le fameux « chèque en blanc » du gouvernement allemand, lorsqu'il promit à l'Autriche, le 5 juillet, son concours pour le règlement du conflit serbe – et cela même dans le cas (probable) où la Russie serait forcée de s'en mêler. Obliger l'Europe à laisser l'Autriche régler ses comptes avec son petit (mais bouillant) voisin, tel était en effet le sens de l'exigence allemande que le conflit restât « localisé ». C'était donc un chantage accompagné d'un dessein politique précis : provoquer sinon la cassure, au moins des fissures dans le bloc de l'Alliance franco-russe et de l'Entente franco-anglaise.

Poincaré a très bien senti l'ampleur du coup diplomatique de l'Allemagne, dégénérant – une fois de plus – en menace directe. Ses convictions de base sur la mauvaise foi intrinsèque de l'Allemagne s'en trouvèrent évidemment confirmées. Sa conviction était qu'il fallait tout faire pour garantir la solidité de l'alliance franco-russe. Il avait parlé dans ce sens lors des conversations avec le tsar et Sazonov en juillet 1914, tout comme il avait agi dans ce sens en 1912, quand il avait été président du conseil, après le « coup d'Agadir ».

Mais le pays, le gouvernement (de gauche depuis les élections d'avril-mai 1914) et le Parlement (avec ses 101 élus socialistes) partageraient-ils les convictions du président et sa stratégie politique adossée à l'idée que le fait de vouloir la paix à tout prix permettrait aux Allemands de réussir parfaitement le « test » envisagé ?

Arrivant à Dunkerque, le 29 juillet à 8 heures du matin, Raymond Poincaré n'avait aucune information quant au développement de l'esprit public en France pendant la crise de juillet. La foule massée sur le quai le rassure d'un coup. Les hommes politiques et les officiels qui l'attendent lui assurent – comme il le marque dans son *Journal* – qu'il peut *« compter sur l'union et sur la résolution du pays »*. Le sénateur Marie Debierre (un des grands de la gauche radicale) lui affirme : *« Nous en avons assez, il vaut mieux que cela finisse. »* Evidemment, tout cela n'est pas repris dans les *Souvenirs* de l'après-guerre, viciés par le souci persistant de récuser les accusations de « bellicisme ». Mais dans le *Journal* Poincaré note avec un très grand soulagement que la population semble être remplie de la même fermeté vis-à-vis du chantage allemand que lui-même.

Ce qui l'avait réconforté à Dunkerque se trouva amplifié quand il arriva, le même jour, à la gare du Nord, à Paris : *« A ma sortie, ce fut une manifestation grandiose. Beaucoup de gens pleuraient et j'avais peine à retenir mes larmes. De milliers de poitrines s'échappaient les mêmes cris :* « Vive la France ! Vive Poincaré ! Vive la Russie ! » Dans ces acclamations du 29 juillet, on entend, déjà, *« le glas de nos gars qui sonne »*...

Gerd Krumeich
Historial de la Grande Guerre

(1) *Journal*, date du 27 juillet, le soir.
(2) Mot illisible dans le manuscrit de Poincaré.

LIRE

- Jacques Kayser, *De Kronstadt à Khrouchtchev. Voyages franco-russes*, Coll. « Kiosque », Armand Colin, 1962
- John Keiger, *France and the Origins of the First World War*, MacMillan, Londres, 1986
- Gerd Krumeich, *Armaments and Politics in France on the Eve of the First World War*, Oxford, Berg Publisher, 1985
- Raymond Poincaré, *Au service de la France t. IV : l'Union sacrée 1914*, Plon, 1927

PROCHAIN ÉPISODE : « VOILÀ LE GLAS DE NOS GARS QUI SONNE... »

ITALIE

M. Berlusconi accepte de modifier le décret contesté sur la détention préventive

ROME

de notre correspondante

Après trois jours de tensions extrêmes, y compris au sein de la majorité, provoquées par le décret du ministre de la justice, Alfredo Biondi, sur la restriction de l'incarcération préventive, Silvio Berlusconi a fait quelque peu machine arrière, lundi 18 juillet. Intervenant longuement sur les chaînes télévisées de la Fininvest (dont il est propriétaire), moins souriant qu'à l'ordinaire mais tout aussi décidé, le président du conseil, opérant un virage à 180°, a expliqué qu'*« il n'y aura pas de crise car ce serait priver ce pays d'un gouvernement dont il a besoin »*. Et, revenant sur le décret qui a fait scandale, d'ajouter : *« Mais bien sûr que le décret peut être changé, nous n'avons jamais dit le contraire, il devrait être même amélioré par voie parlementaire. L'essentiel est d'en respecter les principes essentiels, c'est-à-dire : aucun innocent en prison, aucun voleur en liberté ! »*

Viennent ensuite quelques explications de fond : *« Il s'agissait d'agir comme le font tous les pays de droit et non les Etats policiers. Dans nos prisons, il y a 13 818 détenus dont le procès n'a pas encore commencé. C'est contre toute dignité humaine ! »* Quelques critiques encore, bien qu'adoucies, à l'encontre du juge de l'enquête « Mani pulite », Antonio Di Pietro, dont la demande de mutation à la suite de la publication du décret avait mis le feu aux poudres. *« Dans tous les systèmes démocratiques que je connais, les enquêtes, contrairement à ce qui a été fait en Italie, progressent sans recours systématique à l'emprisonnement. Extorquer ainsi des confessions est illégal »*, a dit M. Berlusconi. Enfin, une demi-paix avec Roberto Maroni, le ministre de l'intérieur « amnésique », qui soutenait qu'on lui avait fait signer un décret différent de celui qu'il avait vu. Plus question d'exiger sa démission, mais en revanche *« des explications seraient bienvenues »*.

Silvio Berlusconi, qui vient en trois mois de gouvernement d'affronter son premier obstacle sérieux, semble donc reculer. Et si d'aventure il était vrai, comme le bruit en circule avec insistance, que derrière toute cette affaire il s'agissait aussi de parer certaines enquêtes en cours touchant l'entourage du président du conseil, une autre urgence s'est vite imposée : ne pas céder du terrain sur le plan politique. Grâce à cet affrontement, où l'opinion publique n'a pas soutenu M. Berlusconi (et qui a provoqué une chute de la lire sur les marchés), l'opposition a trouvé un moyen de reprendre pied dans le jeu politique. Pis : au-delà des hypothèses de gouvernement constitutionnel qui circulaient en cas de rupture de l'actuelle majorité, un axe PDS (ex-PCI), PPI (rescapés de la Démocratie Chrétienne), Ligue du Nord (actuellement membre de la majorité) se profilait. Une catastrophe pour Forza Italia, le parti de M. Berlusconi. Mardi, la Commission *ad hoc* de la Chambre des représentants se réunissait pour juger de la constitutionnalité du décret Biondi. C'est une première occasion de le modifier ou de le retirer. En attendant – coïncidence fortuite mais qui vient aider les juges –, deux ans jour pour jour après l'attentat qui avait coûté la vie au juge anti-Mafia Paolo Borsellino à Palerme, seize mandats d'arrêt contre les présumés coupables ont été envoyés par le parquet.

M.-C. D.

Un entretien avec le ministre italien des affaires étrangères

Antonio Martino : « Le nationalisme est le refuge des opportunistes en politique »

Dans un entretien au « Monde », le ministre italien des affaires étrangères, Antonio Martino, un économiste anglophile de 51 ans, membre de Forza Italia de Silvio Berlusconi, prône une diplomatie plus active de Rome et condamne fermement toutes les dérives nationalistes.

ROME

de nos envoyés spéciaux

« L'Italie a-t-elle amélioré l'image quelque peu ternie qu'elle avait auprès de certains de ses partenaires ?

– Le problème d'image que nous avions a disparu lors du récent sommet du G-7 à Naples. Au niveau gouvernemental, nous n'avions d'ailleurs – avant Naples – eu aucun problème. Il y avait eu seulement quelques déclarations de politiciens isolés et des articles de presse défavorables. Ces critiques s'étaient déjà atténuées après les élections européennes du 12 juin, car nombre d'entre elles étaient surtout des propos de campagne.

– Vous étiez la semaine dernière en visite de travail à Paris. Les relations entre Silvio Berlusconi et François Mitterrand, deux hommes très différents, ne semblent pas spécialement chaleureuses. Quel est l'état de santé des relations franco-italiennes ?

– En ce qui concerne les rapports entre MM. Mitterrand et Berlusconi, je ne suis pas à même de vous répondre. Quant à moi, j'ai d'excellentes relations avec Alain Juppé, depuis notre première rencontre à Bruxelles, trois jours après son entrée en fonctions l'an dernier. J'aime la manière dont M. Juppé présente les choses, sa logique très française. J'ai été rassuré, notamment, sur le fait que la relation privilégiée franco-allemande n'avait rien d'exclusif. Ce serait une manière de penser démodée de vouloir faire contrepoids à la bonne entente franco-allemande – qui est une bonne chose – en prétendant former un autre axe. Nous, Italiens, avons eu une expérience avec un axe dans le passé. Nous n'avons pas envie de recommencer.

» La France et l'Italie ont beaucoup de choses en commun. Nous pensons les uns et les autres qu'il faut préparer avec soin la révision du traité de Maastricht afin que 1996 ne soit pas seulement une date symbolique mais façonne une nouvelle vision de l'Europe qui permette l'élargissement de l'Union. Nous sommes d'accord sur la manière d'opérer, en commençant dès maintenant par des contacts au niveau des directeurs politiques et économiques. Nous avons aussi, je pense, la même idée de ce que l'Europe devrait être. Il faut se concentrer sur les grands idéaux et ne plus perdre de temps à ergoter sur les petits problèmes, les détails mineurs.

» Nous divergeons un peu, il est vrai, sur l'élargissement. La France préférerait d'abord modifier les institutions en 1996 et ensuite ouvrir les négociations sur l'élargissement. Nous sommes moins stricts. Nous pensons que les changements institutionnels pourraient avoir lieu en même temps que les négociations. Mais cette divergence n'est pas majeure.

– Et sur l'Algérie ? On a eu l'impression que l'Italie était plus sévère envers le gouvernement d'Alger que la France.

– Votre interprétation est juste. Sur l'objectif politique global, nous n'avons jamais été en désaccord avec la France : nous pensons qu'il faut aider le gouvernement algérien à améliorer la situation économique, car nous avons peur qu'une victoire des fondamentalistes les plus extrémistes pose de gros problèmes. Là où nous divergeons quelque peu, c'est sur l'analyse. Je suis convaincu que le gouvernement algérien a un problème de légitimité. Il a perdu les élections et a « volé » le résultat du scrutin.

» Un gouvernement qui n'est plus légitime ne peut pas survivre simplement grâce à l'aide étrangère. Il a besoin, d'une manière ou d'une autre, de regagner une part de sa légitimité. Voilà pourquoi nous sommes favorables à un dialogue entre le pouvoir et les éléments non extrémistes de la société afin que le premier élargisse sa base politique. M. Juppé est d'accord avec cela, mais il dit que ces groupes modérés n'existent pas.

Le gouvernement algérien a un problème de légitimité

– L'Italie entretient-elle des contacts, directs ou non, avec ces islamistes modérés ?

– Personnellement, je n'en entretiens pas. Mais j'espère que ces éléments modérés existent. Je ne peux pas croire que la majorité de la population algérienne soit composée d'extrémistes fanatiques. Je pense – et c'est un point de vue purement personnel – que la situation serait aujourd'hui bien meilleure si le FIS avait été « autorisé » à gagner les élections.

– Quelles mesures de précaution envisagez-vous en faveur de la communauté italienne en Algérie ? Sont-elles compatibles avec la sauvegarde de vos intérêts dans ce pays ?

– Nous avons, comme la France, d'énormes intérêts en Algérie, qu'il s'agisse du gaz, des sommes investies, du nombre d'entreprises présentes. Nous devons agir très prudemment. Nous ne voulons pas mettre en péril les chances de survie du gouvernement algérien. Quant aux mesures à l'étude en vue d'une évacuation de leurs ressortissants – une échéance fort heureusement très spéculative – la France et l'Italie ont décidé de coordonner leur action. Ce problème ne se pose pas dans l'immédiat, mais se poserait seulement si nous devions prendre des mesures après un éventuel bain de sang.

– L'Italie, comme les autres membres du G 7, a salué l'« action méritoire » de la France au Rwanda. Cet hommage n'était pas très spontané...

– En réalité, vous savez, ce n'est pas la France qui a suggéré qu'on lui rende hommage, mais bien l'Italie. Et le président Mitterrand a accueilli cette idée avec satisfaction...

» Nous souhaitons une action humanitaire immédiate au Rwanda. La France – et elle l'a montré – était plus disposée à envoyer des troupes, alors que l'Italie est favorable uniquement à une opération internationale de maintien de la paix, qui supposerait l'accord préalable des deux parties. Nous ne voulons pas au Rwanda d'une nouvelle Somalie. Mais si les conditions devant prévaloir à l'envoi d'une force de maintien de la paix étaient réunies – son caractère multinational, l'accord des parties, le parrainage de l'ONU, une stricte structure de commandement –, l'Italie y prendrait sa part.

– L'Italie souhaite adhérer au « groupe de contact » sur la Bosnie. Pour l'instant, elle n'a pas obtenu satisfaction.

– Il est injuste qu'un pays doive supporter les conséquences de décisions auxquelles il n'est pas partie prenante. C'est une question d'équité dans les relations internationales. A Naples, en revanche, le soutien du G 8 au plan de paix en Bosnie nous a satisfaits, surtout en raison de l'engagement de la Russie. C'est le point essentiel. Si la Russie est impliquée de manière institutionnelle, ses gouvernants demanderont à la Douma de soutenir leur action. Sinon, ils n'auront pas les moyens d'obtenir ce soutien. En plus, nous voulons donner à la Russie une présence visible en tant que protagoniste sur la scène internationale. Faute de quoi, les nationalistes russes pourraient, en arguant du manque de respect envers leur pays, utiliser la crise économique comme une arme à leur profit.



– Peut-on imaginer une présence militaire italienne en ex-Yougoslavie, dans le cadre d'une opération de l'ONU ?

– Oui, mais à la seule condition que personne, notamment parmi nos voisins, ne fasse objection à notre présence.

Nous ne voulons pas d'une nouvelle Somalie

– L'Italie souhaite déployer une diplomatie plus « active », plus « assurée ». Comment ?

– Nous ne croyons pas à l'action ou à l'assurance en soi. Nous devons seulement décider ce que nous voulons, le dire clairement et essayer de voir si nous pouvons trouver des accords avec les autres pays. Cela n'a rien d'original. Mais dans le passé, nous n'avons pas toujours agi ainsi. Nous préférions éviter la controverse, ne pas montrer nos désaccords. Nous pratiquions l'esquive. C'était une erreur. Cela dit, je ne crois pas au nationalisme. Le nationalisme est le refuge des opportunistes en politique. Dans ce pays, quand un politicien n'a rien à offrir, il verse dans le nationalisme. Nous devons fonder notre diplomatie sur une compréhension correcte des intérêts nationaux. Cela ne veut pas dire que nous devons être nationalistes.

– Où en êtes-vous dans vos discussions sur les problèmes de la minorité d'origine italienne vivant en Istrie, cette région de l'ex-Yougoslavie ?

– Nous avons des problèmes bilatéraux avec la Slovénie et avec la Croatie. Le plus gros problème se pose avec la Croatie. A cet égard, je suis optimiste. Je viens de me rendre à Zagreb où j'ai eu des conversations cordiales. Les dirigeants croates comprennent que l'avenir compte plus que le passé. Nous sommes voisins, nous pouvons être amis. Ils soulignent sans cesse que l'Italie est leur deuxième partenaire commercial.

» Avec la Slovénie, les problèmes sont très mineurs. Il s'agit de restituer six cents habitations à leurs anciens propriétaires ou de les autoriser à les racheter. Mais ce dossier – important pour nous – ne progresse pas beaucoup. Il y a des difficultés objectives. Il faut que la Slovénie modifie sa législation. Elle devrait montrer sa bonne volonté car elle a beaucoup à y gagner.

– Pendant la campagne électorale italienne, les candidats de Forza Italia et de l'Alliance nationale ont plaidé avec vigueur pour que, dans le domaine agricole, l'Italie compte plus en Europe et qu'elle obtienne davantage d'argent de Bruxelles.

– Nombre de ces slogans étaient erronés. L'idée que l'Europe doit être un mécanisme de redistribution des richesses est une idée fausse qui détruira l'Europe. Si l'Europe doit être une vache dont chacun essaie de traire un peu plus de lait, la vache va mourir.

– Cela n'a pas été dit pendant la campagne.

– Je sais, mais les politiciens... Personnellement, je n'ai rien dit de tel, car je n'ai pas participé à la campagne. Cela dit, la politique agricole commune est une véritable honte. L'intervention sur les prix a créé des distorsions, l'accumulation de surplus, un mauvais usage des ressources et a grossi les injustices sociales, puisqu'on donne plus à ceux qui produisent plus. Il faut sortir de cette logique de fixation des prix et allouer des suppléments de revenus. Ainsi les plus pauvres obtiendront plus et les plus riches moins.

– Vu de l'étranger, la cohésion du gouvernement italien semble laisser à désirer. Parvient-il à parler d'une seule voix ?

– En quarante-cinq ans, nous avons eu cinquante-trois gouvernements. La cohésion gouvernementale n'a jamais été un des traits principaux de l'Italie. En politique étrangère, la vaste majorité des députés nous soutient. En politique intérieure, il y a en effet des voix dissonantes. Et ce manque de cohésion nous porte préjudice.

Le président du conseil placé sous la surveillance de tous

– Silvio Berlusconi est à la fois président du conseil et propriétaire de trois chaînes de télévision. Comment réduire cette concentration du pouvoir inédite dans une démocratie occidentale ?

– Il faut distinguer la perception du problème et sa véritable nature. La plus grande menace pour les libertés vient de la concentration du pouvoir politique et économique dans les mains d'une seule personne, et M. Berlusconi est, précisément, perçu comme un symbole de cette concentration. Il est très difficile d'expliquer que la réalité est différente. La collusion entre les affaires et la politique fut à la racine de la corruption que nous voulons extirper. Mais toutes ces complicités étaient nouées en secret.

» Si M. Berlusconi avait voulu profiter de son pouvoir, il aurait dû rester dans les coulisses. En devenant président du conseil, il s'est placé sous la surveillance constante de tous : le public, l'opposition, les magistrats, le président de la République. Cela dit, il faudra qu'il fasse quelque chose en matière de télévision. Il s'est déjà formellement dissocié de son empire télévisé. Il faudra trouver des solutions légales. M. Berlusconi aimerait vendre au moins une de ses trois chaînes, encore faut-il qu'il trouve un acheteur. Savez-vous que M. Kadhafi s'est porté acheteur...? »

Propos recueillis par
MARIE-CLAUDE DECAMPS
et JEAN-PIERRE LANGELLIER.

Mort de Michele Zaza grande figure de la Mafia napolitaine

ROME

de notre correspondante

On l'appelait Michele « O'Pazzo », Michel le Fou, un « homme d'honneur » de la Camorra, la Mafia napolitaine, un des parrains qui l'auront le plus marquée. Il souffrait du cœur et est mort à quarante-neuf ans, d'une crise cardiaque, lundi 18 juillet, durant son transfert entre la prison romaine de Regina-Coeli et l'hôpital. Héros de la *malavita* napolitaine, flambeur, joueur, grand seigneur parfois, Michele Zaza avait construit un empire sur la drogue et surtout le trafic des blondes, les cigarettes s'entend.

Un truand à l'ancienne, fils de pêcheur, avec des débarquements clandestins la nuit sur la côte, comme au cinéma ; des règlements de comptes impressionnants ; des fuites spectaculaires, et des gains fabuleux (la légende parle de 700 milliards de lires par an). Recherché par l'anti-mafia depuis 1984, il s'était installé sur la Côte d'Azur, organisant le recyclage de l'argent sale en France et en Allemagne, pour son organisation et même, semble-t-il, pour la *« Cupola »*, l'organe dirigeant de la Cosa Nostra. Il aurait aussi tenté de mettre la main sur le casino de Menton.

Ce recyclage, dénoncé par le parlementaire François d'Aubert, lui valut d'être arrêté en mai 1993 au cours d'une opération de police italo-française. Ce qui ne l'empêcha pas, avant son extradition, de faire des déclarations à la presse sur Giovanni Falcone, le juge anti-Mafia assassiné : *« C'est un grand personnage »*, ou encore sur ses rapports avec les Napolitains : *« Avec mes cigarettes, je faisais vivre tant de pauvres gens qu'ils m'avaient baptisé l'Agnelli du Sud. »*

M.-C. D.

EUROPE

BOSNIE-HERZEGOVINE

Les Serbes ont manifesté leur opposition au plan de paix des grandes puissances

Le Parlement de la fédération croato-musulmane de Bosnie-Herzégovine a approuvé, lundi 18 juillet, le plan de paix proposé par les grandes puissances et lui accordant 51 % du territoire bosniaque. En revanche, l'assemblée des Serbes de Bosnie, qui penche majoritairement pour un rejet, ne s'était toujours pas prononcée, lundi soir, sur le projet international.

PALE

de notre envoyé special

Les parlementaires serbes étaient presque hilares, en quittant l'usine Famos dans la nuit. Aucune décision n'a été prise, lundi 18 juillet, après onze heures de débats. Décontractés, les députés ont affirmé qu'ils se prononceraient en temps voulu sur le plan de paix du «groupe de contact» (Etats-Unis, Russie, Allemagne, France et Grande-Bretagne). Se refusant à plus de commentaires, les parlementaires de la «République serbe» (autoproclamée) de Bosnie n'ont toutefois pu assurer que leur délégation pourrait rejoindre Genève avant l'expiration – mercredi 20 juillet – de l'«ultimatum» des Cinq, ni expliquer les véritables raisons d'un éventuel retard.

En arrivant lundi matin à Pale, le fief des Serbes bosniaques, perché dans les collines qui dominent Sarajevo, aucun parlementaire n'a caché que le plan de paix international ne pouvait qu'être rejeté. *«Je suis optimiste,* a confié Cedomir Vijestica. *le non a déjà gagné.»* Ce député jovial, vêtu de l'uniforme des forces serbes, a ouvert la séance en dénonçant les *«carences»* du projet de règlement. *«Seule une carte nous est présentée,* dit-il, *mais nous n'avons aucune garantie sur la future Constitution, l'indépendance de notre État, ni sur la levée des sanctions économiques qui pèsent sur la Serbie.»*

Le «président» de la «République serbe» de Bosnie, Radovan Karadzic, ouvre alors véritablement cette 42[e] session du «parlement». La salle l'écoute attentivement. M. Karadzic arrive de Belgrade, où il vient de rencontrer le président serbe Slobodan Milosevic. Quels encouragements a-t-il reçus? Quelles pressions a-t-il subies? Nul ne comprend le jeu réel de la Serbie. Etouffé par un embargo qui dure depuis deux ans, le «grand frère» aurait intérêt à obtenir un accord des Serbes bosniaques. Le «groupe de contact» a, en effet, promis qu'en cas de «oui» à son plan de paix, les sanctions économiques contre Belgrade seraient *progressivement levées.* Mais les parlementaires ne croient pas un instant à des pressions de Belgrade, qu'ils considéreraient comme un abandon du rêve de la «Grande Serbie». *«Nous ne rendrons pas des territoires qui appartiennent à la nation serbe,* poursuit Cedomir Vijestica. *Jamais nous ne nous séparerons de nos terres.»*

«Il est inutile que je vous parle de ce plan de paix, clame Radovan Karadzic en s'accrochant à son pupitre. *Il nous oblige à rendre une vingtaine de villes et à déplacer plus de quartre cent mille Serbes loin de leurs foyers.» «En cas de refus de signer le plan de paix,* explique-t-il, *nous sommes menacés d'une guerre terrible à nos dépens. Nous sommes menacés d'un isolement total, de raids aériens de l'OTAN et de la levée de l'embargo sur les ventes d'armes en faveur des Musulmans. Devons-nous être effrayés?»* M. Karadzic ne donne aucune consigne de vote aux parlementaires. Cependant, il s'enflamme soudain, marquant son opposition très nette au plan du «groupe de contact».

«Il faut un vainqueur et un vaincu»

«Si nous décidons de rejeter ce plan de paix, poursuit-il, *je vais décréter l'état de guerre. Nous devons nous préparer à toutes les batailles, mobiliser le peuple tout entier. Nous devons conquérir les territoires de nos ennemis et les vaincre. Nous abattrons les avions de l'OTAN et ferons prisonniers tous les pilotes. Nous devons être prêts à mourir, jusqu'à ce qu'il y ait un vainqueur et un vaincu dans ce pays. Nous serons seuls contre tous.»*

Dans la salle qui jouxte la réunion, une folle rumeur court alors : Radovan Karadzic a reçu à Belgrade l'assurance du soutien total de la Serbie en cas de refus du plan de paix; la garantie que l'armée de Serbie viendra appuyer les Serbes bosniaques dans tous leurs combats. Chacun remarque que le chef d'état-major de l'armée, le général Ratko Mladic, n'est pas à Pale. *«Il reste dans son quartier général,* prétend un soldat, *car nous allons prendre les Musulmans et les Occidentaux de vitesse. Nous allons lancer des offensives dès demain.»* Lors d'une suspension de séance, le député Vijestica suit le même raisonnement. *«Cette guerre ne peut s'achever sans un vainqueur et un vaincu. Nous voulons donc que la communauté internationale tienne ses prommesses, qu'elle retire ses «casques bleus». Nous pourrons enfin nous battre vraiment!»*

D'autres responsables tentent d'atténuer le ton guerrier de l'assemblée. *«Nous refusons de signer un plan de paix qui signifie une capitulation,* commente un conseiller de M. Karadzic, Jovan Zametica. *Notre intérêt est de préserver l'espace vital serbe, et de faire reconnaître internationalement la République serbe. Nous allons certainement refuser de signer, mais nous désirons poursuivre les négociations.»* La vice-présidente Biljana Plavcic se prononce, elle aussi, pour un «non diplomatique» au projet du «groupe de contact» international. Un «non» qui maintiendrait ouvertes les portes du dialogue avec les Occidentaux et les autorités croato-musulmanes – réunies au même moment à Sarajevo.

La réponse du «parlement» serbe consisterait alors à énumérer les points à discuter dans les prochains jours à Genève : le partage de Sarajevo, l'accès à la mer, la Constitution... Les Serbes renverraient ainsi la balle dans le camp du «groupe de contact», bien que cette attitude puisse être assimilée aux *«conditions inacceptables»* évoquées par le ministre francais des affaires étrangères Alain Juppé. Aux grandes puissances de décider si ce plan de paix est toujours *«à prendre ou à laisser»* ou si la discussion peut reprendre.

L'interruption, en pleine nuit, de la session du «parlement» a reporté la réponse à ces différentes questions. La Serbie est-elle intervenue afin de permettre aux parlementaires de réfléchir jusqu'au lendemain? Les Occidentaux ont-ils adressé un message menaçant aux Serbes pour tenter de forcer leur vote? Radovan Karadzic a disparu de l'usine Famos, transformée pour l'occasion en salle de conférence, sans élucider les mystères qui entourent la décision serbe.

RÉMY OURDAN

Poursuite de la campagne de «purification ethnique»

Le Haut-Commissariat pour les réfugiés (HCR) a dénoncé, lundi 18 juillet, une nouvelle vague de «purification ethnique» menée par des forces serbes bosniaques contre des civils musulmans de Bijelina et de Janja, dans le nord-est du pays, où il ne reste plus que 7 000 à 8 000 Musulmans contre 30 000 avant la guerre.

Quelque 200 civils musulmans, des hommes pour la plupart, ont été arrêtés la semaine dernière tandis que 135 femmes, enfants et personnes âgées ont été expulsés vers les lignes musulmanes après avoir été forcés de signer des titres de cession de leurs propriétés.

A Rogatica, en Bosnie orientale, 128 Musulmans ont été contraints par les forces serbes qui contrôlent la ville à quitter leur foyer et à rejoindre Sarajevo. Par ailleurs, les combats se sont *poursuivis, lundi, dans plusieurs* régions de Bosnie, notamment dans le nord ainsi que dans la poche de Bihac, en violation du cessez-le-feu prorogé la semaine dernière pour un mois. – *(AFP, Reuter.)*

PAYS BALTES : accords de libre-échange avec l'Union européenne. – Les ministres des affaires étrangères de l'Union européenne et ceux des trois pays baltes, la Lituanie, la Lettonie et l'Estonie, ont signé, lundi 18 juillet à Bruxelles, des accords de libre-échange qui entreront en vigueur au 1[er] janvier 1995. Pour l'Estonie, les droits de douanes et les restrictions quantitatives pour les produits industriels et textiles seront supprimés dès le 1[er] janvier prochain. La suppression de ces mesures sera étalée sur six ans pour la Lituanie et sur quatre ans pour la Lettonie. – *(AFP.)*

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE : disparition du quotidien «Lidova demokracie». – Le quotidien d'orientation chrétienne *Lidova Demokracie* («Démocratie populaire»), en proie à de graves difficultés financières, cessera de paraître samedi 23 juillet après quarante-neuf ans d'existence, a indiqué la rédaction lundi. Ses abonnés seront repris par le quotidien généraliste *Lidové Noviny*, membre du groupe de presse suisse Ringier. La raison de cette fusion, selon l'éditeur de *Lidova Demokracie*, est *«le trop grand nombre de quotidiens nationaux – quinze – en République tchèque, pour dix millions d'habitants».* – *(AFP.)*

RUSSIE : Alexandre Soljenitsyne attendu jeudi à Moscou. – Alexandre Soljenitsyne devrait arriver jeudi 21 juillet à Moscou, a annoncé lundi l'agence Itar-Tass. L'ancien dissident soviétique, exilé pendant vingt ans, avait indiqué, samedi, qu'il était d'accord pour rencontrer les députés de la Douma (Chambre basse du Parlement) à l'automne, à l'invitation du président de la Chambre. L'écrivain, qui se trouve actuellement dans la ville de Iaroslavl (300 kilomètres au nord-est de Moscou), s'est déclaré *«plus optimiste»* sur la Russie depuis le début de son long périple à travers le pays, qu'il a entamé le 27 mai, à son retour des Etats-Unis. – *(AFP.)*

Helmut Kohl invite les pays de l'Est aux sommets de l'Union. – Le nouveau premier ministre socialiste, Gyula Horn, a soutenu, lundi 18 juillet à Bonn, lors de sa première visite officielle à l'étranger, la proposition du chancelier Kohl d'associer les dirigeants des quatre pays de l'Est candidats à l'adhésion dans l'Union européenne (Pologne, République tchèque, Slovaquie et Hongrie) aux sommets des Douze. M. Kohl, dont le pays assure la présidence de l'Union pour six mois, n'a pas indiqué quand cette mesure pourrait entrer en vigueur, reconnaissant que d'autres partenaires européens avaient *«des avis différents».* – *(AFP.)*

Jean Kahn, représentant auprès de la Commission consultative contre le racisme et la xénophobie des Douze. – Le président du CRIF (Conseil représentatif des institutions juives de France), Jean Kahn, a été désigné comme représentant auprès de la Commission consultative contre le racisme et la xénophobie, a indiqué lundi 18 juillet le ministre des Affaires européennes Alain Lamassoure. La création de cette commission consultative contre le racisme et la xénophobie avait été décidée, à l'initiative de Bonn et de Paris, lors du récent sommet européen de Corfou (Grèce). – *(AFP.)*

PROCHE-ORIENT

Aux négociations bilatérales d'Akaba

Rencontre cordiale entre Jordaniens et Israéliens

AKABA

de notre envoyée spéciale

Pour leur première rencontre, lundi 18 juillet, sur la ligne d'armistice qui marque, à ce jour, la frontière entre les deux pays, Jordaniens et Israéliens ont rivalisé de bonne humeur et de décontraction, soulignant à l'envi l'excellente atmosphère qui règne entre eux. Dès l'ouverture de cette nouvelle session de leurs négociations bilatérales, les deux chefs de délégation, Fayez Tarawné, pour la Jordanie, et Eliakim Rubinstein pour Israël, l'ont réaffirmé : les deux pays veulent aboutir à un traité de paix. Mais il est clair que la Jordanie n'entend pas brûler les étapes.

Pressé de questions à ce sujet par les journalistes israéliens, lors d'une conférence de presse commune avec son homologue, M. Tarawné a affirmé que *«la question* [de la signature d'un traité de paix] *n'est pas d'actualité. Nous sommes engagés dans une très sérieuse négociation». «L'important est de régler toutes les questions inscrites sur notre ordre du jour et d'autres qui pourraient surgir, de façon à éliminer pour le futur toutes les éventuelles sources de frictions»*, a-t-il dit, refusant de prévoir, comme on le lui demandait, quand les touristes israéliens pourraient visiter le site historique de Pétra.

Plus optimiste, M. Rubinstein a parlé, lui, de *«mois»*, affirmant que *«les deux pays, les deux peuples et les deux gouvernements veulent avancer rapidement en direction de la paix».*

Les différences d'approche des deux délégations pour aboutir à cette paix semblent toutefois encore grandes et, côté jordanien, on a peu apprécié l'insistance mise par M. Rubinstein à souligner que *«pas une personne sur terre ne sait exactement où se trouve la frontière* [entre les deux pays] *qui n'a jamais été, dans l'Histoire, démarquée ou délimitée».* Interrogé par les journalistes jordaniens, M. Rubinstein s'est refusé à parler d'*«occupation israélienne»* de territoires jordaniens, ou des *«droits»* d'Amman sur sa part d'eau des rivières du Jourdain et du Yarmouk.

«Un esprit de paix»

«Nous nous sommes mis d'accord pour négocier et démarquer les frontières entre nos deux pays, a-t-il dit. *C'est une tâche qui requiert beaucoup de travail, les détails sont monumentaux, mais c'est une tâche que nous entreprenons dans un esprit de paix.»* Sur la question de l'eau, vitale pour la Jordanie, qui veut, avant toute coopération, récupérer sa part des eaux du Jourdain, actuellement entièrement utilisées par Israël, M. Rubinstein s'est contenté d'affirmer : *«Notre accord mentionne que les deux pays doivent jouir d'un partage juste des eaux et que nous devons travailler à trouver d'autres ressources.»*

Dès l'ouverture de cette session, qui devait s'achever mardi pour reprendre au niveau des experts la semaine prochaine, les deux délégations s'étaient divisées en sous-comités techniques, chargés des frontières, de la sécurité et de l'eau. Pour l'instant, la tâche essentielle des délégués consiste à définir les modalités et les mécanismes de travail, pour une mission qui s'annonce longue et difficile. Pour couronner cette première session tenue dans la région, les Jordaniens aimeraient voir s'établir un groupe d'experts, qui iraient sur le terrain étudier mètre par mètre le tracé de la frontière, étant entendu que, pour Amman, celle-ci a été définie sous le mandat britannique en 1922.

Deux autres rencontres israélo-jordaniennes doivent avoir lieu en moins d'une semaine : mercredi 20, le chef de la diplomatie israélienne Shimon Pérès doit en effet s'entretenir avec le premier ministre jordanien Abdel Salam Majali, et surtout, lundi 25 juillet à Washington, un sommet, le premier en public, réunira le roi Hussein et le premier ministre israélien Itzhak Rabin, en présence du président américain Bill Clinton.

Ces deux rencontres au plus haut niveau, qui satisfont le désir de normalisation d'Israël, ne font toutefois pas oublier aux dirigeants jordaniens – qui ont encore réaffirmé lundi leur désir d'une paix globale – qu'ils doivent d'abord, ne serait-ce que pour faire accepter la paix, récupérer tous leurs droits.

FRANÇOISE CHIPAUX

IRAK

Le Conseil de sécurité a reconduit l'embargo imposé à Bagdad

Le Conseil de sécurité de l'ONU a reconduit, lundi 18 juillet, pour une période de soixante jours, les sanctions qu'il avait imposées à l'Irak en 1990 à la suite de l'invasion du Koweït.

En dépit des vœux contraires du régime irakien, cette reconduction allait de soi, les conditions posées pour la levée de l'embargo, même sur le seul pétrole, n'étant pas *encore réunies. Si le Conseil s'en* tenait toutefois à la stricte lettre de ce qu'il avait décidé dans sa résolution 687, l'Irak devrait avoir rempli ces conditions une fois qu'un système de vérification à long terme de son désarmement aura été mis en place et au terme d'une période probatoire que le Conseil n'a pas encore déterminée.

Rolf Ekeus, le chef de la commission spéciale chargée du désarmement de l'Irak, a précisé dans son dernier rapport qu'un tel *système pourrait être mis en place* à partir de septembre. Au sein du Conseil, la France et la Russie au moins estiment que la période probatoire devrait être de six mois – l'Irak en réclame un seul. Les Etats-Unis ne se sont pas encore prononcés, mais ils avaient indiqué par le passé que le délai devrait s'échelonner entre six et douze mois. A la lumière de leur attitude actuelle sur l'ensemble de cette affaire, on peut s'attendre qu'ils en exigent douze. Un haut responsable américain qui était récemment de passage à Paris a fait remarquer que la mise en place d'un tel système prendrait un temps *«considérable».*

Et puis, à la différence de Paris, Moscou et Pékin – pour ne parler que des seuls membres permanents du Conseil –, Washington et Londres posent officiellement des conditions supplémentaires à la levée de l'embargo pétrolier : la reconnaissance par Bagdad de la souveraineté du Koweït et le tracé de la frontière qui l'en sépare, la libération des Koweïtiens portés disparus lors de l'invasion ou la fourniture d'informations les concernant, le respect des droits de l'homme à l'intérieur de l'Irak, et la facilitation des efforts humanitaires des Nations unies.

Il est vrai que ces exigences sont fondamentales si l'on veut éviter une nouvelle invasion du Koweït par l'Irak et garantir un minimum de libertés aux populations irakiennes. Force est de constater néanmoins que ces dispositions ne sont pas prévues par la résolution 687 de l'ONU précisant les conditions de la levée de l'embargo pétrolier. D'où les tensions qui se confirment parmi les membres du Conseil et qui se sont encore manifestées lundi. Les Etats-Unis font valoir, eux, que le préambule de la résolution 687 exige de l'Irak de donner des preuves de ses intentions pacifiques et qu'à ce jour il ne l'a pas fait.

On ne trouve non plus dans la résolution 687 aucune disposition ni aucune référence à la nécessité de tenir compte de l'état du marché pétrolier pour lever ou non l'embargo sur le brut. Mais, si l'on en juge d'après les déclarations de ce haut responsable américain, la crainte d'une nouvelle chute des prix n'est pas étrangère à la position de l'administration américaine. Si l'embargo pétrolier était levé, a dit ce responsable à un groupe de journalistes, en l'espace de six mois, la production de l'Irak serait de 1,5 à 2 millions de barils par jour, et en dix-huit mois elle s'élèverait à 3 millions. Cela entraînerait une chute du prix du pétrole à 12 dollars environ.

On pouvait être difficilement plus franc. Le régime irakien n'a certes pas changé de nature ni rempli les conditions de sa réhabilitation, même partielle, mais l'un des arguments importants sous-tendant la position de Washington est la peur d'un effondrement du prix du brut, qui serait une catastrophe pour ses principaux alliés régionaux, l'Arabie saoudite et le Koweït en particulier.

La coalition occidentale anti-irakienne emmenée par les Etats-Unis prévoyait que les sanctions imposées à l'Irak entraîneraient la chute du régime irakien. Or, trois ans et cinq mois après la fin de la guerre du Golfe, Saddam Hussein gouverne toujours. Dimanche 17 juillet, le président irakien a proposé *«la sécurité et la paix»* et des *«relations cordiales»* aux pays arabes qui lui sont hostiles, notamment ceux qui sont voisins de l'Irak. Des déclarations et des «ouvertures» analogues ont souvent été interprétées en Occident comme le signe d'un affaiblissement du régime, comme la preuve que l'embargo commence à faire mal. Pareilles spéculations ne se sont pas encore vérifiées.

MOUNA NAÏM

ÉGYPTE

Le gouvernement affirme avoir maîtrisé le terrorisme

LE CAIRE

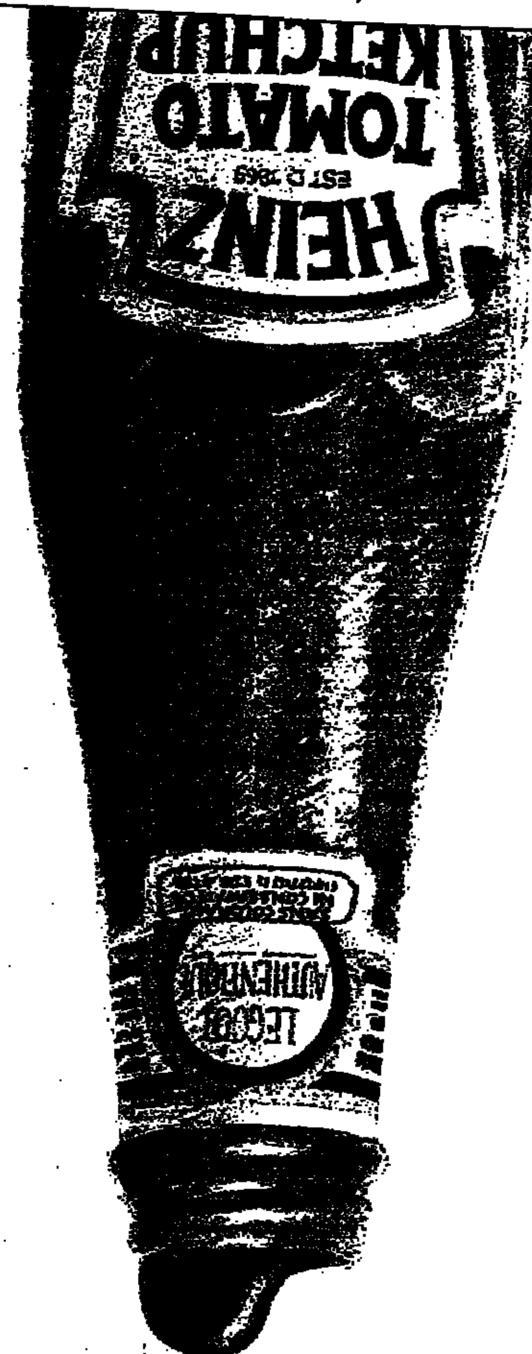
de notre correspondant

La cour militaire supérieure du Caire a condamné à mort, samedi 16 juillet, cinq extrémistes musulmans impliqués dans un attentat manqué à la bombe, à la fin du mois d'août 1993, dans la capitale égyptienne, contre le ministre de l'intérieur. Dix autres personnes ont été condamnées à des peines de prison. Cette sévérité illustre la *détermination du gouvernement* à lutter contre l'extrémisme musulman. Le verdict a été dénoncé par l'Organisation égyptienne des droits de l'homme, qui s'oppose au jugement de civils par des cours militaires. Celles-ci ont condamné cinquante personnes à la peine capitale depuis le début des affrontements avec les islamistes, il y a deux ans.

Le verdict a été prononcé au moment où le gouvernement affirme avoir maîtrisé le terrorisme. En effet, aucun attentat important n'a été commis au cours des derniers mois. Seuls plusieurs policiers ont été tués par des extrémistes dans la province d'Assiout, en Haute-Egypte. Des dizaines d'islamistes ont fait amende honorable et bénéficié d'une amnistie.

Le gouvernement a organisé une conférence des oulémas (docteurs de la loi) et des prédicateurs de mosquées, la première du genre, qui a rassemblé 1 500 personnes *sous le* patronage du *cheikh de* l'université d'El Azhar, la «Sorbonne» de l'islam sunnite. Cette réunion avait pour objectif de *«sensibiliser les oulémas et prédicateurs aux problèmes sociaux contemporains, afin qu'ils transmettent leur savoir aux jeunes»*, en clair de tenter de combattre les idées des extrémistes dans les mosquées au sein desquelles, pendant des années, ils ont propagé leur pensée.

ALEXANDRE BUCCIANTI


HEINZ
EST'D 1869
TOMATO
KETCHUP



AMÉRIQUES

ARGENTINE

Israël accuse l'Iran d'être responsable de l'attentat antisémite de Buenos-Aires

L'attentat à la bombe perpétré lundi 18 juillet à Buenos-Aires contre l'immeuble de l'Association mutuelle israélite argentine a fait au moins vingt-deux morts et plus d'une centaine de blessés. Le premier ministre israélien, Itzhak Rabin, a accusé l'Iran d'être à l'origine de cet attentat qui a été revendiqué par un mystérieux « commando islamique ».

BUENOS-AIRES

correspondance

Les Argentins ont l'impression de revivre les mêmes scènes d'horreur qu'il y a un peu plus de deux ans, lors de l'attentat meurtrier du 17 mars 1992 contre l'ambassade d'Israël à Buenos-Aires. Ils voient sur leurs écrans de télévision des centaines de sauveteurs chercher sous des tonnes de décombres d'éventuels survivants. La caméra s'arrête parfois sur un sac de plastique noir que l'on emporte rapidement, chargé de débris humains.

Il était presque 10 heures lundi 18 juillet à Buenos-Aires quand une forte explosionfit s'effondrer l'immeuble de sept étages de l'Association mutuelle israélite argentine (AMIA). Les immeubles en face de l'AMIA ont été partiellement détruits et ceux d'à côté fortement endommagés. Au moment de l'explosion, une centaine d'employés de l'AMIA vaquaient à leurs occupations. L'association est chargée de la gestion des écoles juives, des cimetières, des fêtes sportives et de l'entraide. La déflagration a tout détruit, et à 10 heures il ne restait qu'un trou béant au 600 de la rue Pasteur, dans le quartier des commerçants juifs du centre de la capitale.

Au moins 22 morts

Quand les premiers sauveteurs arrivent sur les lieux, une colonne de fumée noire s'élève encore du siège de l'association caritative juive. Les volontaires de la défense civile se bousculent avec les pompiers et les policiers pour venir en aide aux blessés. Le spectacle est désolant. Des rescapés hagards sortent des tonnes de gravats et de poutres métalliques, alors que les ambulances commencent à évacuer les corps. Toutes les chaînes de télévision interrompent leurs émissions pour passer en direct et durant des heures les scènes de cauchemar des sauveteurs à la recherche de membres sanglants ou les familles hurlant leur douleur face aux caméras.

Le 17 mars 1992, une gigantesque explosion rasait littéralement l'ambassade d'Israël située en plein centre de la capitale. L'attentat, revendiqué de Beyrouth par un groupe islamique, faisait 30 morts et une centaine de blessés. Les mêmes scènes d'horreur se sont reproduites lundi. Carlos est là, accroupi par terre. Il pleure. Il a quitté son bureau pour venir *« aider »*. Mais le geste de bonne volonté n'a pas suffi, et le jeune homme s'est effondré devant la réalité sanglante. Silence, silence, crie un sauveteur qui ne parvient pas à se faire entendre dans cette pagaille. Il tente de couvrir le brouhaha des familles affolées accourues sur les lieux et des dizaines de journalistes de radio-télévision commentant en direct la « catastrophe nationale ». Il faudra plusieurs heures pour que les secours s'organisent et que des soldats du génie et des pompiers expérimentés se lancent dans une véritable course contre la montre pour sauver les éventuels survivants bloqués sous les tonnes de décombres. Le bilan est lourd : au moins 22 morts et environ 150 blessés selon les policiers et les services médicaux travaillant sur place.

La réaction gouvernementale a été vigoureuse. Le président Menem a ordonné de fermer les frontières, bloquant notamment l'aéroport international d'Ezeiza, proche de Buenos-Aires. A chaud, le chef de l'Etat a traité les auteurs de l'attentat de *« bêtes sauvages »* et leur a prédit une fin radicale : la peine de mort. Une commission d'enquête a été formée, et le gouvernement a déclaré, trois jours de deuil national. Déjà à Buenos-Aires, on s'interroge sur les responsabilités de cet attentat revendiqué, lundi matin à Radio-Mitre, une station locale, par un mystérieux « commando islamique ». On se souvient que les auteurs de l'attentat contre l'ambassade d'Israël n'ont jamais été retrouvés, même si l'on montre du doigt le Djihad islamique, une organisation pro-iranienne basée au Liban. M. Menem, qui a accusé rapidement des *« terroristes étrangers »*, a de nouveau réclamé de l'aide aux services secrets israéliens pour mener cette enquête qui s'annonce difficile dans un pays qui a la réputation d'être une passoire et où les descendants d'immigrants musulmans sont si nombreux. Pour sa part, le frère du chef de l'Etat, Eduardo Menem, président du Sénat, a estimé que cet attentat était lié au processus de paix au Moyen-Orient.

Les Argentins se demandent une nouvelle fois pourquoi le terrorisme a frappé leur pays. L'Argentine de M. Menem est-elle trop alignée sur la politique étrangère des Etats-Unis ? Est-ce à cause de l'importance de la communauté juive, la deuxième d'Amérique, en Argentine ? Ou parce que M. Menem, un musulman d'origine syrienne, s'est converti au catholicisme afin de devenir candidat à la présidence ? Pour le moment, dans l'amoncellement de gravats de ce que fut l'immeuble de l'AMIA, au 600 de la rue Pasteur, les sauveteurs continuent de travailler à dégager les derniers rescapés. *(Intérim.)*

HAÏTI : 451 boat-people rapatriés à Port-au-Prince. – Quatre cent cinquante et un boat-people haïtiens, auxquels les Etats-Unis ont refusé l'asile politique dans le centre d'accueil maritime jamaïcain de Kingston, ont été rapatriés lundi *18 juillet* à bord du garde-côte américain *Campbell*. L'ambassade des Etats-Unis dans la capitale haïtienne a, par ailleurs, commencé depuis plusieurs jours à diffuser sur les radios privées des appels en créole destinés à dissuader les candidats éventuels aux départs clandestins d'Haïti. – *(AFP.)*

MEXIQUE : pacte de paix électorale. – Huit candidats à la prochaine élection présidentielle mexicaine ont signé lundi 18 juillet un pacte en dix points, proposé par le ministère de l'intérieur, garantissant un vote paisible et libre lors du scrutin du 21 août prochain. Toutefois, le chef du Parti de la révolution démocratique (PRD, opposition de gauche), Cuauhtemoc Cardenas, a refusé de signer ce pacte. Il a, de plus, exhorté le président Salinas à rayer des listes électorales les milliers de personnes décédées ou inexistantes. – *(Reuter.)*

AFRIQUE

Rwanda : après la guerre, le désastre humanitaire

Les affrontements sont terminés, mais la catastrophe humanitaire se poursuit au Zaïre, où un million de personnes ont trouvé refuge

GOMA (ZAÏRE)

de notre envoyé spécial

Comme s'il s'agissait d'une chose convenue, le Front patriotique rwandais (FPR) a annoncé, lundi 18 juillet, à Kigali, sa victoire totale dans la guerre qui l'opposait aux troupes gouvernementales depuis la mort du président Juvénal Habyarimana, le 6 avril. Les rebelles – ou, désormais, les anciens rebelles – ont *de facto* proclamé un cessez-le-feu. Ils se sont dotés d'un président et d'un premier ministre hutus, en annonçant qu'un cabinet prêterait serment mardi.

Après la prise, dimanche 17 juillet, de Gisenyi, l'ancien siège du gouvernement intérimaire rwandais (GIR), le FPR contrôle maintenant l'ensemble du pays, à l'exception de la zone de sécurité et d'exclusion militaire sous protection française. Le lieutenant-colonel Bolleli, porte-parole de l'opération « Turquoise » a indiqué qu'il subsistait deux poches de résistance des Forces armées rwandaises (FAR) *« dans la forêt de Gishwati et autour de la petite ville de Kavoye »*, au nord-ouest du pays.

Aux menaces du FPR d'entrer dans la zone de sécurité afin de poursuivre les soldats gouvernementaux et de déloger le président et les ministres du GIR qui s'étaient réfugiés à Cyangugu, la France avait répondu fermement qu'elle ne tolérerait aucune intrusion sur le territoire qu'elle contrôle, après le nouvel accrochage qui a opposé des soldats du FPR à une patrouille française, dimanche après-midi, à 3 kilomètres à l'intérieur de cette zone. Le FPR a changé de ton lundi en affirmant qu'il n'était pas dans son intention de franchir la ligne de démarcation. De son côté, le GIR a quitté la zone de sécurité et se trouve désormais à Bukavu, au Zaïre.

Quatre mille personnes à l'heure

De grands mouvements de foule sont observés dans le tiers sud-ouest du Rwanda, protégé par les Français, notamment de Kibuyé vers Cyangugu et de Cyangugu vers Bukavu. Les Rwandais d'origine hutue se méfient des intentions des Tutsis du FPR comme de l'efficacité de la protection française. Le porte-parole de l'opération « Turquoise » estime que les déplacés, avertis qu'une aide humanitaire se mettait en place au Zaïre, s'y rendent à la rencontre de la manne providentielle acheminée par la communauté internationale.

Cent mille personnes auraient franchi la frontière zaïroise lundi au rythme de 4 000 à l'heure, selon le Comité internationale de la Croix Rouge (CICR), laissant présager pour Bukavu une situation comparable à celle de Goma, où 1 million de Rwandais sont désormais réfugiés (1). Ils sont 500 000 à Kibuyé, 400 000 à Gikongoro, 200 000 à Mukaba et 100 000 à Kadua ; ce qui porte à près de 2,3 millions le nombre total de réfugiés au Zaïre et dans la zone de sécurité française.

Dans la région de Goma, le CICR a procédé à une distribution de nourriture – la deuxième depuis l'afflux de réfugiés – apportant 60 tonnes de lentilles et de riz aux 130 000 personnes du camp de Kidumba. *« C'est un début, les besoins sont énormes*, a estimé Nina Winquist, porte-parole du CICR, *la situation est apocalyptique et nous ne pouvons pas faire de miracle. »* L'acheminement des secours est d'autant plus chaotique que les moyens matériels font cruellement défaut. L'aéroport de Goma n'est pas conçu pour accueillir plusieurs gros-porteurs en même temps et les camions manquent. Il y a trois jours, le porte-parole du Haut-Commissariat aux réfugiés des Nations unies (HCR), Panos Moumtzis, estimait les besoins quotidiens à 600 tonnes de nourriture. Quelques dizaines de tonnes seulement sont déchargées par les rares avions qui atterrissent.

Spectacle de désolation

Goma a retrouvé lundi soir un semblant de calme, en dépit de tirs sporadiques. Dans la matinée, les autorités zaïroises ont décidé de fermer la frontière entre Goma et Gisenyi, coupant net le flot de réfugiés. Les obus de mortier tombés la veille sur la ville, les fusillades et la panique avaient fait plus d'une centaine de morts. La « Grande Barrière », le poste-frontière principal, offrait lundi matin un spectacle de désolation. Les obus de mortier ont tué une soixantaine de personnes et blessé des dizaines d'autres, déclenchant instantanément un mouvement de panique au cours duquel une quarantaine de personnes ont été piétinées à mort.

Au plus près de la douane, là où les obus ont explosé, morts et blessés gisaient, enchevêtrés, couverts de sang et de poussière. Les journalistes arrivés les premiers lundi matin ont fait des navettes jusqu'à l'hôpital militaire français, transportant dans leur voiture une vingtaine de blessés grièvement atteints. A 100 mètres de là, dans un terrain vague, les corps piétinés de femmes et d'enfants reposaient là où ils ont été bousculés et étouffés.

Des dizaines de personnes, le visage défait, cherchaient leurs parents disparus, soulevaient des tissus, retournaient des corps en redoutant de trouver un visage connu. Certains indélicats profitaient de l'occasion pour s'emparer de vêtements et d'objets désormais inutiles. Un garçonnet hurlait et pleurait de douleur près du corps de sa mère. Ironie des circonstances, du haut d'un muret, un jeune homme, les yeux écarquillés, observait l'épouvantable scène. Sur son tee-shirt blanc une inscription : *« Tears are not enough »* (Les larmes ne suffisent pas).

FRÉDÉRIC FRITSCHER

(1) Selon le HCR mardi 19, c'est plus d'un million de réfugiés qui ont traversé la frontière dans la région de Bukavu depuis dimanche.

Le FPR met en place un pouvoir présidentiel fort

Ayant parachevé sa victoire militaire, le Front patriotique rwandais (FPR) a mis en place un pouvoir présidentiel fort, dont il contrôlera tous les rouages, laissant au premier ministre, Faustin Twagiramungu, la gestion des affaires. Un nouveau gouvernement devait être formé, mardi 19 juillet, à Kigali, et un nouveau Parlement mis en place d'ici un mois. Les premières élections libres ne doivent être organisées qu'au terme d'une période de transition de cinq ans, délai destiné à tenter de briser le cycle de la violence entre les Hutus majoritaires (85 % de la population avant le génocide, qui a principalement touché les Tutsis) et les Tutsis.

Pour rassurer la majorité hutue du pays, le FPR, dominé par les Tutsis, a accordé les deux plus hautes fonctions de l'Etat à des Hutus, Pasteur Bizimungu, nommé président (*le Monde* du 18 juillet), et Faustin Twagiramungu, confirmé au poste de premier ministre qui lui avait été confié par les accords d'Arusha, jamais entrés en application. Mais le pouvoir devrait en réalité être détenu par le général Paul Kagame, commandant du FPR.

Le FPR a laissé le minimum de pouvoir aux quatre principaux partis qui représentaient autrefois l'opposition à l'ex-président Juvénal Habyarimana. Ils se partageront douze des vingt-deux portefeuilles ministériels. Le FPR s'est attribué les cinq postes que détenait le MRNDR, l'ancien parti unique, exclu de la prochaine administration. La radio nationale a indiqué qu'une armée *« vraiment nationale »* serait mise en place et qu'en seraient exclus tous les soldats qui ont pris part aux massacres. – *(AFP, Reuter.)*

Le FPR nie avoir bombardé Goma. – La radio du Front patriotique rwandais a affirmé, lundi 18 juillet, que ce mouvement n'était pas responsable des bombardements des réfugiés dans la ville zaïroise de Goma et les a imputés à l'ancien gouvernement rwandais. D'autre part, le FPR a salué le *« noble exemple »* des Etats-Unis, qui ont décidé vendredi de fermer l'ambassade du Rwanda à Washington et d'expulser *« les représentants du prétendu gouvernement intérimaire »*. – *(AFP.)*

Le Haut-Commissariat pour les réfugiés réclame des moyens pour acheminer l'aide

Le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) ont de nouveau fait état, lundi 18 juillet, à Genève de l'énormité de la catastrophe humanitaire au Rwanda, nous rapporte notre correspondante, Isabelle Vichniac. Partout, c'est un déferlement. Le HCR, qui ne compte plus le nombre de personnes qui meurent piétinées ni les distributions de secours d'urgence qui tournent à l'émeute, doit surmonter d'énormes difficultés pour faire parvenir aux réfugiés les six cents tonnes de nourriture par jour indispensables à leur survie. Il a fait appel aux principaux pays donateurs pour obtenir des camions et des camions-citernes ainsi que des avions.

Le CICR, lui aussi débordé, en appelle aux autres organisations non gouvernementales. Selon l'un de ses médecins sur place, Henri Le Guillouzic, la tâche prioritaire est d'enrayer l'épidémie de dysenterie dont les premiers cas ont été signalés.

Les uns et les autres commencent à se mobiliser. Une centaine d'avions américains chargés de vivres du Programme alimentaire mondial (PAM) doivent arriver cette semaine à Goma, alors que Washington annonce une aide supplémentaire de 31 millions de dollars pour les réfugiés. L'Allemagne va mettre à disposition du pont aérien un Boeing-707 de la Bundeswehr.

A la demande pressante de la France, le conseil des ministres des Douze a décidé lundi, pour parer au plus pressé, de dégager du budget européen 22 millions d'écus (145 millions de francs) afin d'acheter et d'acheminer vers les camps 40 000 tonnes de céréales stockées dans le port de Mombasa, au Kenya, nous indique notre correspondant à Bruxelles, Philippe Lemaitre. Cela devrait permettre de tenir environ un mois. Pour les trois prochains mois, l'Union consentira un effort de 50 millions d'écus par mois (330 millions de francs). Les Douze ont décidé de puiser dans les crédits affectés aux partenaires d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, qui ne sont pas encore engagés, voire de différer une autre opération humanitaire, en faveur des Républiques du Caucase et d'Asie centrale.

ALGÉRIE : les recherches continuent pour retrouver deux ambassadeurs enlevés. – Les recherches ont continué *« sur une grande échelle »*, lundi 18 juillet, dans le fief islamiste de Khemis-el-Kechna, à l'est d'Alger, où avaient été enlevés, vendredi 15 juillet, les ambassadeurs d'Oman et du Yémen en Algérie (*le Monde* du 19 juillet). *« Ces recherches n'ont donné pour le moment aucun résultat tangible »*, ont affirmé des sources diplomatiques arabes. – *(AFP.)*

DJIBOUTI : cinq morts dans un attentat. – Cinq personnes ont été tuées et dix blessées, dimanche 18 juillet dans la soirée, à Djibouti, dans le quartier populaire de Balbala, lors d'un attentat à la grenade qui n'a pas été revendiqué. Des inconnus ont jeté une ou plusieurs grenades depuis un minibus sur un attroupement d'hommes qui suivaient la retransmission de la finale de la Coupe du monde de football autour d'un poste de télévision. – *(AFP.)*

LIBÉRIA : plusieurs « casques blancs » blessés. – Plusieurs soldats de la Force africaine au Libéria (ECOMOG) ont été blessés, dimanche 17 juillet, dans le village de Combat-Camp, à 25 kilomètres à l'ouest de Monrovia, au cours de combats entre clans rivaux du Mouvement uni de libération (ULIMO, faction armée libérienne), a-t-on appris, lundi 18 juillet, auprès de l'ECOMOG. Le nombre et la nationalité des « casques blancs » blessés n'ont pas été précisés. – *(AFP.)*

SOMALIE : deux « casques bleus » tués dans une embuscade. – Deux « casques bleus » malaisiens ont été tués et deux autres blessés – dont un grièvement – lundi 18 juillet, dans une embuscade à Mogadiscio, ont annoncé les Nations unies. Onze autres « soldats de la paix » de l'ONU, enlevés lors de la fusillade, ont été relâchés dans la soirée. Les corps des soldats tués ont été restitués. Les militaires faisaient partie d'un convoi de l'opération de l'ONU en Somalie (ONUSOM II). Leurs trois véhicules ont été attaqués par des Somaliens dans le centre de la ville. Selon le secrétaire général de l'ONU, *« cet incident souligne la dégradation des conditions de sécurité et le besoin d'une sérieuse révision des opérations de l'ONU en Somalie »*. Le Conseil de sécurité doit décider en septembre s'il prolonge cette mission. – *(AFP, Reuter.)*

Le Monde

Édité par la SARL *le Monde*
Comité exécutif :
Jean-Marie Colombani
gérant, directeur de la publication
Dominique Alduy
directeur général
Noël-Jean Bergeroux
directeur de la rédaction
Eric Pialloux
directeur financier
Anne Chaussebourg
directeur délégué

Directeur de l'information :
Philippe Labarde
Rédacteurs en chef :
Thomas Ferenczi, Robert Solé
adjoints au directeur
de la rédaction

Bruno de Camas, Laurent Greilsamer,
Danièle Heymann, Bertrand Le Gendre,
Edwy Plenel, Luc Rosenzweig

Manuel Lucbert
directeur du « Monde des débats »
Alain Rollat
délégué auprès du directeur général
Michel Tatu
conseiller de la direction
Daniel Vernet
directeur des relations internationales
Alain Fourment
secrétaire général de la rédaction

Médiateur :
André Laurens

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)
André Fontaine (1985-1991)
Jacques Lesourne (1991-1994)

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 40-65-25-99
ADMINISTRATION
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 49-60-30-10

ASIE

Les funérailles du président nord-coréen Kim Il-sung

« Qu'allons-nous devenir ? »

SÉOUL

de notre envoyé spécial

Le cortège funèbre du « Grand Dirigeant » a fait son apparition vers 10 h 30, mardi 19 juillet, sur la place Kim Il-sung, au centre de Pyongyang, sur laquelle se trouve la tribune d'où il suivait les manifestations organisées en son honneur. Le cercueil avait été placé sur le toit d'une Cadillac et recouvert d'un drapeau rouge. Il était suivi par une centaine de voitures officielles, des camions militaires et un orchestre. Selon des diplomates présents, après un premier passage, le cortège est revenu sur la place pour prendre la direction du palais présidentiel. Le lieu où reposera la dépouille mortelle de Kim Il-sung n'a pas été révélé. Les images, retransmises par CNN, montraient d'immenses foules en larmes, agenouillées et frappant du poing le sol, et d'où montait un long lamento : *« Où es-tu, Père, dont le grand cœur a cessé de battre ? Qu'allons-nous devenir ? »* Des officiers âgés, la poitrine barrée de médailles, se tordant de douleur, déclaraient en sanglotant : *« Nous devons muer notre peine en courage et dédier notre vie à Kim Jong-il. »*

A 12 h 30, l'agence de presse nord-coréenne KCNA a annoncé que la première journée des funérailles était terminée. D'autres cérémonies sont prévues pour mercredi. Les millions de personnes qui ont afflué vers les monuments dédiés à Kim Il-sung pour lui rendre un dernier hommage auraient reçu des rations de riz provenant des réserves constituées en cas de guerre, a annoncé la télévision russe. La Corée du Nord souffre d'une pénurie alimentaire qui va en s'aggravant.

Ph. P.



Sécurité renforcée à Séoul

SÉOUL

de notre envoyé spécial

Une journée ordinaire : telle est l'impression que donnait Séoul, mardi 19 juillet, alors qu'à Pyongyang avaient lieu les funérailles du président Kim Il-sung. Afin d'éviter toute manifestation des étudiants contestataires, la sécurité a été renforcé, autour des universités.

Depuis l'annonce, le 17 juillet, du report de deux jours des funérailles et les attaques de Pyongyang contre le gouvernement sud-coréen pour n'avoir pas exprimé de condoléances pour la mort de Kim Il-sung (*le Monde* du 19 juillet), les médias sud-coréens ont considérablement diminué leur couverture des événements au Nord.

En milieu de journée, la radio de Séoul n'avait même pas annoncé que les cérémonies avaient commencé alors que le cortège funèbre s'était ébranlé en fin de matinée et progressait à travers Pyongyang.

« Criminel de guerre »

En réaction contre les attaques du Nord, le premier ministre du Sud, Lee Yung-duk, a déclaré lundi que l'Histoire avait déjà jugé Kim Il-sung pour sa responsabilité dans la division du pays et une guerre fratricide. Evoquant les étudiants et les dissidents qui dénoncent son refus de les autoriser à se rendre à Pyongyang pour les obsèques, il a estimé que *« leurs actions ignorent des faits indéniables »*. A la radio, Kim Il-sung a été qualifié de *« criminel de guerre »*.

La déclaration du premier ministre a été accueillie avec des sentiments mitigés par le parti gouvernemental et l'opposition : certains faisant valoir qu'elle pourrait envenimer les rapports avec le Nord. D'autant que Séoul devrait publier cette semaine la traduction de documents soviétiques montrant la responsabilité de Pyongyang dans le déclenchement de la guerre de Corée. Ces documents, provenant des archives du ministère des affaires étrangères de Moscou, ont été remis au président Kim Young-sam lors de sa visite en Russie au début de juin.

En dépit du caractère totalitaire du régime du Nord, les étudiants radicaux du Sud ont traditionnellement exprimé leur sympathie pour un pays qui leur semble avoir incarné la fierté nationale coréenne, alors que les gouvernements de Séoul étaient perçus comme des *« fantoches de l'impérialisme américain »*. Les services de sécurité ont annoncé que les quelques dissidents qui se sont rendus à Pyongyang en dépit de l'interdiction du gouvernement seront arrêtés à leur retour. Parmi eux figure le directeur du quotidien *Sekye*, qui appartient à la secte Moon (le « révérend Moon » avait été reçu il y a quelques années par Kim Il-sung).

PHILIPPE PONS

BIRMANIE

Quatorze Prix Nobel et deux mille parlementaires demandent la libération d'Aung San Suu Kyi

Cela fera cinq ans, le 20 juillet, que la junte de Rangoun (ou SLORC) a placé en résidence surveillée Aung San Suu Kyi, dirigeante de la Ligue nationale pour la démocratie birmane et prix Nobel de la paix.

Les militaires birmans n'avaient pas non plus accepté que leurs concitoyens votent massivement en faveur de la Ligue, qui avait remporté 385 des 485 sièges au Parlement, lors des élections de mai 1990, près d'un an après l'arrestation de Mme Suu Kyi.

A l'occasion de cet anniversaire, quatorze Prix Nobel de la paix (1) ont envoyé une lettre ouverte à la junte, dans laquelle ils *« expriment encore une fois* [leur] *profonde inquiétude au sujet de* [l'] *arrestation* [d'Aung San Suu Kyi] *et du déni de ses droits fondamentaux de libre expression et de libre association politique » : « Nous condamnons la suppression par le SLORC de ses droits et de ceux d'autres prisonniers politiques illégalement détenus en Birmanie (...). Nous approuvons avec enthousiasme l'adhésion d'Aung San Suu Kyi au principe de non-violence (...). Nous condamnons le traitement cruel qu'elle a enduré aux mains du SLORC. Elle doit être libérée. »* Déjà, il y a un an, des Prix Nobel étaient intervenus en faveur de Mme Suu Kyi.

Par ailleurs, 2 064 parlementaires de trente-deux pays ont écrit au secrétaire général des Nations unies pour lui exprimer leur *« profond trouble devant la grave situation qui règne en Birmanie »*, où *« au moins 1 550 opposants seraient gardés en captivité »*.

« Immédiatement et sans conditions »

Ils demandent à M. Boutros-Ghali de réclamer à la junte *« qu'elle libère immédiatement et sans conditions tous les prisonniers politiques »* et *« assure la mise en œuvre rapide et complète d'une transition (...) conformément à la résolution 47-144 sur la situation des droits de l'homme en Birmanie du 18 décembre 1992 »*.

(1) Voici la liste des quatorze Prix Nobel signataires : Institut de droit international, American Friends Service Committee, Institut Linus Pauling, Mairead Corrigan Maguire, Betty Williams, Adolpho Perez Esquivel, Lech Walesa, Mgr Desmond Tutu, Association internationale des médecins pour la prévention de la guerre nucléaire, Elie Wiesel, Oscar Arias, le dalaï-lama, Mikhaïl Gorbatchev, Rigoberta Menchu.

CHINE

Le maoïsme aurait causé beaucoup plus de morts « non naturelles » qu'on ne le pensait

Selon un document officiel chinois publié par le *Washington Post*, les dégâts démographiques de l'ère maoïste, des Cent Fleurs à la révolution culturelle, en passant par le Grand Bond en avant, ont été plus importants qu'on ne le pensait jusqu'à présent. Quatre-vingts millions de personnes, et non une soixantaine de millions comme on l'avait longtemps cru, y auraient laissé la vie.

Par l'intermédiaire d'un dissident de haut vol, aujourd'hui professeur à l'université de Princeton, Chen Yizi – ancien collaborateur de l'ex-premier ministre et secrétaire général du PC chinois, Zhao Ziyang, limogé en 1989 au lendemain du « printemps de Pékin » –, le *Washington Post* a obtenu communication d'un document d'un institut de recherches chargé des réformes, selon lequel 80 millions de Chinois auraient péri de *« causes non naturelles »* entre 1949 et 1976, date de la disparition de Mao Zedong. En particulier, 43 millions de personnes seraient mortes de faim pendant le Grand Bond en avant ; des chiffres qui se rapprochent de ceux fournis en 1993 par le journal de l'université de Shanghai – qui avait été interdit – et qui sont plus importants que les quelque 30 millions donnés auparavant (*le Monde* des 10 avril et 9 octobre 1984).

En plus du Grand Bond – au cours duquel le « Grand Timonier » avait contraint la population à se mobiliser autour de *« petits hauts-fourneaux »* utopiques et forcé les paysans à cultiver selon des méthodes désastreuses, entre 1958 et 1961, dans le but de rattraper l'Occident en quelques lustres –, le *Washington Post* parle de 1 million de morts ou plus pendant la révolution culturelle, de 5 millions dans les camps de travail (les *laogai*), d'au moins 7 millions dans les campagnes de répression politique des années 50, et de 1,2 million au Tibet.

Le quotidien américain fait aussi allusion à un rapport de la très officielle Académie des sciences sociales sur la province de l'Anhui selon lequel, dans le district de Fengyang, 60 245 habitants sur 335 000 sont morts de *« causes non naturelles »* pendant le Grand Bond. Soixante-trois cas de cannibalisme – dont celui de parents affamés ayant dévoré leur fils de huit ans – sont également cités.

Le régime de Deng Xiaoping a, bien entendu, condamné les excès, abus ou *« erreurs »* de Mao Zedong. Mais il a également, dans un jugement célèbre rendu par le PCC en 1981, jugé *« fondamentalement correcte »* la politique maoïste. Et pour cause, car elle demeure le fondement idéologique, la justification du pouvoir des vétérans révolutionnaires et de leurs successeurs technocrates dans un système de parti unique.

Pékin peut donc difficilement tolérer que l'on répande en Chine une vision globalement négative de Mao, qui remettrait en question la légitimité de ses dirigeants actuels. Qui plus est, s'il demeure possible – avec des restrictions – de parler de la révolution culturelle, il est mal vu de parler des catastrophes qui l'ont précédée. En effet, jusqu'à ce qu'ils soient limogés par les gardes rouges, Deng Xiaoping et Liu Shaoqi, son compère de l'époque, étaient associés au pouvoir maoïste, le premier en tant que secrétaire général du PCC, le second comme chef de l'Etat. Et M. Deng accepterait mal que des comptes lui soient demandés sur les millions de victimes du Grand Bond, ou des Cent Fleurs. Ce qui explique que de telles études n'aient toujours pas été rendues publiques.

P. de B.

REPÈRES

IRLANDE DU NORD

Dublin est « irrité » par Londres

Le gouvernement irlandais a été *« irrité »* par les déclarations du ministre britannique à l'Irlande du Nord, qui lui a demandé de modifier les articles de sa Constitution revendiquant les six comtés de l'Ulster. Un sommet prévu en juillet entre les premiers ministres anglais et irlandais a été reporté à l'automne à la suite du différend sur la réforme de la Constitution irlandaise.

Par ailleurs, le Sinn Fein (branche politique de l'Armée républicaine irlandaise, IRA) a annoncé la tenue de sa *« conférence nationale des délégués »* dimanche 24 juillet, afin d'*« aboutir à une position officielle »* sur l'initiative de paix lancée en décembre par Londres et Dublin. Elle prévoit la participation du Sinn Fein aux négociations, en échange d'une renonciation de l'IRA à la violence. L'IRA a rejeté, lundi, la proposition de trêve des milices protestantes, après qu'une organisation protestante extrémiste eut revendiqué l'attentat du dimanche 17 juillet contre un pub catholique (sept blessés). – *(AFP, Reuter.)*

NIGÉRIA

Une vingtaine de morts lors d'émeutes à Lagos

Vingt personnes au moins ont été tuées, lundi 18 juillet, au cours d'émeutes dans divers quartiers de Lagos, a annoncé le mouvement Campagne pour la démocratie, qui regroupe une quarantaine d'organisations luttant pour la démocratie et la défense des droits de l'homme. Selon des témoins, des manifestants ont érigé des barricades, allumé des feux et lancé des pierres sur les policiers, qui ont riposté en utilisant des gaz lacrymogènes et des matraques, à Lagos et à Ibadan, dans le sud-ouest du pays. Les manifestants protestaient contre la pénurie de carburant et la détention de Moshood Abiola, le vainqueur présumé de l'élection présidentielle de juin 1993 annulée par les militaires, arrêté en juin.

Le général Sani Abacha et l'ancien chef d'Etat Olusegun Obasanjo se sont réunis avec des représentants des chefferies traditionnelles pour tenter de trouver une solution à la crise politique que traverse le Nigéria, a-t-on appris de source proche de la présidence. – *(AFP.)*

Le Monde

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL : 15, RUE FALGUIÈRE 75501 PARIS CEDEX 15 Tél. : (1) 40-65-25-25 Télécopieur : (1) 40-65-25-99 Télex : 206.806F

ADMINISTRATION : 1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX Tél. : (1) 40-65-25-25 Télécopieur : (1) 49-60-30-10 Télex : 261.311F

Édité par la SARL *le Monde*
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944
Capital social : 620 000 F
Principaux associés de la société : Société civile « Les rédacteurs du *Monde* » « Association Hubert-Beuve-Méry » Société anonyme des lecteurs du *Monde* Le Monde-Entreprises, Jean-Marie Colombani, gérant.

Imprimerie du « Monde » 12, r. M.-Gunsbourg 94852 IVRY Cedex

Le Monde sur CDROM : (1) 43-37-66-11. Microfilms : (1) 40-65-29-33

Le Monde PUBLICITÉ SA
Président-directeur général : Jean-Marie Colombani
Directeur général : Gérard Morax
Membres du comité de direction : Dominique Alduy
133, av. des Champs-Élysées 75409 PARIS CEDEX 08 Tél. : (1) 44-43-76-00 Télefax : 44-43-77-30
Société filiale de la SARL *le Monde* et de Médias et Régies Europe SA.

Le Monde TÉLÉMATIQUE
Composez 36-15 - Tapez LEMONDE
Le Monde - Documentation 36-17 LMDOC ou 36-29-04-56

En contradiction avec les précédents bulletins de santé

La nouvelle opération de M. Mitterrand souligne le caractère évolutif de son cancer de la prostate

Selon ses médecins, François Mitterrand, qui a subi lundi 18 juillet une intervention chirurgicale pour une récidive de son cancer prostatique, ne sortira pas de l'hôpital Cochin avant la fin de la semaine.

■ CANCER. Le cancer de la prostate est l'une des plus fréquentes affections malignes de l'homme. D'évolution généralement lente, son traitement peut selon les cas aller de la simple surveillance à la mise en œuvre de traitements médicamenteux, chirurgicaux ou radiothérapiques.

■ CHRONOLOGIE. Depuis la première opération le 11 septembre 1992 du chef de l'Etat, ses bulletins de santé n'avaient fait mention d'aucune présence de métastases tout en notant la présence excessive d'un marqueur de l'évolutivité de cette lésion.

■ ACTIVITÉ. L'hospitalisation du chef de l'Etat est pour l'immédiat sans conséquence politique. Il n'y a ni « empêchement constitutionnel » ni « intérim », Edouard Balladur président mercredi 20 juillet le conseil des ministres.

La première information officielle concernant l'existence chez François Mitterrand de troubles prostatiques date du 11 septembre 1992, après l'intervention chirurgicale réalisée à l'hôpital Cochin par le profeseur Adolphe Steg. Il s'agissait déjà d'une résection transurétrale pratiquée sous anesthésie générale (1). L'Elysée publiait alors un communiqué évoquant *« des troubles urinaires d'origine prostatique d'installation récente et d'évolution rapide »*. Le bulletin de santé rendu public quelques semaines auparavant avait pourtant fait état de *« résultats normaux »*. Publié le 16 septembre 1992, un communiqué signé du professeur Steg et du docteur Claude Gubler, médecin personnel de M. Mitterrand, précisait que l'examen anatomopathologique des tissus retirés lors de l'intervention permettait de conclure à l'existence d'une lésion cancéreuse. Le taux de PSA (*prostatic specific antigen*) était, disait-on alors, *« au-dessus de la normale »* et on précisait que le *président de la République était « traité en conséquence »*.

Sortant de l'hôpital six jours après y être entré, M. Mitterrand déclarait notamment au sujet de sa maladie : *« Je pense que c'est un combat honorable à mener contre moi-même. »* Aucun élément précis ne permettait de situer le degré d'évolution du processus tumoral et de formuler un pronostic. Ni le compte-rendu anatomopathologique ni les taux de PSA ne furent communiqués, pas plus que la chronologie des investigations diagnostiques ou que les modalités de la thérapeutique médicamenteuse.

Quelques semaines plus tard, le docteur Gubler revenait, dans un entretien accordé à *Paris-Match*, sur la maladie de son patient. Critiquant la manière dont certains organes de presse s'étaient interrogés sur la santé du président de la République, le docteur Gubler expliquait que *« la notion de transparence ne doit pas être prise par certaines médias comme une nécessité d'inquisition. (...) Notre rôle à nous, médecins de chefs d'Etat, n'est pas d'alarmer l'opinion. Comme en matière de justice, nous devons avoir l'intime conviction que notre patient va bien, qu'il n'a rien, qu'il peut travailler. Je n'ai pas le droit d'être ni trop rassurant ni trop alarmiste. Il doit y avoir des limites dans l'information, non pour tromper l'opinion, mais pour empêcher les spéculations politiciennes (...). Les médecins ne doivent être inféodés ni aux pouvoirs ni aux médias »*.

« De cinq à quinze ans »

Pour sa part, le professeur Bernard Debré, *chef du service d'urologie* de l'hôpital Cochin, précisait dans un entretien accordé à l'hebdomadaire *Impact Médecin* que le stade de développement histologique du cancer de M. Mitterrand était *« soit A, soit B »*, situation pour laquelle il ajoutait que la moyenne d'espérance de vie est *« de cinq à quinze ans »*. Un bulletin de santé fut publié le 18 décembre 1992. Rassurant quant à l'existence de métastases (*« les examens cliniques et l'imagerie n'ont pas révélé de localisations secondaires »*), le docteur Gubler ajoutait que le taux de PSA, qui avait diminué, était cependant *« encore supérieur à la normale »*.

C'est M. Mitterrand en personne qui, lors de la cérémonie des vœux pour l'année 1993, indiqua que ce taux, qui était de 75, lors de l'intervention se situait alors à 25 (2). *« Mon organe n'est pas encore tranquille, mais il n'y a pas de métastases ! déclarait M. Mitterrand. Il n'y en a pas pour l'instant. Les autres organes ne sont pas atteints et je suis cela avec beaucoup d'intérêt, curieux de savoir quel sera le premier. »*

Le bulletin de santé suivant – en juin 1993 – évoquait de manière laconique *« les marqueurs spécifiques qui restent stables »*. En septembre 1993, le président de la République fut, lors d'un voyage en Corée du Sud, victime d'un *« léger malaise »*, puis en novembre souffrit durant quelques jours d'un lumbago. Le bulletin de décembre 1993 fut identique au précédent. Mais celui du 30 juin dernier faisait mention d'un *« léger retentissement mécanique dans la zone de résection sur la jonction urétérale »*. *Il mentionnait également la mise en place d'un « suivi régulier »*.

Un mauvais pronostic

La seconde intervention pratiquée le 18 juillet par le professeur Steg résulte, comme la première, de la réapparition de symptômes urinaires et de la crainte d'un retentissement en amont, sur la fonction rénale. Cette nouvelle résection endoscopique visait à procéder à l'ablation de tissus pathologiques dus à la poursuite du processus tumoral, afin de prévenir ou de réduire l'impact de cet obstacle au flux urinaire.

Aucun élément officiel ne permet de situer avec précision l'évolution à court et moyen terme de cette nouvelle situation, qui, *a priori*, autorise un mauvais pronostic. Car, à l'évidence, le traitement médicamenteux hormonal mis en œuvre n'a pas permis un contrôle suffisant de l'évolution cancéreuse. Ce cas de figure serait compréhensible si, comme le suggèrent plusieurs urologues, ce traitement hormonal avait été prescrit depuis de longues années, contrairement à ce qui fut affirmé lors de la révélation du cancer de M. Mitterrand. En revanche, il est plus inquiétant si l'on s'en tient à la version officielle, qui fait débuter ce traitement au lendemain de la première intervention.

JEAN-YVES NAU

(1) Cette résection endoscopique consiste, via le canal de l'urètre et sous contrôle optique, à pratiquer l'ablation des tissus pathologiques en regard de la prostate.

(2) L'objectif, dans ce type de situation, est d'obtenir le taux le plus bas possible de PSA, si possible voisin de zéro, ou sinon dans une zone comprise entre 0,9 et 1,5 microgramme par litre.

L'intervention chirurgicale « s'est passée dans des conditions satisfaisantes »

François Mitterrand a été admis, dimanche 17 juillet, dans le service d'urologie de l'hôpital Cochin, à Paris, dirigé par le professeur Bernard Debré, pour y subir, lundi à 8 heures du matin, une nouvelle intervention chirurgicale à la *prostate*. Ce n'est que lundi en fin de matinée que l'information a été rendue publique. L'opération, pratiquée par le professeur Adolphe Steg, assisté des professeurs Debré et Thierry Flam, a aussitôt été confirmée *par un communiqué* du médecin personnel du président de la République, le docteur Claude Gubler. Réalisée par voie endoscopique, elle s'est *« très bien passée »*, a précisé ce dernier. Son communiqué ajoute que l'intervention était *« devenue nécessaire à la suite des résultats des examens biologiques et échographiques »* faits *« régulièrement depuis le 25 mai »*, qui montraient *« un retentissement rénal occasionné par la gêne mécanique située au niveau des orifices vésico-urétraux »*.

L'Hôtel Matignon a fait savoir aussitôt que le premier ministre avait été prévenu de cette opération *« une huitaine de jours »* auparavant, et que le président de la République avait demandé à Edouard Balladur de présider le conseil des ministres de mercredi, dont il avait approuvé l'ordre du jour, conformément à l'article 21 de la Constitution.

Le professeur Steg, qui avait déjà opéré le chef de l'Etat le 11 septembre 1992 d'un cancer à la prostate, a précisé, peu après, qu'il avait pratiqué une *« résection transurétrale de la prostate »* sur M. Mitterrand. L'opération *« s'est passée dans des conditions satisfaisantes »*, et le chef de l'Etat, *« réveillé »*, se trouve dans un état *« actuellement satisfaisant »*, a ajouté M. Steg. Il a indiqué que son patient demeurerait hospitalisé deux jours, mais il s'est refusé à dévoiler quand avait été décidée l'opération. Des sources médicales, non confirmées, avancent une durée de deux mois pour la convalescence de M. Mitterrand.

Vœux de rétablissement rapide

Hospitalisé au troisième étage du pavillon Albarran de l'hôpital Cochin, dans la même chambre que celle qu'il occupait lors de sa précédente hospitalisation, le président de la République a reçu, dans l'après-midi, la visite de son frère Robert, et il a passé son après-midi à dormir, selon le professeur Debré. Dans la soirée, l'état de M. Mitterrand était jugé *« satisfaisant »* par le professeur Steg.

Valéry Giscard d'Estaing, président de l'UDF, a été le premier à adresser au chef de l'Etat *« ses vœux les plus cordiaux de rapide et complet rétablissement »*. S'exprimant au terme d'un déjeuner avec le premier ministre, Philippe Séguin, président de l'Assemblée nationale, a souhaité que M. Mitterrand *« recouvre la santé »* et qu'il *« reprenne ses fonctions le plus rapidement possible »*. Enfin, *« au nom de tous les socialistes »*, Henri Emmanuelli, premier secrétaire du PS, a adressé au chef de l'Etat *« les vœux les plus sincères et les plus chaleureux »* pour un *« rétablissement rapide »*. Le député des Landes *« ne doute pas que ces sentiments soient partagés par l'ensemble de nos compatriotes qui savent combien, aujourd'hui plus que jamais, le président de la République est le garant des équilibres démocratiques et sociaux de notre pays »*.

C. Ch.

Une maladie en progression dans le monde

Après celui du poumon, le cancer de la prostate est au second rang de la morbidité cancéreuse chez l'homme. Son incidence varie grandement selon les continents et les ethnies, mais il apparaît un peu partout en augmentation régulière. *Ce cancer prend naissance au* sein de certaines cellules du tissu prostatique, celles dites hormono-sensibles et productrices d'un antigène spécifique ou PSA *(prostatic specific antigen)*. Le diagnostic précoce de cette lésion maligne est désormais possible à partir du dosage PSA dont les taux sanguins *reflètent fidèlement* et spécifiquement le degré d'évolutivité de ce cancer.

« L'évolution naturelle du cancer de la prostate non traité est relativement favorable dans la plupart des cancers découverts à un stade très précoce, 8 à 10 % des patients décèdent de leur cancer après une survie de dix ans. Dans le même temps, 34 % présentent une progression locorégionale de la maladie, et 35 % développent des métastases, résume le docteur Ariane Cortesse (service d'urologie, hôpital Saint-Louis, Paris). *Mais faut-il imposer un traitement radical (chirurgical ou radiothérapique) à une petite tumeur non évolutive découverte fortuitement ? La réponse est non, toute la difficulté étant d'être certain qu'il s'agit bien d'une telle tumeur. »*

Plusieurs éléments d'appréciation existent. Le volume de la tumeur et son degré de différenciation tissulaire permettent d'évaluer le risque de progression, et les taux de PSA résiduels, après traitement curatif ou palliatif, fournissent un fidèle reflet de l'efficacité du geste chirurgical. Pour autant, aucun de ces critères de gravité n'a de valeur absolue et définitive. En pratique, face à un cancer prostatique localisé, trois attitudes (simple surveillance, chirurgie ou radiothérapie) peuvent être adoptées, le but étant de guérir le malade, mais aussi, dans le même temps, de lui assurer un bon confort de vie ou de survie.

L'âge, paramètre décisif

L'âge du patient est donc un paramètre décisif. *Les spécialistes d'urologie* estiment généralement que les patients dont l'espérance de vie n'excède pas en moyenne dix ans (patients âgés de soixante-dix ans) risquent de mourir d'une autre *affection. Ainsi, selon eux, la* simple surveillance se conçoit chez les malades qui ne présentent pas de symptômes et pour lesquels il sera toujours temps d'appliquer un traitement hormonal lors de la démonstration clinique d'une progression de la maladie.

Dans le cas d'un cancer de la prostate évolué, l'âge du patient est tout aussi déterminant. *« Pour un patient âgé de plus de soixante-dix ans et présentant des signes d'obstruction urinaire, le traitement hormonal est indiqué, parfois associé à une résection endoscopique »*, précise le docteur Cortesse. Le traitement hormonal, souvent présenté comme le traitement du cancer prostatique au stade *de la métastase*, consiste schématiquement à bloquer par voie médicamenteuse l'imprégnation en hormones mâles des tissus prostatiques (castration chimique), ce qui permet d'obtenir une réduction des troubles et *du volume tumoral. Un tel traitement* est palliatif et peut, lorsque la situation et les souffrances du patient l'imposent, être associé à un geste de « désobstruction urétro-prostatique ». L'échappement du *contrôle hormonal* est toujours de mauvais pronostic, puisque dans ce cas, selon les spécialistes d'urologie, la mortalité se révèle en moyenne de 90 % dans les deux ans.

J.-Y. N.

Selon ses médecins
Le chef de l'Etat sortira de l'hôpital à la fin de la semaine

François Mitterrand ne sortira pas de l'hôpital Cochin *« avant la fin de la semaine »*, a indiqué mardi 18 juillet le professeur Bernard Debré, chef du service d'urologie de l'hôpital Cochin de Paris, au lendemain de l'opération réalisée par le professeur Adolphe Steg. Selon le professeur Debré, la durée de deux mois qui avait été avancée pour la convalescence du président est un chiffre *« excessif »*. Pour sa part, le professeur Steg a précisé que le président *avait pris mardi* matin un petit déjeuner et lisait les journaux.

DANS NOTRE PROCHAIN NUMÉRO
Le Monde
ARTS ET SPECTACLES

Selon l'article 21 de la Constitution, M. Balladur assure la suppléance

La tradition impose sa loi : le premier ministre assure la suppléance du président de la République, le temps de l'hospitalisation de celui-ci. Pourtant le quatrième alinéa de l'article 7 de la Constitution stipule : *« En cas de vacances de la présidence de la République pour quelque cause que ce soit, ou d'empêchement constaté par le Conseil constitutionnel saisi par le gouvernement et statuant à la majorité absolue de ses membres, les fonctions du président de la République* (...) *sont provisoirement excercées par le président du Sénat* (...). » Une opération nécessitant une anesthésie est-elle un *« empêchement »* fixé par la Constitution ?

Mais le général de Gaulle en avait jugé autrement. Lorsque le 17 avril 1964, il s'est fait opéré de la prostate, lui aussi à l'hôpital Cochin, il a fait le nécessaire pour que ne soit pas appliqué cet article de la Constitution. Le président du Sénat était Gaston Monerville avec qui il était en froid depuis que celui-ci, en 1962, avait parlé de *« forfaiture »* à propos de la réforme constitutionnelle, adoptée par voie référendaire, permettant l'élection du président de la République au suffrage universel.

Le mécanisme prévu par un autre article de la Constitution avait suffi. L'article 21 prévoit en effet que le premier ministre *« supplée, le cas échéant, le président de la République dans la présidence des conseils et comités prévus à l'article 15* [les « conseils et comités supérieurs de la défense nationale»]. *Il peut, à titre exceptionnel, le suppléer pour la présidence d'un conseil des ministres en vertu d'une délégation expresse et pour un ordre du jour déterminé.»* Georges Pompidou, alors chef du gouvernement, avait donc présidé un conseil des ministres, le 23 avril 1964.

Ce choix fait par le général de Gaulle avait été contesté en 1964, mais il a fait jurisprudence. D'ailleurs, le 14 février 1973, Pierre Messmer, alors premier ministre, avait lui aussi présidé un conseil des ministres pendant la maladie fatale de Georges Pompidou. De même, Pierre Bérégovoy a assuré la suppléance du chef de l'Etat, notamment en présidant un conseil des ministres le 16 septembre 1992, après la première opération de la prostate de M. Mitterrand qui avait réduit ses activités aux dossiers *« prioritaires et essentiels »*, selon l'expression de ses collaborateurs, jusqu'à la fin du mois d'octobre.

Cette fois, c'est Edouard Balladur qui a été investi de cette marque de confiance de M. Mitterrand. Toutes les dispositions ont été prises pour que le chef du gouvernement préside le conseil des ministres du mercredi 20 juillet sur un ordre du jour *« déterminé»* par le chef de l'Etat. Deux autres conseils devaient théoriquement se tenir avant la pause estival, puisqu'il n'était prévu de supprimer que les conseils des ministres des 10 et 17 août.

Pour l'heure, le premier *ministre n'entend modifier ni son* comportement ni son propre calendrier. Mais il va lui falloir être encore plus présent sur le dossier rwandais, sur lequel d'importantes décisions doivent être prises en permanence. Aussi, il est possible de se demander s'il pourra se rendre au Sénégal, en Côte-d'Ivoire et au Gabon du 28 au 30 juillet comme il l'avait prévu. Le programme du président de la République était, en revanche, peu chargé en cette période de l'année. Il devait se reposer après les nombreux déplacements de ces derniers jours qui s'étaient succédés, sans interruption (Afrique du Sud, sommet du G 7 à Naples, conseil européen à Bruxelles), sans parler des cérémonies du 14 juillet à Paris.

Il y a quelques jours l'Elysée avait déja prévenu Lech Walesa que M. Mitterrand ne pourrait se rendre, le 1er août, aux cérémonies du cinquantième anniversaire de l'insurrection de Varsovie. Bien entendu, il ne pourra recevoir, comme prévu, le mercredi 20 juillet, Ange Patassé, le président centrafricain, ni procéder à la remise de décorations figurant à son agenda. Il ne présidera pas, non plus, les manifestations organisées le jeudi 21 juillet pour marquer l'anniversaire des combats du maquis du Vercors, mais M. Balladur, qui, de toute façon, devait l'accompagner, le remplacera. La prochaine date qu'il ne voudra certainement pas manquer est le 15 août avec l'anniversaire du débarquement en Provence, avant les cérémonies fêtant, à partir du 26 août, la libération de Paris.

THIERRY BRÉHIER

POLITIQUE

La préparation de l'élection présidentielle

M. Juppé demande à la majorité de garder son calme

Alain Juppé, ministre des affaires étrangères et secrétaire général du RPR, a lancé, mardi 19 juillet, sur Europe 1, un appel au calme, après la polémique suscitée, au sein du mouvement néogaulliste, par les propos très critiques à l'égard du gouvernement tenus par Jean-Louis Debré, porte-parole du RPR, dans un entretien accordé au *Monde* (daté 17-18 juillet).

En réaction à ces propos, Patrick Balkany, député RPR des Hauts-de-Seine, proche d'Edouard Balladur, avait publiquement demandé, lundi, au secrétaire général du RPR de *« mettre un terme »* aux fonctions de M. Debré, en soulignant que les *« propos outrés »* du porte-parole *« s'apparentent désormais clairement à ceux d'un représentant de l'opposition ». « Jean-Louis Debré se complaît, depuis plusieurs mois, dans des critiques stériles et de mauvaise foi à l'égard du gouvernement »*, affirmait M. Balkany, en jugeant cette attitude *« indigne »* d'un secrétaire général adjoint. *« Il est temps que cette situation ambiguë cesse »*, avait conclu le député des Hauts-de-Seine.

Interrogé sur les propos du porte-parole du premier parti de la majorité, M. Juppé a indiqué qu'il ne *« laisserait pas le RPR se fourvoyer dans une guérilla antigouvernementale ». « On sait ce que ça donne, on en a fait l'expérience en 1981 »*, a rappelé le secrétaire général du RPR, qui *« désapprouve totalement ce genre de déclaration et de comportement »*. Incitant les députés à soutenir le gouvernement, *« sans aucune ambiguïté et sans aucun état d'âme »*, jusqu'à la fin de la session d'automne, M. Juppé a observé que la pré-campagne présidentielle ne devait s'ouvrir qu'en janvier.

« A ce moment-là, le RPR prendra ses responsabilités en toute clarté et choisira le candidat qu'il soutiendra. Alors, rendez-vous au mois de janvier et d'ici là, du calme, de tous les côtés ! », a lancé le secrétaire général du RPR, en précisant que telle était *« la ligne politique »* définie par les instances dirigeantes de son mouvement, et par son président, Jacques Chirac. *« Si certains ne la suivent pas, il faudra bien évidemment en tirer les conséquences »*, a ajouté M. Juppé.

Après la décision de M. Carignon de quitter le gouvernement

L'opposition grenobloise demande la démission du maire

La démission du gouvernement de M. Carignon a suscité, lundi 18 juillet, des réactions prudentes de la part des responsables nationaux et plus vives de la part des responsables de l'opposition locale au maire de Grenoble. Ainsi, Jean-Louis Debré, secrétaire général adjoint et porte-parole du RPR, a salué, dans un communiqué, cette *« décision courageuse »*, qui est *« en total accord avec les déclarations que le premier ministre avait fait lors de la formation du gouvernement ». « Libéré de ses responsabilités gouvernementales, Alain Carignon va pouvoir désormais se consacrer pleinement à la défense de son nom et de son honneur »*, a ajouté M. Debré.

Pour sa part, le ministre de l'environnement, Michel Barnier (RPR), a déclaré que cette démission est *« digne parce qu'elle permet* [à M. Carignon] *de s'expliquer sur une affaire locale, sans interférence avec la vie du gouvernement »*. Pour Louis de Broissia (RPR, Côte-d'Or), *« contrairement aux épisodes malheureux qui ont agité notre vie politique, cette démission est tout à l'honneur d'Alain Carignon puisqu'il a spontanément choisi de se mettre à la disposition de la Justice»*.

Financement politique et démocratie locale

Le porte-parole du PS, Jean Glavany, ne partage pas ce point de vue. Il s'étonne de la *« drôle de méthode qui existe maintenant et qui consiste, quand on a des choses à se reprocher, et qu'on n'a pas la conscience tranquille, à donner sa démission du gouvernement »*. Le député socialiste se montre également surpris que M. Carignon se soit exprimé sur des chaînes de télévision, des radios et dans des journaux pour *« positiver, comme on dit en termes d'image, un mauvais moment ou une mauvaise affaire ». « Finalement ce sont les électeurs de Grenoble qui jugeront »*, a-t-il conclu.

Plus précis, Michel Destot, député (PS) de l'Isère et président du groupe socialiste au conseil municipal de Grenoble, a estimé qu'il aurait trouvé *« bien plus logique »* que M. Carignon démissionne de son mandat de maire *« puisque cette affaire est liée à son rôle à la tête de la municipalité»*. A travers cette affaire, a-t-il souligné, *« la justice va s'interroger sur les conditions scandaleuses dans lesquelles s'est déroulée la campagne des municipales de 1989 »*, dont le coût, aurait largement dépassé, affirme-t-il, les 20 millions de francs. Il a également demandé la réalisation rapide d'un audit, effectué par un organisme indépendant et chargé d'examiner les conditions, notamment financières, des privatisations des services publics de la ville de Grenoble. *« Il faut que les dossiers liés à la privatisation soient totalement transparents »*, affirme l'élu socialiste qui dénonce, *« la mainmise des grands groupes industriels, la Lyonnaise des eaux et la Compagnie Générale des eaux, sur des secteurs entiers de la gestion municipale»*.

Quant à Raymond Avrillier, président du groupe municipal Ecologie-alternatives-autogestion, il a déclaré qu'*« il est normal que la justice s'intéresse sérieusement au renflouement de la campagne électorale de M. Carignon pour municipales de mars 1989. Ce qui compte pour nous c'est la démocratie locale. Celle-ci était mise à mal à Grenoble par l'inégalité des moyens financiers des candidats, mais aussi des intérêts des grands groupes privés dans les marchés publics. Pour que la ville de Grenoble ait les mains libres, il est temps que la vérité éclate sur le financement des campagnes électorales et sur l'emprise des intérêts privés »*.

A Ajaccio

Un des fondateurs du mouvement nationaliste corse est blessé

Pierre Poggioli, l'un des fondateurs du mouvement nationaliste corse, a été victime d'un attentat, lundi 18 juillet, vers midi, à Ajaccio. Il a été pris pour cible par deux tireurs circulant à moto, alors qu'il venait de descendre de sa voiture. Il a été blessé à une jambe et à une épaule. Alors que la moto effectuait une manœuvre autour d'un rond-point pour permettre, apparemment, aux agresseurs d'achever leur action, M. Poggioli a pu désarçonner le passager. Cependant, ce dernier a réussi à prendre la fuite.

M. Poggioli, dont *« les jours ne sont pas en danger »* selon les médecins, avait quitté le mouvement nationaliste Concolta Naziunalista en 1989 pour se rallier à une politique démocratique et pour refuser le *« diktat »* du Front de libération national de la Corse (FLNC). Il s'était prononcé nettement contre la pratique du racket dite de « l'impôt révolutionnaire ». – (*Corresp.*)

COMMUNICATION

Un entretien avec le vice-président de TF 1

Etienne Mougeotte : « La Chaîne info marque notre entrée décisive dans le secteur de la télévision payante »

Pour Etienne Mougeotte, vice-président de TF 1, le lancement de La Chaîne info (LCI) marque la fin du monopole de Canal Plus dans la télévision payante en France. La montée en puissance du câble et du satellite étant inéluctable, TF 1 souhaite y jouer un rôle de premier plan. M. Mougeotte lance également un cri d'alarme sur la difficile situation financière des producteurs audiovisuels.

« Vous venez de lancer La Chaîne info. Quelle est la stratégie de groupe derrière cet investissement ?

– Reconnaissons d'abord que La Chaîne info est un triple succès ! Les câblo-opérateurs enregistrent un frémissement des abonnements, les publicitaires sont contents et tous les échos qui nous parviennent sont extrêmement positifs. L'audience n'est pas techniquement mesurable pour l'instant. Mais elle devrait ressembler à celle de CNN. On écoute quinze-vingt minutes, on passe et on revient. Il faudra attendre la fin de 1995 avant de savoir si LCI a eu un effet d'entraînement sur le câble.

– Certes, mais y a-t-il une stratégie câble de TF 1 ?

– Au plan stratégique, je rappelle que TF 1 est déjà opérateur d'Eurosport en association avec Canal Plus et ABC. Mais LCI marque notre entrée décisive dans le monde de la télévision payante. La Chaîne info est montée sur le satellite Telecom 2B, mais les câblo-opérateurs exigent que le signal soit crypté. Il le sera le 15 septembre. Il va donc falloir trouver un système de contrôle d'accès et de paiement qui puisse permettre aux détenteurs de paraboles de recevoir LCI. Deux hypothèses s'offrent à nous : se joindre à un système existant, celui de Canal Satellite, ou créer notre propre système, seul ou avec des partenaires. La décision sera prise avant fin septembre.

– Quels sont les avantages de l'un et de l'autre ?

– Canal Plus a l'avantage d'offrir un parc de décodeurs existant. Mais si nous créons le nôtre, nous acquerrons un savoir-faire. Après être devenu leader dans le domaine de la télévision financée par la publicité, TF 1 a vocation à entrer dans le domaine de la télévision par abonnements. La chaîne est en outre un excellent instrument de promotion de la télévision payante. Nous étudions actuellement des partenariats.

– Avec la Compagnie luxembourgeoise de télédiffusion ? (1)

– La CLT pourrait être l'un d'eux. Nous travaillons déjà en Espagne avec eux et les relations sont très positives. Le choix est imminent car dès le 15 septembre, les détenteurs de paraboles Telecom 2B devront disposer d'un système d'accès. Nous avons en outre toute prête une chaîne de télé-achat et préparons d'autres projets de chaînes thématiques.

– En la matière, il faut attendre un assouplissement de la réglementation européenne ?

– Parlons-en, justement. La directive « Télévision sans frontières » est en cours de réécriture. Comme tous les diffuseurs privés en Europe, nous sommes hostiles à une aggravation de la réglementation en Europe. La surréglementation en France a fait mourir La Cinq et elle n'est pas capable de protéger les producteurs. Donc, de grâce, qu'on n'ajoute pas une usine à gaz supplémentaire ! Adaptons ce qui doit l'être et tenons-nous-en là.

– Vous êtes donc contre la création d'un Fonds européen pour aider à la circulation des œuvres ?

– Tout à fait hostiles. Ces mécanismes financiers sont non maîtrisables. La seule chose qui peut aider les producteurs, ce sont des déductions fiscales.

– Mais les diffuseurs n'ont pas tellement la fibre européenne. Soit les programmes sont français soit ils sont américains.

– Cet été nous diffusons une fiction italienne, *La Mafia 6*. Nous verrons les résultats. Ce sera une tentative. Mais les produits européens sont en nombre limité. Les eurocrates et les partisans de la réglementation n'ont pas compris que les identités nationales restent fortes et que les Francais veulent de la création française. Le seul effet de la surréglementation a été de plonger la production française dans un abîme financier. L'USPA (2) souhaite ouvrir des négociations avec les diffuseurs. Nous allons proposer une approche contractuelle. Nous sommes prêts à proposer un partenariat, pour sortir les producteurs de l'ornière dans laquelle ils se trouvent malgré le compte de soutien, les obligations d'investissement, les quotas... Les producteurs allemands se portent très bien sans réglementation et les Français se portent très mal avec leur surréglementation.

– On ne peut pas dire que la faute en revient à la réglementation...

– Il n'y a pour moi aucun doute là-dessus !

– Mais passer des accords de gré à gré, n'est-ce pas ce que vous faites déjà ?

– Nous, diffuseurs, avons besoin de producteurs puissants. Il ne peut y avoir 300 producteurs de fiction de qualité de 90 minutes en France. C'est trop. Mais pour ceux qui nous proposent de bons produits, nous devons créer des relations de long terme qui les aident à consolider leur position financière.

– La seule solution c'est d'acheter plus cher !

– Il vaut mieux mettre plus d'argent dans un nombre restreint de produits que saupoudrer comme le fait le service public. Nous ne voulons pas de négociations globales, ni de commission lambda. Nous souhaitons discuter en direct avec les producteurs et avec leurs représentants. Mais ce réaménagement de nos relations passe aussi par un desserrement de la réglementation. La règle des cent vingt heures d'œuvres annuelles à diffuser aux heures de grande écoute est une stupidité, car elle empêche de rediffuser. Les producteurs comme les auteurs, les réalisateurs et les comédiens ont intérêt aux rediffusions aux heures de grande écoute. Car c'est cela qui créera le deuxième marché indispensable au financement de la production. »

Propos recueillis par
GUY DUTHEIL et YVES MAMOU

(1) La CLT a mis au point un système pour le cryptage de RTL-TV dès septembre.
(2) Union syndicale de la production audiovisuelle, principal syndicat de producteurs.

FININVEST : deux enfants de Silvio Berlusconi nommés au conseil d'administration. – Marina et Piersilvio Berlusconi, les deux enfants du chef du gouvernement italien Silvio Berlusconi, ont été nommés, lundi 18 juillet, membres du conseil d'administration de la Fininvest. Le conseil d'administration du groupe de communication contrôlé par Silvio Berlusconi a procédé à ces nominations pour remplacer Gianni Letta, devenu chef de cabinet du président du conseil, et Cesare Previti, ministre de la justice. Le conseil a d'autre part approuvé les comptes de 1993, qui dégagent un bénéfice net de 32,9 milliards de lires (110 millions de francs).

Philippe Tesson à la recherche de repreneurs

Les actionnaires du « Quotidien » approuvent la suspension du titre

Les actionnaires du *Quotidien* ont approuvé, lundi 18 juillet, la décision de Philippe Tesson, directeur de la publication, de suspendre la parution du titre (*le Monde* du 6 juillet). Comme prévu, explique Philippe Tesson, *« ils n'ont pas débordé d'enthousiasme à l'idée d'une augmentation de capital »* (1). Vingt-deux millions de francs étaient nécessaires au développement d'un journal dont la diffusion diminuait (autour de 30 000 exemplaires) et dont la baisse du prix de vente, passé de 6 francs à 4 francs en mars, a entraîné une chute des recettes.

Une procédure de licenciement collectif va être engagée d'ici au 21 septembre. Ce plan social sera annulé en cas de reprise du journal. Philippe Tesson va utiliser ce délai pour partir à la recherche de partenaires. En cas de reprise, Philippe Tesson ne participera pas à la gestion mais est prêt à conserver une fonction rédactionnelle. Parmi les repreneurs potentiels, le nom de Jimmy Goldsmith revient fréquemment. Déjà intéressé par le titre en 1987, il semble prêt à de nouveaux investissements dans la presse après son départ de *l'Express* en 1987 et son élection comme député européen sur la liste de Philippe de Villiers, en juin.

(1) Philippe Tesson et sa femme possèdent 65 % du capital du *Quotidien*, le GAN 20 % et le reste se répartit entre Jean-Marc Vernes, David de Rothschild, la BNP et la Société des bateaux-mouches.

DANS LA PRESSE

L'hospitalisation de M. Mitterrand

Libération (Gilles Bresson) : « Que n'a-t-on glosé sur ce président habitué à visiter les cimetières. Si, jusqu'en 1988, il gardait plutôt ces considérations pour ses intimes, persuadé intérieurement de pouvoir encore assurer sa propre relève à l'Élysée, il a, depuis, pris plaisir à décliner en public ces considérations sur sa fin, manière de tirer le bilan de son action pour la postérité sans laisser à d'autres le soin de le dresser pour lui. »

Le Figaro (Georges Suffert) : « Sa vie n'est pas vraiment une existence ordinaire, c'est un bal, et il n'a prévu qu'une vraie compagne : sa propre fin, qu'il voit venir vers lui, de très loin. (...) Mystère : voilà un homme qui, durant sa vie, a souvent menti ; or il est bien capable de ne pas tricher avec la maladie et la mort. Comme s'il ne savait réussir que le plus difficile. »

InfoMatin (Danièle Molho) : « Durant la première hospitalisation du chef de l' Etat, en 1992, c'était un premier ministre de sa famille politique, Pierre Bérégovoy, qui était en charge des affaires à Matignon. Ce qui rendit le suivi des dossiers plus aisé. Mais rien ne dit qu'Edouard Balladur ne va pas aller lui aussi à Cochin rendre compte. »

Le Parisien (Fabien Roland-Lévy) : « A neuf petits mois de l'élection présidentielle, l'événement va accentuer les spéculations des états-majors et la nervosité des prétendants à la succession. (...) Même s'il s'avère passager, le signe de la faiblesse présidentielle renforce le rôle du premier ministre candidat. Dans la situation délicate où se trouve la France, notamment au Rwanda, c'est pour Edouard Balladur à la fois une chance et un risque. »

France-Soir (Jean-François Crozier) : « M. Mitterrand aurait pu, logiquement, repousser de quelques jours le conseil des ministres. Non, il en confie la présidence à M. Balladur, comme il l'avait fait en 1992 avec Pierre Bérégovoy. A cette nuance près que l'actuel premier ministre n'est pas précisément de la même famille de pensée. Plus qu'un quelconque « dépassement des clivages » qui sera probablement excipé, tout se passe comme si le président avait sauté sur l'occasion pour organiser sa primaire personnelle dans le camp adverse. »

Europe 1 (Alain Duhamel) : « François Mitterrand va apparaître de plus en plus comme un patriarche républicain, et de moins en moins comme l'inspirateur d'une famille politique. (...) Il est entré à l'Élysée en socialiste, il en sortira en Européen ; il y est entré en politique, et il aimerait bien en sortir sur un plan plus historique. »

RTL (Philippe Labarde) : « On lui souhaite de retrouver l'intégralité de ses moyens. Pour lui d'abord, qui devra affronter les regards scrutateurs ou inquiets, les attentions trop vives et bien sûr les rumeurs. Pour nous ensuite, tant il serait grave pour ce pays que son président qui, entre autres choses, est le chef des armées, soit diminué. De cela, François Mitterrand sera seul juge. On peut dire qu'il s'agit là d'une énorme responsabilité. »

L'instruction des plaintes des hémophiles

Laurent Fabius « hanté » par l'affaire du sang contaminé

Après la demande d'ouverture d'une instruction visant Laurent Fabius, ancien premier ministre, Georgina Dufoix, ancien ministre des affaires sociales, et Edmond Hervé, ancien secrétaire d'État à la santé (*le Monde* du 19 juillet), la question de la responsabilité des politiques dans l'affaire du sang contaminé se trouve de nouveau posée.

■ PRESCRIPTION. Le délit de non assistance à personne en danger pour lequel les trois anciens ministres avaient été poursuivis devant la Haute Cour s'étant révélé prescrit, la commission des requêtes de la Cour de justice de la République a retenu l'incrimination prévue à l'article 318 de l'ancien code pénal (complicité d'administration de substances nuisibles à la santé) qui permet d'éviter cet écueil.

■ HÉMOPHILES. Président de l'Association des hémophiles, Edmond Luc Henry a estimé : *« On va pouvoir instruire sur les faits troublants et accablants pour les trois ministres concernés, Laurent Fabius, Georgina Dufoix et Edmond Hervé. »*

Depuis que la responsabilité des politiques a été mise en cause dans l'affaire du sang. Laurent Fabius est « hanté » par le drame des hémphiles. En 1985 près de 1 300 hémophiles furent infectés à la suite de la vente, entre mars et octobre, de sang contaminé. Laurent Fabius était premier ministre. Il a constamment dit n'avoir eu connaissance de ce drame qu'en même temps que l'ensemble des Français. Il a aussi insisté, cela lui est peu contesté, sur la rapidité avec laquelle il avait décidé, le 19 juin 1985, le dépistage systématique du virus chez les donneurs de sang.

Qu'il ait souffert du drame des hémophiles, des accusations portées contre lui et son gouvernement, de l'exploitation politique qui en a été faite dans la période préparatoire à la campagne des élections législatives de 1993, ses amis et beaucoup d'autres en sont témoins. Mais il lui est interdit de faire part de cette souffrance, tant elle est reçue comme dérisoire, médiocre défense ou provocatrice en regard de la douleur des victimes et de leurs familles. Laurent Fabius ne peut rien opposer à ce qu'il considère comme une forme d'injustice. Sa réserve d'aujourd'hui, son quasi silence, le préservent au moins des incompréhensions et des polémiques nées de toute tentative d'explication publique sur un sujet passionnel. Il s'en remet à la justice. Il n'a pas d'autre issue après que le procureur général de la Cour de cassation a demandé à la commission d'instruction de la Cour de justice l'ouverture d'une instruction sur son rôle et celui de ses anciens ministres, Georgina Dufoix et Edmond Hervé, pour complicité d'administration de *« substances qui, sans être de nature à donner la mort, sont nuisibles à la santé »*.

Il fallait bien que la justice éclaire ce dossier jusqu'au bout. Laurent Fabius l'admet après avoir, un temps, récusé l'idée même d'être d'y être mêlé. *« On ne peut pas, à la cantonade, sans qu'il y ait de faits précis, demander à un certain nombre d'autorités ministérielles de passer en justice pour qu'elles se disculpent »*, affirmait-il, le 11 octobre 1992, indigné par les démarches du RPR qui demandait sa traduction devant la Haute Cour de justice, supprimée depuis par une réforme constitutionnelle. Dignité blessée ? Horreur d'une procédure infâmante ? Cette attitude, en tout cas, lui a coûté cher. Sans le vouloir, Laurent Fabius avait donné à penser, comme bien d'autres avant lui, que les politiques pouvaient prétendre à se situer au-dessus des lois.

C'était mal venu au moment où dans toutes les structures de pouvoir de la société française – politique, justice, chefs d'entreprises, médias –, les débats s'amplifiaient sur les conditions d'exercice des responsabilités dirigeantes. Laurent Fabius récusait la Haute Cour de justice, machine à broyer, et sa procédure de mise en accusation à caractère politique. Sur le fond, il avait raison. Mais lorsqu'il a demandé, le 1er novembre suivant, dans une tribune publiée par *le Monde*, que les ministres puissent être *« jugés dans des conditions ordinaires »* et suggéré, en attendant, la constitution d'un *« jury d'honneur »* pour examiner son cas, il a encore paru chercher un chemin de traverse, vouloir gagner du temps, fuir l'examen et le jugement.

De ce texte, on n'a retenu qu'une apparence et oublié le sens de la démarche : *« Un drame terrible survient alors que j'étais premier ministre. Il est normal que chacun rende des comptes. Je ne conçois pas de politique sans honneur »*. Huit jours après, à la télévision, François Mitterrand tira la conlusion logique de cette déclaration. Pour l'instant, dira-t-il en substance, une seule juridiction est qualifiée pour demander des comptes, la Haute Cour de justice. L'intervention présidentielle apparut comme une exécution sommaire. C'était pourtant aller au plus simple. Laurent Fabius, alors premier secrétaire du Parti socialiste, dira non, dira oui, paraîtra dissocier son cas de celui de ses anciens ministres, s'engluera dans les fils de ses contradictions. Les socialistes et lui, sonnés pour le compte, ne savaient plus où ils étaient.

« Rite sacrificiel »

Le 19 décembre 1992, quelques heures avant que l'Assemblée nationale ne vote la mise en accusation des trois anciens ministres, il dira devant ses pairs, à propos de ceux qui ne voulaient pas supprimer la Haute Cour, pas encore : *« Ils l'ont refusé (...) parce qu'ils sentaient sans doute instinctivement que ce drame n'exigeait pas seulement la justice (...), qu'il exigeait l'expiation, qu'il fallait, devant l'ampleur du drame, un rite sacrificiel d'une autre nature, auquel la Haute Cour allait donner sa dramatique liturgie »*. On ne l'écoutera même pas. Pas plus qu'on l'entendra refuser, un peu plus tard, la prescription des faits reprochés, qualifiés à l'époque de *« non assistance à personne en danger »*.

Parce qu'il était premier ministre en 1985, parce qu'il a voulu défendre son honneur en accumulant les maladresses, Laurent Fabius a touché le fond. La cérémonie d'expiation, commencée au fond des urnes en mars 1993, n'est pas terminée. L'ancien premier ministre cristallise sur sa personne les griefs accumulés au long de treize années de présidence socialiste. Il a, pour la droite, le tort d'avoir été chef d'un gouvernement de François Mitterrand. Il a eu, pour certains socialistes et pour les communistes, le mauvais goût d'avoir achevé de liquider les rêves d'avant 1981. Et puis, il est trop bien né pour être à gauche, on n'aime pas cela des deux côtés. Il fait partie, en politique, de ceux qui suscitent l'intérêt, voire le respect, quand leur avenir paraît assuré, et que l'on ne salue même plus, ou alors distraitement, au premier faux pas. Laurent Fabius a tout pour plaire et déplaire. Il a marché longtemps sur le bon versant, en route directe vers l'Elysée, puis a versé de l'autre côté.

Dans l'ordinaire de la vie politique, les mauvaises pentes se remontent. L'ancien premier ministre avait récupéré de l'affaire Greenpeace, naufragée dans l'oubli. Sous la IVe et la Ve République, François Mitterrand a fréquenté les gouffres plus souvent que les sommets. Mais il n'a jamais été placé, dans son action publique, au cœur d'un drame comparable à celui qu'affronte Laurent Fabius. L'affaire du sang échappe à la simple gestion politique. Elle charrie l'irrationnel et ouvre le champ à l'ignoble. Qu'on se souvienne de la couverture de l'hebdomadaire d'extrême droite *Minute La France* qui annonçait le 4 novembre 1992 la *« fin »* d'un Fabius à visage de vampire, dégoulinant de sang.

Le 14 juillet, après son intervention télévisée, François Mitterrand avait fait part à quelques-uns de ses amis réunis à l'Elysée, de son inquiétude pour Laurent Fabius qui allait être, disait-il, mis en examen. La procédure de la Cour de justice menaçant d'en arriver jusque-là, le Président paraissait affecté. Que la justice dissipe autant que possible l'irrationnel, c'est pourtant ce qui peut arriver de mieux. Laurent Fabius en est, semble-t-il, convaincu.

JEAN-YVES LHOMEAU

Le choix d'un délit non prescrit

Passage de la Haute Cour à la Cour de justice, large réforme du code pénal, changement de qualification des infractions : évolutif et complexe, le cadre juridique dans lequel s'inscrit le rebondissement politique de l'affaire du sang contaminé semble brouiller les pistes à souhait. Pour que le profane s'y retrouve, un retour en arrière s'impose.

Dans un premier temps, M. Fabius, Mme Dufoix et M. Hervé avaient été poursuivis devant la Haute Cour. Le 19 décembre 1992, l'Assemblée nationale votait une résolution, également adoptée le 20 décembre par le Sénat, et par laquelle les parlementaires saisissaient la commission d'instruction de la Haute Cour d'une mise en accusation des trois ministres sur le délit de non-assistance à personnes en danger. Le choix de ce délit s'inscrivait dans une certaine logique dans la mesure où c'est sur ce fondement qu'avaient été engagées les poursuites contre les deux hauts fonctionnaires jugés en correctionnelle, le docteur Robert Netter, directeur du Laboratoire national de la santé, et le professeur Jacques Roux, directeur général de la santé.

Cependant, le 5 février 1993, la commission d'instruction de la Haute Cour constatait la prescription du délit. Selon les magistrats, la prescription de trois ans commençait à courir *« au plus tard à compter du dernier jour auquel les ministres avaient l'obligation d'intervenir »*. Ce dernier jour était par définition celui où ils ont quitté le pouvoir, soit le 20 mars 1986. Le délit était donc prescrit le 20 mars 1989, alors que la Haute Cour ne fut saisie qu'en décembre 1992.

Toutefois, les membres de la commission d'instruction de la Haute Cour indiquaient dans leur arrêt la voie à suivre si elle devait être à nouveau saisie. L'arrêt précisait que les faits semblaient plutôt correspondre à la notion d'homicide involontaire, un délit dont la prescription est interrompue à chaque nouveau décès. La Haute Cour a disparu sans qu'une nouvelle procédure soit engagée, et il appartenait donc à la nouvelle juridiction votée par le Congrès le 19 juillet 1993 de trouver la bonne qualification. Car, selon les règles de la Cour de justice de la République, ce ne sont plus les parlementaires qui proposent la qualification mais trois membres de la Cour de cassation, deux conseillers d'Etat et deux conseillers maîtres à la Cour des comptes.

Eviter le crime d'empoisonnement

Il semble que les sept magistrats se soient déterminés comme s'il leur fallait, dans le même mouvement, écarter, d'une part, les délits, d'autre part, le crime d'empoisonnement : les délits, puisqu'ils sont prescrits au bout de trois ans ; le crime d'empoisonnement car, malgré les acrobaties juridiques de certains professeurs de droit, cette qualification heurte le bon sens, qui la réserve aux auteurs de la forme de meurtre la plus préméditée. L'homicide involontaire ne convenait pas car, même si la prescription était réduite à néant à chaque décès, d'autres écueils juridiques seraient apparus pour la détermination précise de la date des contaminations (*le Monde* du 19 juillet).

Les magistrats ont donc choisi l'article 318 du code pénal qui punit de la réclusion criminelle de cinq à dix ans *« celui qui aura occasionné à autrui une maladie ou une incapacité de travail personnelle* [de plus de vingt jours] *en lui administrant volontairement de quelque manière que ce soit des substances qui, sans être de nature à donner la mort, sont nuisibles à la santé »*. Dans le cas du sida, on pourra s'étonner du choix d'un texte évoquant des substances qui *« ne sont pas de nature à donner la mort »*. Mais, volontairement ou non, ce choix permettra de contourner l'écueil sur les dates de contamination. Car, dès ce moment, peu importe que la contamination se soit faite à une date où ses conséquences mortelles n'étaient pas connues.

Mais l'article 318 est une qualification criminelle, et il n'est pas certain que les membres de la commission des requêtes aient voulu choisir un texte plus représentatif que celui qui fut utilisé à l'encontre du docteur Garretta, condamné à quatre ans de prison, soit le maximum de la peine encourue pour un délit de *« tromperie sur la qualité substantielle »*. C'est là qu'apparaît une subtilité juridique qui ne peut pas avoir échappé aux hauts magistrats composant la commission des requêtes. L'article 318 a été remplacé dans le nouveau code pénal par l'article 222-15, qui dispose que *« l'administration de substances nuisibles ayant porté atteinte à l'intégrité physique ou psychique d'autrui est punie des peines mentionnées aux articles 222-7 à 222-14 »*. Si les peines sont plus fortes, il faut revenir à l'article 318 de l'ancien code pénal, qui s'applique toujours aux faits commis à l'époque où il était en vigueur. Si elles sont plus douces, la loi impose d'appliquer le nouveau code pénal.

Cette règle permet principalement de conserver l'article 222-11, qui prévoit une peine de trois ans d'emprisonnement, portée à cinq ans par l'article 222-12 quand l'infraction a été commise *« sur une personne dont la particulière vulnérabilité due à son âge, à une maladie, à une infirmité, à une défaillance physique ou psychique (...), est apparente ou connue de son auteur »*. Il s'agit d'un délit qui n'est pas pour autant prescrit, car la jurisprudence considère que, en cas de substitution d'un texte criminel ancien par un texte correctionnel nouveau, la prescription ne court qu'à partir de la promulgation de la nouvelle loi. Et le nouveau code pénal est applicable depuis le 1er mars 1993. C'est donc par ce mécanisme qu'il est possible d'invoquer un délit non prescrit bien que les faits remontent à bien plus de trois ans.

Mais, pour l'heure, Mes Patrick Mainsonneuve et Gérard Weltzer, défenseurs d'Edmond Hervé, estiment que les textes visés par la commission des requêtes sanctionnent des violences *« volontaires »*, ce qui les mettrait hors du champ des faits. Comme toute construction juridique, celle-ci, notamment par sa complexité, comporte ses fragilités, et il apparaît, d'ores et déjà, certain que l'assemblée plénière de la Cour de cassation, organisme de contrôle de la commission d'instruction, aura à se pencher sur le dossier.

MAURICE PEYROT

● **L'Association des hémophiles : *« Instruire sur les faits troublants et accablants »*.** – Edmond Luc Henry, président de l'Association des hémophiles, a estimé, lundi 18 juillet, que la demande d'ouverture d'une information judiciaire dans l'affaire du sang contaminé, visant notamment Laurent Fabius, allait permettre de *« connaître peut-être la vérité »*. *« Je voulais qu'il y ait une véritable instruction et qu'on connaisse la vérité*, a-t-il déclaré sur Europe 1. *C'est ce que je demandais depuis des années. Je l'obtiens avec la nouvelle juridiction, la Cour de Justice de la République »*. *« On va pouvoir instruire sur les faits troublants et accablants pour les trois ministres concernés, Laurent Fabius, Georgina Dufoix et Edmond Hervé »*, a-t-il ajouté.

● **Edmond Hervé : *« Faire reconnaître la vérité »*.** – Edmond Hervé, ancien secrétaire d'Etat à la santé et actuel maire (PS) de Rennes, visé au même titre que M. Fabius et Mme Dufoix, a affirmé qu'il se battrait *« jusqu'au bout pour faire reconnaître la vérité dans le respect du droit »*. *« Je partage la douleur des personnes concernées par le drame du sang contaminé »*, a souligné M. Hervé dans un communiqué avant de rappeler que *« les décisions ministérielles de 1985 ont été prises dans le contexte de l'époque et conformément aux avis unanimes des organismes médicaux, techniques et scientifiques officiels »*. *« J'ignore tout du contenu des plaintes déposées, de la qualification juridique donnée par une juridiction qui les a déclarées recevables*, a ajouté M. Hervé. *Je me battrai jusqu'au bout pour faire reconnaître la vérité, dans le respect du droit »*. Ce respect *« s'impose à tous, y compris à ceux qui tentent d'utiliser ce drame à des fins politiques »*, a conclu l'ancien ministre.

Après la fusillade de Dreux

Quatre jeunes ont été mis en examen pour tentative d'homicide volontaire

Les quatre jeunes gens, dont deux mineurs, placés en garde à vue dimanche 17 juillet après la fusillade qui a fait une dizaine de blessés dans le quartier de la Croix-Tiénac à Dreux (*le Monde* du 19 juillet), ont été mis en examen lundi 18 juillet au soir pour tentative d'homicide volontaire et écroués par Michel Meurant, juge d'instruction au tribunal de grande instance de Chartres.

Une embrouille pour une dose de haschich, l'alcool et l'ennui du samedi soir, aggravés d'une bonne dose de mépris et de racisme, semblent être à l'origine de la fusillade déclenchée par des jeunes des villages proches de Dreux (Eure-et-Loir) contre des jeunes d'origine maghrébine de la cité de la Croix-Tiénac.

La brigade criminelle de la police judiciaire de Versailles a mis à profit la journée de lundi 18 juillet pour reconstituer plus précisément le déroulement de la soirée du 16. L'audition des jeunes gens et de plusieurs témoins a ainsi révélé que cette fusillade était une opération de représailles contre un quartier où, en début de soirée, les tireurs s'étaient déjà bagarrés avec des jeunes Maghrébins à l'occasion de l'achat d'une barrette de haschich. Quatre des garçons, dont Stéphane Hubert – tué au cours d'un échange de coups de feu avec la police –, avaient passé la soirée ensemble, absorbant de fortes quantités d'alcool. Certains étaient d'ailleurs connus des policiers de Dreux pour des faits sans gravité causés par l'alcool, et le père de Stéphane a confirmé à des journalistes locaux que son fils était fréquemment ivre. Aucun n'était signalé comme appartenant à un quelconque mouvement raciste.

Vers 22 heures, ils décident d'aller acheter du haschich au quartier des Chamards qui jouxte la Croix-Tiénac, où ils savent pouvoir en trouver. Pendant qu'ils discutent avec un dealer, des jeunes du quartier auraient profité de leur inattention pour tenter de voler quelques objets, dont un portefeuille, dans leur 205 Peugeot. Une bagarre éclate, à l'issue de laquelle une Peugeot 505 vient percuter leur voiture. Certains témoignages font état de coups de feu dès ce moment-là. Il n'est pas exclu que les quatre garçons aient été en possession d'un pistolet à grenaille et qu'ils aient tiré pour s'échapper, hypothèse que les enquêteurs n'ont cependant pas pu vérifier.

Les occupants de la 205, en nombre moindre, décident de revenir armés pour poursuivre la bagarre. Chez la famille Hubert, à Nonancourt (Eure), ils prennent trois fusils et un ou deux pistolets à grenaille (cinq armes ont été saisies par les enquêteurs). En chemin, ils sollicitent un de leurs amis, qui détient des munitions. Ce dernier décide de les accompagner.

Vers 0 h 15, la 205 est de retour aux Chamards et ses occupants tirent à plusieurs reprises sur les groupes de jeunes rassemblés au pied des immeubles, à la recherche de la 505 qui a endommagé leur voiture. Lorsque les policiers interviennent, vers 1 heure du matin, ils découvrent un jeune du quartier sérieusement blessé à côté de cette 505 et, à proximité, la 205 des agresseurs, d'où partent encore de nombreux coups de feu. Celle-ci démarre en direction des trois véhicules de police arrivés sur les lieux. En tentant de l'intercepter, quatre policiers ouvrent le feu, dont certains à cinq ou six reprises, en riposte aux tirs des agresseurs.

Les voitures de police portent la trace de nombreux impacts. La 205 réussit cependant à s'éloigner. Elle est signalée quelques minutes plus tard devant l'hôpital où Stéphane Hubert, mortellement blessé, a été conduit par ses amis. Deux d'entre eux sont interpellés sur place, les deux autres dans la journée de dimanche.

PASCALE SAUVAGE

« PHOCÉA » : premier interrogatoire de Bernard Tapie. – Bernard Tapie a été interrogé, lundi 18 juillet, durant plus de cinq heures par le juge d'instruction Eva Joly, qui l'a mis en examen le 29 juin dernier pour fraude fiscale et abus de biens sociaux dans la gestion de son yacht le *Phocéa* (*le Monde* du 30 juin), au lendemain de la levée de son immunité parlementaire.

SUICIDE : le meurtrier présumé de la petite Lise s'est pendu en prison. – Olivier Calmels, vingt-six ans, meurtrier présumé de sa belle-sœur, Lise Farge, sept ans, dont le corps avait été découvert en forêt de Compiègne (Oise) (*le Monde* du 15 juillet), a été retrouvé pendu, lundi 18 juillet au matin, dans sa cellule de la maison d'arrêt d'Amiens (Somme). Lors de son arrivée dans cet établissement, après sa mise en examen pour « meurtre précédé ou accompagné d'un viol sur mineur de moins de quinze ans », Olivier Calmels avait fait l'objet de l'hostilité des autres détenus et avait été placé en cellule d'isolement. Le jeune homme s'est pendu à l'aide de sa ceinture, accrochée à un tenant de rideau de WC. Une enquête a été ouverte et une autopsie ordonnée.

SOCIÉTÉ

L'enquête sur la corruption dans le Var

Des poursuites sont engagées contre le sénateur Arreckx

Suite de la première page

Transmise du parquet de Toulon à la chancellerie par la voie hiérarchique, la demande *« d'autorisation d'arrestation »* formulée vendredi 15 juillet par le juge d'instruction Thierry Rolland sera ensuite soumise au bureau du Sénat. Hors session parlementaire, cette instance seule peut permettre au magistrat d'user de mesures coercitives (contrôle judiciaire ou mise en détention) à l'encontre d'un sénateur. La mise en examen qu'induit la demande du juge sera, pour l'ancien maire de Toulon (de 1959 à 1985), une seconde épreuve après la perte, au mois de mars, de son siège de conseiller général, qu'il détenait depuis 1958. L'onde de choc causée par le meurtre de Yann Piat semblait l'avoir balayé.

Deux ans avant sa mort, dans une lettre datée du 22 janvier 1992 et retrouvée par les policiers, celle-ci désignait, dans l'éventualité *« d'un accident mortel ou d'un suicide »*, cinq suspects potentiels avec lesquels elle aurait eu *« des relations politiques forcées »*. L'enquête qui a conduit à l'arrestation des tueurs (*le Monde* du 16 juin) semble avoir écarté l'hypothèse d'un crime politique. Mais il apparaît aujourd'hui que, sur les cinq hommes cités par Yann Piat, quatre comptent parmi les acteurs-clés du dossier instruit par le juge Rolland sur les pots-de-vin varois : Jean-Louis Fargette et Maurice Arreckx, ainsi que Jean-François Barrau, ancien conseiller général socialiste de Hyères et vice-président de la chambre de commerce de Toulon; et Daniel Savastano, homme d'affaires marseillais lié au milieu. La présence de Bernard Tapie, cinquième homme de la liste, demeure un mystère, même si certaines écoutes téléphoniques versées au dossier prouvent que son parcours politique intéressait au plus haut point le clan Fargette.

Alors que l'enquête criminelle n'en est qu'à ses débuts, les auditions de Maurice Arreckx, Jean-François Barrau et Daniel Savastano, le 8 mars, ont constitué le point de départ d'une seconde procédure qui, indique une source judiciaire, marquait *« le début d'une opération « mains propres » à l'échelle varoise »*. Mis en examen et emprisonné l'an dernier durant quatre mois dans une affaire de fausse monnaie instruite à Marseille, Savastano avait fait l'objet, au printemps 1993, d'une surveillance téléphonique assidue. C'est ainsi que les policiers ont intercepté ses dialogues réguliers avec Jean-Louis Fargette. Lorsqu'il se retrouve devant eux, l'ami de Fargette n'a plus grand-chose à leur cacher.

Savastano leur raconte donc qu'avant d'être assassiné le 17 mars 1993 près de San-Remo, Fargette préparait son retour en France pour *« l'été 1993 »*, qu'il *« attendait le feu vert de son avocat avec la prescription »* et voulait *« arrêter ses activités dans la vie nocturne »* en montant une cimenterie. Pour préparer ce projet, Fargette convoquait de l'autre côté de la frontière des *« réunions techniques »* auxquelles Jean-François Barrau aurait plusieurs fois participé . Savastano raconte encore *que Fargette soupçonnait Maurice* Arreckx et Guy Liautaud de « racketter des entreprises » en son nom, estimant son *« préjudice »* à *« environ 50 millions de francs actuels »*, et cite l'exemple du chantier de l'école d'ingénieurs de Toulon, attribué à Campenon-Bernard. *« Ce qui dans le comportement de, Arreckx et Liautaud le gênait et le mettait en colère*, précise-t-il, *c'était le fait que l'on utilisait sa renommée et son nom pour obtenir des pots-de-vin sur lesquels il ne touchait rien. »*

Confronté aux déclarations de Savastano, Guy Liautaud ne peut qu'en confirmer l'essentiel. Ami d'enfance de Maurice Arreckx – qui était son chef de patrouille chez les scouts –, ancien responsable des services techniques de la ville de Toulon devenu son chargé d'affaires au conseil général, Liautaud raconte que, sur *« l'insistance du président »*, il se rendit en Italie en février 1993, en compagnie de Jean-François Barrau et de leur avocat commun – qui était aussi celui de Fargette. Au cours du déjeuner, dit-il, il fut question de *« sommes d'argent importantes »* qui *« devaient être reversées par M. Arreckx* via *Barrau »*.

Il poursuit : *« Fargette m'a parlé d'un versement de 1,5 million de francs au profit de M. Arreckx et concernant la construction de l'école d'ingénieurs de Toulon, achevée et inaugurée en 1993. Fargette me reprochait d'avoir perçu indûment une partie de cette somme, soit 500 000 francs. J'ai récusé ses dires sans pouvoir me justifier. (...) Fargette m'a demandé de prendre en main le dossier de construction des bureaux du conseil général du Var afin de la faire attribuer à l'entreprise qu'il me désignerait plus tard. Je lui ai répondu que je ne pouvais pas accéder à sa demande. Il m'a alors menacé de mort sans ambiguïté. Je suis revenu en France sans avoir passé le moindre engagement vis-à-vis de Fargette et aussitôt j'ai rencontré le président Arreckx pour lui exprimer mon mécontentement. M. Arreckx m'a confirmé dans son bureau du conseil général qu'il y avait bien eu un versement de 1 million de francs sur un compte à l'étranger dont il était le titulaire. Concernant les 500 000 francs manquants, j'ai su par Arreckx que cette somme avait servi pour des frais de campagne. »*

Après de telles révélations, l'enquête aurait pu démarrer en trombe. Le parquet de Toulon optera pour la prudence, ouvrant une enquête préliminaire sur ces faits nouveaux, qui ne sera confiée à la brigade financière de Marseille qu'à la fin du mois de mars. Le temps de laisser passer les élections cantonales, et la défaite de Maurice Arreckx... Convoqué par la police le 6 avril, le gérant de la société Campenon-Bernard-Sud, Jean-Louis Germain, explique sans louvoyer comment il fut amené à verser une commission, *« pour maintenir de bonnes relations entre (sa) société et le conseil général »*.

« Calmer la colère de Fargette »

« J'étais perduadé, ajoute-t-il, *que cet argent allait directement dans la caisse électorale d'Arreckx. »* Mis en examen le 20 mai pour corruption active, abus de biens sociaux, faux et usage de faux, l'entrepreneur précisera au juge Rolland, le 10 juin, qu'ayant été *« financiers »*. *« Il m'a demandé si je pouvais l'aider à hauteur de 2 millions de francs, poursuit-il. Je lui ai répondu que c'était faisable, mais j'ai émis des réserves sur la façon de procéder. M. Arreckx m'a alors indiqué que je pouvais toujours passer par l'étranger ou par la Suisse... »*

Un demi-million de francs sera versé par Campenon-Bernard sous forme d'un don légal au Parti républicain. Un million et demi passera, lui, entre les mains d'un intermédiaire toulonnais ami de Liautaud, Raymond Lafforgue. Cet ancien chauffagiste, grand spécialiste de la pêche au thon, fournissait de fausses factures à la société en contrepartie des versements. Puis il signait des chèques à des amis, qui lui rendaient l'argent en espèces, après avoir soustrait une petite commission. Placés dans des enveloppes, les billets étaient ensuite portés chez Guy Liautaud. *« Je savais parfaitement que l'argent allait à Arreckx »*, assure Lafforgue aux policiers le 19 mai. *« Je considère*, avance Guy Liautaud le même jour, *que les fonds (...) provenant de la société Campenon-Bernard devaient servir à calmer la colère de M. Fargette vis-à-vis de M. Arreckx. »* Mis en examen à son tour et incarcéré, Liautaud précisera le 28 juin, devant le juge d'instruction, que son rôle *« consistait à receptionner les espèces et à les remettre à Barrau, qui devait les emmener en Italie »*.

Fargette a-t-il réellement touché cet argent ? L'ancien caïd n'est plus là pour en témoigner. Projetant lui aussi la création d'une cimenterie, Jean-François Barrau – également mis en examen et placé en détention le 20 mai – affirme avoir été appelé par le truand en vue d'une association, et invité à se rendre à son tour en Italie. Il admet aussi lui avoir remis une enveloppe, mais sans savoir qu'elle contenait de l'argent. Seules manquent à ce puzzle les déclarations de Maurice Arreckx devant le juge d'instruction. Interrogé par *le Monde* au mois d'avril (*le Monde* du 8 mai), le sénateur affirmait n'avoir eu *« aucun contact avec Fargette depuis sa fuite en Italie »* et mettait au défi *« d'apporter la moindre preuve »* de son implication dans ce dossier. Relevant ce défi, la brigade financière a examiné son train de vie personnel, recensé ses voyages, d'affaires ou privés, sans trouver jusqu'ici la trace d'un compte à l'étranger qu'au demeurant l'ancien maire de Toulon a toujours nié posséder.

M. Arreckx s'est néanmoins choisi deux avocats, dans la perspective d'un rendez-vous avec le juge Thierry Rolland qu'il savait prochain. Cette étape franchie, le magistrat devrait passer à l'examen d'une série d'autres chantiers suspects dont l'existence lui a été dévoilée en cours d'enquête. Le 28 juin dernier, Guy Liautaud lui confiait ainsi : *« La situation se dégradait et il y avait des changements d'attitude dus à l'action de Fargette, qui se révélait prépondérante sur le président Arreckx, sur M. Barrau, voire sur moi. » « Le milieu*, ajoutait-il, *semblait pénétrer dans l'économie locale... »*

HERVÉ GATTEGNO

« J'ai eu mon grand-père tous les jours... »

Les bandes dormaient dans un tiroir de l'Evêché, le siège de la police marseillaise. Interceptées entre le 23 janvier et le 14 mars 1993 à la demande du juge d'instruction Marie-Claude Pena, les conversations téléphoniques de Daniel Savastano sont sorties de l'oubli à l'occasion de l'enquête sur le meurtre de Yann Piat : son interlocuteur le plus familier s'appelle en effet Jean-Louis Fargette.

Savastano est à l'époque le suspect numéro un dans une affaire de fausse monnaie (dans laquelle il sera d'ailleurs mis en examen et écroué durant quatre mois). Il est aussi en relation constante avec l'ancien caïd toulonnais, à qui il rend compte de l'avancement de quelques dossiers, ainsi que de la situation politique de la région, pour laquelle Fargette semble avoir plus que de l'intérêt, à la veille des élections législatives. Ainsi évoquent-ils ensemble Marseille, *« l'endroit le plus chaud de France »*, où Savastano explique que de siens amis *« sont en train de préparer les élections »*, Nice, où il s'efforce d'entrer en contact avec *« le Jean-Marie »*, et bien sûr le Var, ancien domaine de Fargette, dans lequel se tient *« une bagarre monstrueuse »*.

L'enjeu de cette lutte semble bien être le sort de Yann Piat, candidate à la réélection dans la troisième circonscription législative du Var. A l'évidence, Fargette a pris fait et cause pour l'adversaire de Yann Piat, le conseiller général (UDF-PR) Jo Sercia, proche de Maurice Arreckx, avec le souci du moindre détail : *« Hier, on a fait prendre des photos de Jo avec le maire de La Valette, pour une remise de médailles ; ça va être sur tous les journaux... »* L'implication du caïd dans la campagne va bien au-delà : le 8 février 1993, il raconte à Savastano son intervention auprès de quelques proches de Léopold Ritondale, le maire de Hyères, que Yann Piat avait convaincus de la soutenir : *« J'ai appelé le soir à huit heures, le lendemain à sept heures, ils appelaient mon ami... »* Il ajoute : *« Cette semaine, j'ai mis le turbo, j'ai eu mon grand-père tous les jours pratiquement (...) et j'ai fait prendre des positions : (...) il a convoqué tout le monde, bon ça va très bien, on est en train de l'assassiner, l'autre, la... la femme... »*

Des « accords » Tapie-Le Pen ?

Quand, le 8 mars dernier, les policiers chargés de l'enquête sur la mort de Yann Piat demanderont à Savastano quelques éclaircissements, il leur confiera que ce *« grand-père »* d'occasion n'était autre que Maurice Arreckx... Quant à l'« assassinat » politique de Yann Piat, il reposera en 1993 notamment sur une manipulation, que Fargette a confiée à Savastano. Ayant piégé Yann Piat au cours d'un déjeuner à Marseille, le 8 janvier à 13 heures – *« J'ai mangé avec elle, ils ont tout enregistré »* –, l'ami de Fargette démarche lui-même certains journaux : excipant de ses propres démêlés avec la justice, il espère faire publier un article sur de prétendues connexions entre le député et *« la mafia »*... Le 30 janvier, Fargette confirme qu'il est *« en train de passer tout en revue pour le journaliste »* d'un grand hebdomadaire parisien. Mais d'article il n'y eut point...

A en croire d'autres dialogues, Fargette dépêche encore son homme de confiance pour s'assurer de l'animosité du Front national à l'égard de son ancienne élue. Tout en s'acquittant de cette tâche avec zèle, Savastano fait allusion à de fréquentes rencontres avec un certain *« Marc »*, dont il indiquera aux policiers qu'il s'agit de l'attaché parlementaire de Bernard Tapie, Marc Fratani. Ainsi Savastano est-il, si l'on ose dire, sur tous les fronts. Le 6 mars, alors que la campagne législative s'achève, il raconte qu'à l'issue d'un entretien avec ce dernier il est entré dans la permanence de l'adversaire de M. Tapie à Gardanne, Hervé Fabre Aubrespy (RPR) : *« On a pris tout le stock d'affiches, on a tout jeté. »* Dialoguant avec un ancien maire d'Aix-en-Provence dans la soirée du 25 janvier, Savastano lui explique que le maintien du Front national au deuxième tour dans la circonscription de Bernard Tapie – que Fargette surnomme *« l'artisan Bernard »* – ne doit rien au hasard, et qu'il aurait été le témoin d'*« accords »* passés à ce sujet entre le président de l'OM et Jean-Marie Le Pen. Des accords auxquels son interlocuteur a bien du mal à croire...

Bernard Tapie a bien été élu, mais Yann Piat aussi, en dépit des efforts du clan Fargette. Le lendemain de l'élection, le caïd toulonnais était abattu dans son repaire italien par un tueur inconnu, abandonnant relations d'*« affaires »* et amis politiques à leur triste sort commun. *« C'est eux, la vraie mafia*, disait-il à Savastano le 25 janvier 1993., *C'est la politique, les escrocs, les cols blancs... »*

H. G.

REPÈRES

ASTRONOMIE

Deux nouveaux fragments de la comète Shoemaker-Levy heurtent Jupiter

Deux nouveaux fragments de la comète brisée Shoemaker-Levy 9 ont plongé dans l'astmosphère de Jupiter où ils ont donné lieu, lundi 18 juillet à 9 h 28 et à 21 h 26 (heure française), à un impressionnant spectacle. L'un d'entre eux, le septième, qui porte le nom de « G », comme la septième lettre de l'alphabet, a dépassé par ses effets tout ce qui avait été jusqu'alors enregistré. L'astronome Eugene Shoemaker a estimé que la perturbation provoquée par ce bolide sera *« aussi vaste que la tache rouge »*, une sorte de cyclone permanent de plus de 20 000 kilomètres de diamètre qui tourne dans l'atmosphère jovienne depuis des siècles.

MÉDECINE

Un nouveau record italien de maternité post-ménopausique

Mme Della Corte, Italienne de soixante-trois ans, a donné naissance, lundi 18 juillet, à un petit garçon, à la suite d'une fécondation *in vitro*. Le précédent « record » connu était détenu par une veuve sicilienne âgée de soixante-deux ans, qui avait accouché selon la même technique, avec le même gynécologue, le docteur Severino Antinori. Des embryons obtenus *in vitro* à partir des ovocytes d'une donneuse fécondés par les spermatozoïdes de l'époux, âgé de soixante-cinq ans, de Mme Della Corte ont été transféré dans l'utérus de son épouse. Le médecin et sa patiente auraient signé des contrats d'exclusivité de 250 000 dollars (1,3 million de francs) avec des hebdomadaires américains et allemands. L'argent devrait pour moitié revenir à la nouvelle maman et pour moitié être consacré à la recherche. – *(AFP, Reuter.)*

SPORTS

CYCLISME

La 15e étape du 81e Tour de France

Eros sur le « mont chauve »

La 15e étape du Tour de France, entre Montpellier et Carpentras, a été gagnée, lundi 18 juillet, par l'Italien Eros Poli, qui est aussi passé en tête au sommet du mont Ventoux. Miguel Indurain, qui a manqué chuter dans la descente du Ventoux, conserve le maillot jaune.

CARPENTRAS

de notre envoyé spécial

Comme un clin d'œil de la volupté à un Tour de France marqué par le drame, la dureté et la hargne, c'est un Italien au profil de médaille et répondant au doux prénom d'Eros qui a gagné à Carpentras, sous un soleil de plomb et une chaleur étouffante évoquant davantage les affres de l'enfer que les plaisirs de l'amour. Et, pour comble de paradoxe, le beau Poli, cent quatre-vingt-seize centimètres sous la toise, est aussi arrivé en tête au sommet du mont Ventoux, la terreur des coureurs, qui connaissent tous les épopées des anciens, et des enfants pas sages, effrayés par les légendes racontées à la veillée à propos du « mont chauve ».

L'anecdote est vraie, et rend l'histoire encore plus jolie : c'est parce qu'il avait envie de satisfaire un besoin naturel qu'Eros, homme de bien, prit quelque avance, soixante kilomètres seulement après le départ de Montpellier. Une fois remis en selle et voyant passer un coureur qui avait faussé compagnie au peloton, Poli, remerciant peut-être un muscle rarement cité comme des plus importants pour un cycliste, continua ensuite tout seul et compta jusqu'à plus d'un quart d'heure d'avance. Suite de quoi, il géra consciencieusement son capital de minutes pour en conserver cinq à l'arrivée. Suffisamment pour gagner et essuyer une petite larme de vrai bonheur en franchissant la ligne.

Derrière, Miguel Indurain, tel don Juan aux enfers, toujours aussi impassible et dominateur, même dans les pires moments, *« regardait le sillage et ne daignait rien voir »*. Il accepta, certes, de laisser partir Marco Pantani, un des meilleurs grimpeurs de la troupe, mais c'était pour l'avaler dans la descente comme un aigle fond sur sa proie.

Autour de lui, comme s'ils avaient déjà compris que, sauf accident, les jeux étaient déjà faits pour la première place, les prétendants à une place d'honneur à Paris formaient une sorte de cour, presque déférente. Et, parmi eux, Richard Virenque, Armand De Las Cuevas et Luc Leblanc, les trois « petits Français », respectivement deuxième, troisième et quatrième du classement général, ardents et combatifs comme des soldats de l'an II.

Derrière, encore plus loin derrière Eros Poli, c'est Thanatos qui poursuivait son œuvre de destruction : encore six abandons aujourd'hui. Sans doute pour se venger de la victoire de celui qui reste son principal concurrent, là-haut, tout près du sommet du Ventoux, le dieu de la mort donnait-il une bénédiction ricanante aux inventeurs d'une épreuve aussi diabolique que le Tour de France.

JOSÉ-ALAIN FRALON

Pourquoi si vite ?

CARPENTRAS

de notre envoyé spécial

« Nous sommes des hommes comme les autres, pas des robots. Les dirigeants du Tour, qui ont été coureurs, devraient le savoir ! » Luc Leblanc laissait éclater sa colère, lundi à Carpentras, à l'issue d'une étape qu'il avait pourtant animée. D'autres, comme Charly Mottet, un dur à cuire pourtant, mettaient, eux aussi, en cause une épreuve de plus en plus dure. *« Ce sont les coureurs qui font le Tour, et pas l'inverse, si cela va si vite, à qui la faute ? »*, se demandait, quelques minutes plus tard, Jean-Marie Leblanc, le directeur du Tour, qui ajoutait : *« Ce sont aussi ces difficultés qui font que les coureurs sont tant aimés, tant admirés. »*

Derrière la polémique en train de diviser coureurs et organisateurs, plusieurs raisons « objectives » expliquent l'hécatombe qui frappe le peloton depuis quelques jours. A commencer par la chaleur qui use les organismes et oblige les concurrents à boire constamment, risquant à tout moment des ennuis gastriques.

L'escapade en Angleterre, si elle a montré le formidable succès du Tour à l'étranger, a, aussi, fatigué les coureurs dès le début en modifiant leurs horaires, en créant un stress supplémentaire. D'autant qu'elle venait juste après la course contre la montre par équipe, qui prend de plus en plus d'importance, épuisante physiquement mais aussi nerveusement, tant elle oblige chacun à suivre le train d'enfer imposé par les meilleurs de l'équipe.

Mais si les concurrents sont aussi fatigués, c'est qu'il n'y a pratiquement plus de ces étapes, dites « de transition », qui voyaient le peloton musarder et permettaient aux organismes de récupérer. *« Lorsque nous pensons, au départ d'une étape, que celle-ci sera courue à une moyenne d'environ 34 km à l'heure et que les coureurs dépassent les 40 km/h que dire ? »*, s'interroge, une nouvelle fois Jean-Marie Leblanc.

Ce qui entraîne une autre question : pourquoi les coureurs vont-ils si vite, quitte à se faire de plus en plus mal, à se vider de leur forces et à obliger les moins vaillants d'entre eux à poser pied à terre ? Réponse : il faut, à tout prix, se faire voir. Pour se faire remarquer – au bon sens du terme – mais aussi pour faire remarquer la marque de tel ou tel sponsor. Pourquoi, dans l'étape de dimanche, à trente kilomètres de l'arrivée, alors que les échappés ne pouvaient plus être rejoints, un coureur fait-il un supplément d'effort pour prendre quelques mètres au peloton, et obliger celui-ci à encore accélérer ? Pourquoi voit-on une équipe « se défoncer » un jour sans que personne ne saisisse les raisons de cette débauche d'effort, sinon que, ce jour-là, le grand patron de la marque qui sponsorisait cette équipe assistait à cette étape ?

La dernière raison se nomme peut-être tout simplement Miguel Indurain. L'Espagnol ne se lance pas dans des entreprises inconsidérées, dans des charges de brigade légère. Quand les autres se sont bien épuisés, il se contente, avec l'obstination et la régularité d'un métronome, d'accélérer encore l'allure, et de faire rendre gorge à ses adversaires. La cerise sur le gâteau, en quelque sorte.

J.-A. F.

ATHLÉTISME : record de France féminin du 1 500 mètres. – Blandine Ducret a amélioré le record de France du 1 500 mètres féminin en réalisant un temps de 4 min 4 s 72, lundi 18 juillet, lors de la réunion d'athlétisme du Nikaïa, à Nice. L'ancien record était détenu par Florence Giolitti en 4 min 5 s 78 depuis le 19 août 1987. Par ailleurs, Marie-José Pérec a déclaré forfait à la dernière minute pour le 400 mètres. La championne du monde et championne olympique, qui souffre toujours d'une fêlure à un orteil, n'a pas participé à la course, sur le conseil de son nouvel entraîneur américain, John Smith.

15e étape, Montpellier-Carpentras (231 km)

1. E. Poli (Ita.) en 6 h 31 min 59 s (moyenne : 35,4 km/h) ; 2. A. Elli (Ita.) à 3 min 39 s ; 3. P. Lino (Fra.) à 3 min 39 s ; 4. R. Conti (Ita.) à 3 min 41 s ; 5. R. Virenque (Fra.) ; 6. A. de las Cuevas (Fra.) ; 7. P. Ugrumov (Rus.) ; 8. A. Zulle (Sui.) ; 9. M. Indurain (Esp.) ; 10. M. Pantani (Ita.) tous à 4 min ; etc.

Classement général

1. M. Indurain (Esp.) en 75 h 11 min 35 s ; 2. R. Virenque (Fra.) à 7 min 56 s ; 3. A. de las Cuevas (Fra.) à 8 min 02 s ; 4. L. Leblanc (Fra.) à 8 min 35 s ; 5. V. Poulnikov (Rus.) à 11 min 30 s ; 6. M. Pantani (Ita.) à 11 min 55 s ; 7. P. Ugrumov (Rus.) à 13 min 37 s ; 8. T. Davy (Fra.) à 16 min 12 s ; 9. A. Zulle (Sui.) à 16 min 13 s ; 10. A. Olano (Esp.) à 17 min 51 s ; etc.



AVIGNON 94

De nos envoyés spéciaux

Comment dire la guerre ? Le Britannique Edward Bond, qui vient de fêter à Avignon son soixantième anniversaire, a choisi le chemin le plus escarpé, celui de la philosophie, et manie, sans rien redouter, le paradoxe. La création de ses « Pièces de guerre » inscrit une nouvelle fois le nom d'Avignon dans la légende de la scène. Le compositeur français Nguyen Thien Dao et sa librettiste Rolande Causse ont confié à un chœur d'enfants et aux musiciens du Philharmonique de Radio-France le soin de chanter le martyre des enfants d'Izieu. Cet oratorio splendide a saisi ses premiers auditeurs à Villeneuve. Enfin, nous commençons aujourd'hui un parcours dans le maquis des écritures contemporaines en compagnie de Jean-Pierre Milovanoff.

LES ENFANTS D'IZIEU, à la Chartreuse

« Quel est ton nom ? »

Susciter et commander un opéra sur l'arrestation, la déportation à Auschwitz, puis l'assassinat en 1944 des cinquante et un enfants et adultes juifs qui vivaient à Izieu était une idée incongrue. Le compositeur français d'origine vietnamienne Nguyen Thien Dao s'en est affranchi en composant un oratorio. Sa création a eu lieu, dimanche 17 juillet, au Centre Acanthes, dans une version de concert sobrement éclairée. Il est cependant prévu que *les Enfants d'Izieu* soit représenté sur quelques scènes lyriques françaises. Faire un spectacle vivant avec la Shoah est un problème de conscience insoluble et dont il a été maintes fois débattu lorsqu'elle a été portée au théâtre, au cinéma et à la télévision. Il ne parait pas souhaitable de franchir le pas de l'incarnation sur une scène d'opéra.

La partition de Nguyen Thien Dao pourrait être mise sous un autre texte. De telles réutilisations abondent chez Bach, Mozart, Haendel ou Rossini. La musique est un langage qui s'accommode du sens des mots. Le texte de Rolande Causse est précis, sec : *il dit ce qui* doit être dit sur ce qui s'est passé ces jours-là. Le chant cède la place au *parlando* dans une scène insoutenable, comme si l'on ne pouvait chanter l'abomination. Un gestapiste demande à un enfant : « *Quel est ton véritable nom ? Quelle est l'adresse de ses parents pour que tu les y rejoignes le plus vite possible ?* » Il ajoute, suavement puis avec violence : « *Sale petite vermine* ». L'enfant ébloui par la lumière s'adresse à son père, absent, dissous dans la guerre : « *Ils t'ont interrogé et tu n'as pas parlé.* » La musique de Nguyen Thien Dao (né à Hanoï en 1940, il a été élève d'Olivier Messiaen au Conservatoire de Paris) échappe à la narration et au descriptif. Librement atonale, elle ne provoque pas l'émotion par la tension *induite par les rapports de tonalité*, des modulations et des lignes mélodiques suivant la courbe émotionnelle du livret, mais par une imbrication des timbres tantôt compactés, tantôt éclatés (les murs de la Chartreuse peinent alors à les contenir), des lignes de chant accidentées et une multitude de percussions multiraciales.

S'affranchir du réalisme

Leur étrangeté et l'inquiétude qu'elles provoquent sont entrecoupées par un texte déclamé (un peu trop), par une narratrice qui explique ce que l'écriture vocale de Dao ne permet pas de comprendre au pied de la lettre – les lignes de chant discontinues, éclatées entre le grave et l'aigu, contraignent les solistes à appliquer un diapason contre leur tempe.

L'*instrumentarium* réunit quatre violons, deux altos, deux violoncelles, une contrebasse, deux clarinettes (dont une basse), une flûte, un cor, une trompette et un trombone du Philharmonique de Radio-France. Les voix sont celles de la Maîtrise de Radio-France, dont les quarante-quatre filles et garçons chantent à la perfection et par cœur leurs difficiles parties. En plus de trois solistes issus de la maîtrise, quatre chanteurs (Sophie Boulin, Béatrice de Vigan, Eric Trémolières et Christian Trégnier) *se partagent* les rôles des éducateurs et des gestapistes.

L'œuvre s'ouvre sur un prologue, puis se déroule en trois parties qui évoquent tour à tour la vie à Izieu avant l'arrestation, l'arrestation et les interrogatoires, puis la déportation en train pendant trois jours et trois nuits dans un wagon plombé vers Auschwitz. La fin est une sorte de coda calme, miroir du prologue. Un enfant chante une berceuse. Causse et Dao n'ont pas voulu tomber dans le réalisme, mais ont préféré s'en affranchir. L'ensemble sonne avec une plénitude et une violence fugitives qui laissent le plus souvent la place au calme et à la transparence. Sylvio Gualda dirige ces *Enfants d'Izieu* avec une attention soutenue et obtient des interprètes le meilleur. L'oratorio de Dao et Causse est une réussite qui ne pouvait être accueillie dans la liesse. Les applaudissements sont donc descendus petit à petit des gradins du Tinel de la Chartreuse de Villeneuve vers les interprètes avant de tourner au triomphe.

ALAIN LOMPECH

► *Les Enfants d'Izieu* **seront retransmis dimanche 18 septembre, à 22 h 35, sur France-Culture. Prochains concerts du Centre Acanthes : concert des stagiaires, le 20 juillet, à 17 heures.**



BRIGITTE ENGUERAND

CLUB **Avignon est pour la plupart des journaux l'occasion de grand-messes qui leur permettent, une fois l'an, de vérifier s'ils sont en phase avec leurs lecteurs festivaliers. « Le Monde » n'est pas pour rien dans l'invention de ces rencontres artistes-spectateurs qu'il a fallu délaisser pour cause d'encombrement. Dans une belle salle du Centre national du théâtre, au Cloître Saint-Louis, est née, en 1993, l'idée d'un « club », moins formel et plus amical, où l'on pourrait mieux s'entendre et peut-être se comprendre. Jacques Lassalle, en colère, est venu. Leslie Caron aussi, autrement amène en fille de Jean Renoir. Aujourd'hui vient le tour de Stanislas Nordey, que Bartabas suivra bientôt. Et bien sûr les lecteurs du « Monde », à qui, chaque jour, cet espace appartient.**

Parcours dans l'écriture contemporaine

Le roman-théâtre de Jean-Pierre Milovanoff

Ses personnages sont des voyous, des marginaux : joueurs, souteneurs, bonniches, filles perdues. Mais leurs paroles sont à la hauteur de leurs folies amoureuses, de leurs pulsions sacrificielles, de leurs « *ruminations métaphysiques* » : paroles de drame et d'oracle, plus près de Faulkner ou de Genet que du folklore populiste. Jean-Pierre Milovanoff, lui, se réclame de Molière. Il revendique tous les registres de Dom Juan, « *de la canaillerie à la grande poésie* ». Les mots dits « du quotidien » sont bien les seuls qui l'ennuient.

Jean-Pierre Milovanoff est né à Nîmes, pendant la guerre, d'un immigré russe qui ne voulait pas lui apprendre sa langue et d'une institutrice d'origine occitane qui cherchait en vain à lui faire lire autre chose que des romans policiers. L'illumination poétique lui est venue à l'adolescence, à travers Nerval et Baudelaire. Mais il n'avait aucune envie de s'enfermer dans un genre. Pour lui, toute émotion devient récit, l'autobiographie est nécessité « *dès lors qu'on ne la confond pas avec le fait de raconter sa vie* », et il n'entend se priver d'aucune forme, « *du haïku à l'épopée* ».

Il a consenti à écrire « roman » ou « théâtre » sur ses livres (publiés aux Editions de Minuit, chez Comp'Act ou chez Julliard), mais en brouillant les frontières entre les catégories, en déplaçant les mêmes personnages, les mêmes lieux, de l'une à l'autre. Dans ses poèmes, dispersés au hasard des journaux et revues, il détourne volontiers des modes de narration insolites, s'octroyant des vies antérieures sur fond de mondes révolus. La même voix relie ces éclats de texte, une voix qu'il détestait jadis mais avec laquelle il s'est réconcilié, dit-il, en enregistrant, pour les « Nuits magnétiques » de France-Culture, des émissions mêlant fiction et conversation.

Quand on lit les pages superbes de *Squatt*, du *Roi d'Island* ou de *Side-car*, on se demande pourquoi Jean-Pierre Milovanoff est si peu joué. *Squatt*, récit-enquête sur l'amour fou d'un tueur minable et d'une zonarde, a été monté par Gislaine Drahy, il y a quelques années, mais le spectacle n'a été vu qu'à la Minoterie, à Marseille, et aux Ateliers de Lyon. Une autre femme de théâtre, Laurence Mayor, cherche actuellement des producteurs pour mettre en scène *Cinquante mille nuits d'amour* et *l'Ange des peupliers*. Elle a dirigé une lecture alléchante de la première pièce, cet hiver, chez Alain Françon, au Centre dramatique de Savoie.

Récits initiatiques

Dans ces deux œuvres récentes, il est question de drames encore, de meurtres commandés où l'exécuteur change la cible, d'accidents qui modifient le cours des vies. Mais les éléments policiers ne sont que prétextes à récits initiatiques, méditations sur l'apprentissage, la culpabilité, les liens entre passé et présent, mondes visible et invisible. Et quand un « flic » intervient, il s'appelle Caron, ce qui le dénonce comme avatar du passeur des morts...

Jean-Pierre Milovanoff a inauguré les « Lectures sur cour » de la Chartreuse de Villeneuve-lès-Avignon – lieu qui lui est familier puisqu'il y a travaillé en résidence – en lisant *Chagrin-des-Iles* en compagnie de trois comédiens : une histoire de cargo en partance pour on ne sait quels jours meilleurs. On peut découvrir d'autres textes de lui, dramatiques et poétiques, dans le cadre de « Lectures sur cour » avignonnaises, dans un hôtel particulier de la place du Palais. Ou encore lire seul *la Rosita, qui vient de sortir chez* Julliard : le roman d'un homme qui s'est trompé de destin et dont Jean-Pierre Milovanoff reconstitue l'errance en montrant que le mot « énergie » peut rimer avec « nostalgie ».

BERNADETTE BOST

► **« Lectures sur cour », hôtel de Bouchony, les 20, 22, 23 et 26 juillet, à 21 heures.**

La bombe d'Avignon

Suite de la première page

Edward Bond conclut que c'était là « *l'une des contradictions dans lesquelles nous vivons* » et, aussi, que c'est « *l'un des paradoxes* ». Contradiction et paradoxe sont deux paramètres fondamentaux de la pensée d'Edward Bond, et ce choix unanime des étudiants demanderait une longue analyse. Mais il semble que Bond estime que ce choix n'était pas évitable. Ce qui frappe, c'est qu'il ne semble pas se demander une seconde si ce même choix eût été aussi unanime si les étudiants avaient été conduits par un autre homme qu'Edward Bond. (Mais eût-il choisi une situation aussi « *contradictoire et paradoxale* » en elle-même ?).

Et voici un autre « *axe de méditation* » de Bond. Un fait historique, dit-il. Un camp de déportation nazi, pendant la seconde guerre mondiale. La plupart des internés sont russes. L'un des gardiens nazis du camp est un Russe aussi. Dans un nouveau groupe de déportés arrive le frère de ce gardien, qui, lui, résiste à l'occupant. Un officier allemand du camp donne l'ordre au gardien Russe d'abattre son frère d'une balle dans la nuque, devant les déportés rassemblés. Le frère refuse d'abattre son frère. « *Un paradoxe !* », dit Edward Bond, qui ajoute que l'officier allemand tua les deux frères. Et il commente : « *Le refus du garde de tuer son frère n'était pas un acte de bonté véritable... C'est un acte dénué de sens... Les frères sont morts en ennemis... Il est probable que le garde n'a jamais autant haï son frère que lorsqu'il mourut pour lui.* »

« Le mal est une forme d'innocence »

Le penchant de Bond à sélectionner des cas où des sujets se trouvent obligés d'« *affronter une contradiction qui présente un paradoxe* » ne conduit-il pas notre auteur à des commentaires tout de même incertains, qui, bien sûr « tiennent bon » dans le cours d'un enchaînement d'idées dont tout philosophe est expert, mais qui, posés à part, défrisent ? Ce que Bond passe sous silence, c'est la malice d'isoler d'avance, une fois de plus, une situation paradoxale en soi (je ne dis pas inimaginable), celle du déporté soviétique qui se trouve gardien dans un camp nazi.

Mais voici beaucoup plus étrange.

« *Nous naissons innocents* », dit Bond, puis il faut que cette innocence « *vienne s'imbriquer dans le tissu des contradictions sociales* », puisqu'il « *nous est imposé d'accepter les événements de l'Histoire* ». Bond note par exemple, il a raison, que « *tous les jours les silos se remplissent de bombes tandis que d'autres se vident de grains* ». Il dit aussi : « *Les grandes injustices sociales, l'inégalité des classes, les guerres de conquête et de cupidité, la mascarade de la loi et de l'ordre, les prisons et les punitions – toutes ces barbaries sont sanctionnées au nom du bien le plus élevé et mises en application avec la conviction de l'innocence.* » Ce qui nous conduit à vivre, tous les jours de nos vies, et tous autant que nous sommes, « *une vie de violence et d'indifférence colossale* ».

Mais, en philosophe, Edward Bond conclut logiquement que « *le mal est une forme d'innocence* », et, pour bien nous montrer, en effet, « *à quel point la culpabilité est liée à l'innocence* » il en vient à écrire, tenez-vous bien : « *Si ceux qui sont moralement corrompus n'étaient pas motivés par l'innocence, ils ne pourraient commettre leurs crimes et actes de brutalité. C'est pourquoi les conflits humains sont si âpres et si destructeurs. Himmler disait : « Nous gazons les juifs par amour. » C'est atroce mais c'est vrai. C'est la remarque la plus importante du vingtième siècle – c'est son Sermon sur la montagne.* »

Là, franchement, que dire ? C'est sinistre. Toute la « conscience en action » d'Edward Bond ne bascule-t-elle pas dans le délire ? Dans une mégalomanie (de la scène de l'officier qui tue les deux frères russes du camp, il disait déjà : « *N'est-ce pas là une des grandes anecdotes du monde ?* »). Bond, certes, a mille fois raison quand il dit que le fait, pour chacun de nous, de coexister avec les massacres du Rwanda par exemple, fait de nous, quels que soient nos émois et même nos actes, des « *indifférents* », et cela, implicitement, jusqu'à une forme de crime. Mais, à lire sa phrase sur Himmler, l'inquiétude nous prend de ne lire en Edward Bond qu'un philosophe habile, ou qui se laisse porter par les mots, et qui déguise en « *contradictions-paradoxes* » ce qui n'est pas autre chose que le vieux bateau du « conflit » nécessaire au mouvement dramatique. Bond, sur la brèche là aussi, va préférer le terme de « *temps-accident* », de même qu'une construction très élaborée de ce qu'il appelle « *E. T.* », « *événement théâtral* », va l'aider à nous convaincre que son « *postmodernisme* » (lui aussi) lui permet de laisser loin derrière deux géants que d'ailleurs il estime, l'auteur des *Trois Sœurs* (Tchekhov) et celui de *Mère Courage* (Brecht).

Car il est, depuis la première ligne, question de théâtre. Edward Bond lie intrinsèquement la vie réelle et le théâtre. Les déportés du camp nazi qui ont assisté à l'exécution des deux frères n'en sont pas plus ou moins les spectateurs des pièces de Bond à Avignon : « *Le commandant nazi désirait mettre en scène un vrai drame, un rite militaro-religieux. Il a, sans le savoir, mis en scène le paradoxe qui questionne la façon dont nous vivons – et la place du camp est devenue la scène qui demande comment nous faisons du théâtre et l'utilisons.* »

Des acteurs parfaits

Voici donc ces *Pièces de guerre*. Inutile de nier qu'elles sont un monument du théâtre de notre temps. Inutile de nier qu'Edward Bond, dès qu'il quitte la prose philosophique pour le dialogue de théâtre, se montre un immense écrivain, un penseur et un poète d'une profondeur, d'une précision, d'une richesse d'horizons, uniques aujourd'hui. Il n'a pas tort de citer Tchekhov et Brecht, il a la générosité visionnaire et l'emprise mystérieuse de l'un, et la rigueur cynique de l'autre. Et même il n'est pas possible, devant une telle pièce, de ne pas évoquer l'ombre d'un poète, celui de *Lear* bien sûr.

Alain Françon a porté sur le théâtre ces scènes de l'après-apocalypse aussi fidèlement que cela se pouvait. L'horizon de la scène est entièrement dégagé, il n'y a que des lointains de bois naturel gris atténué par du lait de chaux. Les lumières sont comme des mouvements de l'esprit. De parfaits acteurs, Valérie Dréville, Anne Benoît, Carlo Brandt, Hervé Briaux, Claire Wauthion, Gilles David, Michèle Goddet, mais comment les citer tous, portent cette œuvre sobrement.

Le seul accroc, peut-être, toucherait à la réaction du public. « *Le public donne le sens* », dit avec raison Bond. Ici, il rit à contretemps, et les combles d'horreur qu'il voit et entend ne l'empêchent pas d'applaudir aussitôt avec enthousiasme, comme s'il ne prenait pas même le temps de se remettre, puis d'aller s'emplir de bière et de sandwichs, aux entractes. Si quelque chose ne clochait pas, quelque part, dans cette représentation, tous les spectateurs auraient d'abord le réflexe de ces « *cadavres* », que décrit Bond, « *qui remontent leur linceul pour ne pas avoir froid* ».

MICHEL COURNOT

► **Cour du lycée Saint-Joseph (en alternance), jusqu'au 30 juillet à 21 h 45. Intégrales : le 22 et le 30 juillet à 21 h 45.**

REPÈRES

CINÉMA

Augmentation de l'aide à l'exportation des films français

En application d'un plan en faveur de l'exportation du cinéma français décidé par Jacques Toubon, et à l'issue *d'« une ample concertation avec l'ensemble des professionnels et avec les exportateurs »*, le soutien public à ce secteur est porté de 32,5 millions de francs à 50 millions de francs, selon un communiqué du Centre national de la cinématographie (CNC) publié lundi 18 juillet. Par ailleurs, les producteurs auront accès au compte de soutien (les aides générées par la taxe sur les billets de cinéma et par un pourcentage des recettes des chaînes de télévision) pour financer le doublage et le sous-titrage des *films ainsi que le matériel de promotion* destiné aux sorties à l'étranger. *« A terme »*, le plan étudiera la mise en place aux Etats-Unis d'une distribution de films français doublés et favorisera la promotion d'une politique européenne de distribution.

DANSE

Nouvel épisode dans la bataille pour la succession Noureev

Le tribunal d'instance de Paris a décidé, vendredi 15 juillet, de maintenir les scellés sur une partie des biens de Rudolf Noureev, malgré la demande de la Ballet Pro*motion Foundation* (BPF), légataire universel. Jean-Marc Delas, avocat de la famille Noureev, qui conteste les dispositions testamentaires, a souhaité qu'un compromis intervienne entre les deux parties. La décision du tribunal montre que la BPF *« n'a pas d'autre solution que de se montrer plus conciliante et transparente »*, a déclaré l'avocat. Pour Me Delas, *« l'impasse actuelle déprécie non seulement les biens mais aussi la mémoire de Noureev en gelant toute action de la fondation »*. La collection d'œuvres d'art du danseur décédé le 6 janvier 1993 est estimée à 6 millions de dollars (32,4 millions de francs). Leur vente aux enchères avait dûe être repoussée à la suite du conflit entre la fondation et la famille.

CULTURE

ARTS

LA CHAIR PROMISE, aux Sables-d'Olonne

Massacres modernes

LES SABLES-D'OLONNE

de notre envoyé spécial

L'exposition devait s'appeler « La viande ». Un scrupule a changé ce titre en « La chair », et, pour finir, en « La chair promise ». Promise à quoi ? A peu de voluptés et de délectations mais à la douleur, la chirurgie, la torture, l'autopsie. Il n'y est traité que d'équarrissages et de blessures, d'abattoirs et de morgues, d'animaux dépecés et d'humains disséqués – au moyen de peintures, d'installations variées, de photographies et de sculptures contemporaines réparties en quelques salles.

Elles ne se visitent ni sans effroi ni sans nausée, tant sont intenses les images de mort ici rassemblées et disposées en une sorte de mausolée très au goût du jour où voisinent disparus illustres et jeunes artistes. Au centre de la première galerie, une mise en scène de Miguel Egana : hygiéniques, funèbres, deux bacs de congélation blancs contiennent des mannequins humains faits de viande hachée compressée.

L'effet est garanti, obtenu par des procédés si brutaux et simples. Il ne l'est pas moins quand Daniel Spoerri, que l'on a connu plus allusif et léger, expose des pages de *la Médecine opératoire dessinée d'après nature*, ouvrage de 1839, auxquelles il a ajouté des petits objets tels qu'aiguilles, hameçons, instruments métalliques et figurines de plâtre ou de plastique amputées ou décapitées.

Maurice Blaussyid n'est pas en reste : photographies de cadavres autopsiés et de supplices chinois, bassine de plastique à moitié remplie d'un liquide inquiétant, vidéos où l'on aperçoit des pinces de chirurgien saisir quelque organe, voix d'outre-tombe égrenant des matricules en allemand.

Un classement s'établit ainsi de lui-même, qui, parmi les artistes réunis, distingue, selon leur degré de violence et de littéralité, entre différents modes de représentation de l'horreur. Quelques-uns, ceux que l'on vient de citer et encore Pierre-Yves Gervais et Sandy Skoglund, jettent au regard les images de la réalité vue de très près, sans guère d'élaboration esthétique.

L'universelle disparition

Ils ne reculent devant aucune provocation, Cibachromes de steaks dans une lumière qui met en valeur la chair et les fibres, cuisses de volailles surgelées, abats, viscères. Ils montrent les choses comme elles sont, ils réduisent leur art à une exhibition froide, ils n'ont d'autre loi que le progrès dans le sacrilège et la crudité. Ils signent des *memento mori* sans art auxquels on peut, si l'on veut, accorder une légère valeur métaphysique : l'homme est une viande éphémère, il est voué à la corruption et à la destruction. Voyez du reste les carnages du siècle, les guerres actuelles, les trafics d'organes.

Au pôle opposé, il est des artistes qui ne traitent du morbide que pour en tirer des élégances surprenantes et passablement artificieuses. Pierre Mercier associe viandes, pierres et bois dans des constructions qu'il photographie ensuite sur fond obscur, dans une lumière savamment calculée. Les rouges et les roses profonds ne manquent pas de suavité, ils contrastent heureusement avec le gris du granit, et le Cibachrome autorise des harmonies chromatiques irréprochables. Patrick Tosani – une tranche de viande qui laisse passer en transparence l'architecture d'une église – et Marc Trivier – qui découvre des miracles de géométrie dans les abattoirs de Bruxelles – relèvent du même esthétisme, qui ne s'interdit pas de finir en maniérisme.

Restent ceux qui ne s'en tiennent ni à la révélation de documents irréfutables et écrasants ni à des effets dignes du *Jardin des supplices*. Ceux-là, qu'ils photographient ou qu'ils peignent, opposent à l'universelle disparition la durée d'une image, c'est-à-dire leur art, leur vie, la force de leur pensée. Picasso, quand il strie d'écarlate et de noir une *Tête de mouton écorchée*, équilibre épouvante et beauté. La première ne parvient pas à effacer tout sentiment de la seconde.

Le même balancement s'observe dans les tableaux d'Hélion d'après les abattoirs des Halles, et dans les photographies d'Eli Lotar. Ils s'observeraient dans les toiles de Soutine et de Bacon, qui manquent à la démonstration, trop rares, trop chères pour être prêtées.

Faut-il évoquer encore le *Bœuf écorché*, de Rembrandt et la tradition des vanités pour suggérer que montrer la mort sous ses pires apparences, ce n'est point nécessairement pour autant se laisser fasciner par elle au point d'abdiquer tout jugement et tout sentiment ?

PHILIPPE DAGEN

▶ Musée de l'abbaye Sainte-Croix, rue de Verdun, 85100 Les Sables-d'Olonne (tél. : 51-32-01-16). Jusqu'au 30 septembre.

MUSIQUES

HINDEMITH et SCHULHOFF, à l'European Mozart Foundation de Prague

Une nonne hallucinée

PRAGUE

de notre envoyé spécial

Le projet de fondation que l'avocat Alain Coblence souhaite installer, en 1995, en Hongrie, à Esterhaza – l'European Mozart Fondation a contribué à financer 50 % de la restauration du château où Joseph Haydn séjourna – est ambitieux (*le Monde* du 15 juin). Et la prise en charge des étudiants à Cracovie la saison prochaine ainsi que le principe de festivals tournant entre Prague, Cracovie et Esterhaza ne devraient pas rester de vains prétextes.

Une fois installée au château Esterhaza, il s'agira pour la fondation de mettre en œuvre un studio d'enregistrement technique destiné à réunir les métiers de directeur artistique de disque et de preneur de son ; de former, sous le « tutorat » de l'atelier Cristofori, de jeunes facteurs à la restauration d'instruments anciens – à clavier notamment – dont la Hongrie regorge ; d'installer deux hôtels (l'un de catégorie moyenne, l'autre de prestige) non loin du château, et de former le personnel aux divers métiers de l'hôtellerie. Cela posé, l'essentiel sera préservé : permettre à une cinquantaine de jeunes musiciens de recevoir gratuitement l'enseignement des meilleurs maîtres, à raison de sessions d'une à deux semaines renouvelées sur une période de dix mois d'études.

Depuis quelque temps, le château de Dobris, lieu de résidence des étudiants, à quelques kilomètres du centre de Prague, est en effervescence : le metteur en scène Bruno Bayen y répète un spectacle intitulé *Work in Progress*, sorte de greffe entre des extraits du *Stabat Mater* de Pergolèse et l'opéra en un acte *Sancta Susanna* qu'Hindemith écrivit en 1921. La partition, inconnue en France mais superbement enregistrée par Gerd Albrecht (1 CD Wergo 60106-50, distribué par Harmonia Mundi), est étonnante et répond aux aspirations de *« prototype d'un art expressionniste, au meilleur sens du terme »*, comme l'écrivait Manfred Schneider, un théoricien des années 20. L'atmosphère est nocturne, lunaire et propre aux sortilèges : une nonne hallucinée se laisse aller au péché de chair et *« frotte son corps nu contre celui du crucifié »*.

Les ingrédients réunis dans le livret avaient tout pour irriter la censure – qui ne se fit d'ailleurs pas « prier » : la Ligue des femmes catholiques de Francfort fit entendre sa vindicte. Fritz Busch, pressentant le scandale, refusa de diriger la première, et Hindemith lui-même retira sa partition en 1934, sachant bien que celle-ci serait cataloguée « musique dégénérée », selon le qualificatif nazi. Curieusement, il n'acceptera jamais, après guerre, que l'œuvre représentée, et Alain Coblence a dû batailler auprès des descendants du compositeur afin de présenter cette version scénique.

Le concert des étudiants

Dans ce cadre de « travail d'élèves », sans grands moyens financiers, Bruno Bayen n'a pu ou su donner la pleine mesure de l'ouvrage : raconté au second degré, réinterprété, *Sancta Susanna* devient un huis clos durassien (le salon du château, éclairé comme par une lumière d'orage, avait des relents d'*India Song*...), assez éloigné de l'atmosphère nocturne prescrite par Hindemith.

L'intrusion, au milieu de l'ouvrage, d'une citation au clavecin du *Stabat* de Pergolèse ne semblait pas indispensable, pas plus que les divers accessoires encombrant l'espace (un téléphone décroché, un arrosoir, un bocal de poissons rouges, etc.). Le remarquable travail d'acteur réalisé par Bayen avec les cinq chanteuses réunies eût suffi. Les musiciens ont soigné le style dans Pergolèse (violons *senza vibrato*) et, sous la direction d'Anthony Newman, passé du clavecin à la baguette, ont fort bien joué la transcription pour un petit ensemble réalisée par Michel Ackermann, conforme à celles que l'on donnait dans les années 20 à la Société d'exécutions privées patronnée par Schoenberg et ses disciples.

Le lendemain, les étudiants donnaient un concert de musique de chambre dans la salle du Rudolfinum, au bord de la Moldau, illustrant une programmation éclectique concentrée autour d'œuvres peu connues Hindemith et d'Erwin Schulhoff, compositeur juif pragois né en 1894, immigré en URSS et mort au camp de Wülzburg en 1942. Son *Sextuor à cordes* (1925) est un chef-d'œuvre, interprété par six archets féminins de grande classe. La fougueuse violoncelliste Isolde Hayer (dix-neuf ans) casse par deux fois sa corde de *la* ; la salle chuchote puis rit. Mais la concentration revient, intacte, dans le sublime *Tranquillo*.

Le *Quatuor op. 47 avec piano* de Schumann laisse une impression d'ennui, malgré la présence de l'exceptionnelle musicienne qu'est Ellen Braslavsky (vingt-quatre ans), entendue au Théâtre des Champs-Elysées le mois dernier, et assurément mal entourée. Sensations mitigées quant au « quatuor avec voix » qu'est le cycle *Die Serenaden*, de Hindemith : belle voix mais présence timide de la soprano Dorota Dutkowska (vingt-six ans), doublée par l'éloquente musicalité du violoncelliste Jeremy Findlay (vingt-trois ans), également entendu à Paris et qui fera sûrement parler de lui.

Enfin, le *Trio avec clarinette* de Brahms : Lydia Brown (vingt-trois ans) révèle une profonde musicalité, partagée par ses deux partenaires, la clarinettiste française Aude Richard (vingt-trois ans) et la violoncelliste Isolde Hayer. Dans l'adagio, les musiciennes semblaient s'étonner elles-mêmes du climat poétique et émouvant qu'elles créaient. Ce sont ces moments-là, lorsque la musique se « fait », qui justifient tous les efforts entrepris par cette fondation et qui lui donnent sa légitimité.

RENAUD MACHART

CARNET

Naissances

1 + 1

Le 16 juillet 1994,

Gala

a (enfin !) rejoint

Marius

pour une longue partie d'amusement.

Nul doute que, dans la manipulation des chiffres, frère et sœur seront à bonne école. La preuve, tout *le Monde* en parle.

Mariages

Philippe CAMPINCHI
et
Marion BORDREUIL

ont la joie de faire part de leur mariage, célébré dans l'intimité.

Décès

– Mme Nora Bouër,
née Nikiprowetzky,
M. et Mme Louis Mathieu, née Bouër,
et leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mme Lucien Bouër,
leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mme Tolia Nikiprowetzky,
M. et Mme Emmanuel Nikiprowetzky,
Mme Cécile Gallez,
M. et Mme Erminio Moretti,
et leurs enfants,
Mme Paula Appy,
ont le regret de faire part du décès de

M. André BOUËR.

Les obsèques auront lieu le jeudi 21 juillet 1994, à 10 heures. Réunion au château de Lacoste.

– Mme Claude Chatelais,
son épouse,
François et Véronique Chatelais,
Michel et Nathalie Chatelais,
Olivier et Marion Chatelais,
ses enfants,
Théophile et Bénédicte,
ses petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Michel CHATELAIS,
conseiller diplomatique
du gouvernement,
grand officier de l'ordre national
du Mérite,
chevalier de la Légion d'honneur,

survenu le 10 juillet 1994, à La Béraudière.

Ses obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité.

35, rue de la Glacière,
75013 Paris.
La Béraudière,
61330 Ceaucé.

– On nous prie d'annoncer le décès du

docteur Louis COMMANAY,
ancien élève
de l'Ecole normale supérieure,
professeur honoraire
à l'université Toulouse-III,

survenu le 9 juillet 1994, à l'hôpital Purpan, 7 *bis*, allée des Soupirs, Toulouse (Haute-Garonne).

– Nous avons la douleur de faire part du décès de

Mlle Jeanne DOUBINGER,
ancien directeur du laboratoire de
palynologie, CNRS Strasbourg,

survenu le 16 juillet 1994.

De la part de Mme Emile Baas,
née Madeleine Doubinger,
Et de toute la famille.

– Georges Glise et Hélène Bourgoin-Lambert,
Claire, Catherine, Laurence
et Gabrielle Glise,
ont la douleur de faire part du décès de

Gustave GLISE,

leur père et grand-père, survenu le 3 juillet 1994.

La Bucaille,
27700 Guiseniers.

– Lyon.

Mme Guy Laurent-Athalin,
née Marie-France Pierret, son épouse,
François (†), Thierry, Frédéric
et Catherine,
ses enfants,
font part du rappel à Dieu, dans sa soixante et unième année, de

M. Guy LAURENT-ATTHALIN.

La messe de funérailles aura lieu le mercredi 20 juillet 1994, à 10 h 30, en l'église Saint-Pothin, Lyon-6e.

L'inhumation se fera dans l'intimité.

– Moissac (Tarn-et-Garonne).

Mme Christiane Pécal,
son épouse,
Les familles Pécal, Cléro, Philoreau, Dolques, Devès, Tessèdre, Pechcontal, Brassier, Pivot,
ont la douleur de faire part du décès du

général de division,
Pierre PÉCAL,
inspecteur général
de la gendarmerie (CR),
survenu à Moissac le 11 juillet 1994.

Les obsèques ont eu lieu à Moissac le 13 juillet.

– Bernard Rocher, président du Pavillon de l'Arsenal,
Ann-José Arlot, directeur du Pavillon de l'Arsenal,
L'équipe du Pavillon de l'Arsenal,
ont la douleur de faire part du décès de leur collaborateur et ami

Jean-Eric RIEUNIER,

le 15 juillet 1994.

21, boulevard Morland,
75004 Paris.

– Nous apprenons le décès, survenu le dimanche 17 juillet 1994, à Quimper, de

Yves ROLLAND,
compagnon de la Libération,

dont les obsèques ont eu lieu, mardi 19 juillet, à 14 heures, en l'église Sainte-Thérèse, à Quimper (Finistère).

[Né le 16 juillet 1909 à Quimper, Yves Rolland, conducteur de travaux dans le bâtiment, rallie la France libre, dès août 1940, au Tchad. Au sein de formations qui appartiendront à la 2e division blindée, dont le régiment de marche du Tchad (RMT), où il deviendra adjudant-chef à la fin de la seconde guerre mondiale, Yves Rolland participe aux opérations du Fezzan, de Tripolitaine, de Tunisie et à la campagne de France. Le 22 janvier 1945, il est grièvement blessé lors d'un combat contre l'armée allemande, après avoir fait soixante-douze prisonniers, récupéré quinze mitrailleuses et détruit deux chars Panther. Il sera fait compagnon de la Libération le 17 novembre 1945. Titulaire de la médaille militaire et de la croix de guerre 1939-1945, Yves Rolland était chevalier de la Légion d'honneur.]

– M. Pierre-André Rosenfeld,
M., Mme Jérôme Lindon
et leurs enfants,
M. et Mme Claude Rosenfeld,
M. et Mme Emmanuel Rosenfeld,
ont la tristesse de faire part de la mort de

Mme Marcel ROSENFELD,
née Denise Ulmann,

38, avenue du Président-Wilson,
75116 Paris.

– Le directeur général,
Et les personnels du CNDP,
Tous ses nombreux amis,
ont la douleur de faire part du décès de

Jean-Pierre SULTAN,
réalisateur.

– M. et Mme Raymond Toinet,
leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mme Jean-Paul Fleury,
leurs enfants et petit-fils,
Mlle Marie-France Toinet,
Mlle Marileine Toinet,
Les enfants et petits-enfants
de Paul (†) et Monique (†) Kempf,
ont la tristesse de faire part du rappel à Dieu de

Mme Paul TOINET,
née Manon Adam-Even,

survenu le 16 juillet 1994, dans sa quatre-vingt-neuvième année.

Ils rappellent le souvenir de son mari,

Paul TOINET,

décédé le 22 novembre 1987.

La cérémonie religieuse aura lieu le mercredi 20 juillet, à 10 h 30, en l'église Saint-Jacques du Haut-Pas, 252, rue du Faubourg-Saint-Jacques, Paris-5e.

– Le docteur et Mme Gérard Vermès,
et leurs enfants, Karine et Jean-Paul, Pierre-Eric,
M. et Mme Jean-Paul Vermès,
et leurs enfants, Marjorie et Jonathan,
Le docteur
et Mme Jean-Marie Vermès,
et leurs enfants, Mathieu, Marie
et Anne-Dorothée,
M. Aimé Moutier, ses enfants
et petits-enfants,
M. Paul Moutier, ses enfants
et petits-enfants,
Les familles parentes et alliées,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Emeric VERMÈS,
née Marie-Elisabeth Moutier,

survenu le 16 juillet 1994, dans sa quatre-vingt-quatrième année, munie des sacrements de l'Eglise.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mercredi 20 juillet, à 15 h 45, en l'église Saint-Léonard de L'Haÿ-les-Roses (Val-de-Marne), place de l'Eglise, sa paroisse, où l'on se réunira.

Elle a rejoint son époux, le

docteur Emeric VERMÈS,

décédé le 15 novembre 1988.

Anniversaires

– Le 20 juillet 1944,

Charles ABÉCASSIS

était assassiné par l'armée allemande et la Milice, à la forêt de Seillon (Ain).

Ceux qui l'aimaient n'ont pas oublié.

De la part de
Mme veuve Abécassis,
Robert et Jean-Pierre, Annie, Gérard, Michelle,
ses enfants,
Et tous ses petits-enfants.

– Le 20 juillet 1944,

Charles ABÉCASSIS,

pris en otage à Bourg-en-Bresse, était fusillé par les nazis.

Robert Abécassis et sa famille.

– Il y a cinquante-deux ans, le 20 juillet 1942,

Sigismond et Anna BANDA

étaient arrêtés par la Gestapo à Ecommoy (Sarthe), puis déportés d'Angers à Auschwitz (convoi n° 8).

Tous deux furent exterminés à Auschwitz parce qu'ils étaient juifs.

Leur fille, Simone Pragier, née Banda (Metz), qui ne les oublie pas.

– Il y a un an, disparaissait

Yvonne LEBHAR
(Manine)

et, un mois plus tard,

Jewel LEBHAR.

Une pensée est demandée à ceux qui les ont aimées.

Danièle, Raymond, Lorraine
et Marc Lévy.

DÉBATS

Les neuvièmes Rencontres de Pétrarque à Montpellier

Peurs fin de siècle

Les neuvièmes Rencontres de Pétrarque, organisées à Montpellier jusqu'au 22 juillet par France-Culture et *le Monde* dans le cadre du Festival de Radio-France et de Montpellier, se sont ouvertes, lundi 18 juillet, devant plus de huit cents personnes, réunies comme chaque année au jardin de Pétrarque. Les craintes suscitées par le sida, l'angoisse du chômage, l'effroi né des violences urbaines, entre autres, sont l'expression des *« peurs fin de siècle »* choisies pour thème de ces rencontres.

Les participants à la première séance se sont interrogés sur *« les nouvelles exclusions »* qui contribuent en France à ces inquiétudes grandissantes. Et d'abord, s'est-on demandé, pourquoi parle-t-on d'exclusion, depuis que René Lenoir, il y a une vingtaine d'années, dans un livre sur *« les exclus »* a consacré ce terme ? Philippe Raynaud, philosophe, a souligné que le concept d'exclusion, qui a remplacé celui de lutte de classes, est plus accordé au sentiment *« post-marxiste »* aujourd'hui dominant. Il correspond, a fait observer Alain Finkielkraut, philosophe, à une réalité nouvelle, celle d'une société frappée par la récession économique et par l'afflux de réfugiés toujours plus nombreux. Il exprime aussi, selon Olivier Mongin, directeur de la revue *Esprit*, une série de *« crises en cascade »* – celle de l'école républicaine, de l'Etat-providence, et de l'emploi – qui affectent la capacité d'intégration de la nation. Il conduit enfin, pour François Ewald, philosophe, à mettre l'accent non plus sur le conflit social, mais sur la recherche du *« consensus »* et de la *« normalisation »*.

Mais peut-on penser sous le même terme, a demandé Bernard Edelman, juriste et philosophe, des réalités sociales aussi différentes que le chômage et le sida ? Oui, a estimé Jonathan Mann, épidémiologiste américain, pour qui la discrimination sociale est *« un facteur de vulnérabilité »* face au sida et pour qui la protection de la santé et celle des droits de l'homme sont *« inextricablement liées »*. Bernard Edelman a noté que le droit lui-même tend à éclater en différents statuts, révélant ainsi *« la dissolution du tissu social »*.

Il importe, selon les intervenants, de prendre conscience de ces sombres réalités pour définir de nouvelles formes de solidarité. Mais avant d'en venir là les participants devaient se pencher dans les prochains jours sur d'autres déchirures, sur d'autres peurs, celles que révèlent notamment les révoltes du Sud et les guerres en Europe.

T. F.

▶ Les Rencontres de Pétrarque feront l'objet d'un compte-rendu dans le prochain numéro du *Monde des débats*.

CARRIÈRES INTERNATIONALES

Postes basés à l'étranger

travailler pour les droits de l'homme

Directeur des publications

Traitement annuel : 24 518 livres sterling

Le Secrétariat international (SI) d'Amnesty International (AI) fait actuellement l'objet d'une restructuration de grande envergure pour qu'AI soit mieux à même de relever les défis auxquels elle est confrontée dans les années 90 en tant que mouvement de défense des droits de l'homme. Le but de cette réorganisation est d'intégrer l'action, la recherche et le développement afin qu'AI puisse mieux répondre aux situations de crise, d'améliorer le soutien apporté aux militants du monde entier et de développer les relations de l'organisation avec toute la communauté des droits de l'homme.

Le Directeur des publications sera chargé de diriger le programme multilingue international de publications d'AI et de fournir au SI et, lorsqu'il y a lieu, à l'ensemble du mouvement, partout dans le monde, des services d'édition et de production dans diverses langues et des services linguistiques. Une expérience professionnelle étendue de l'édition internationale dans diverses langues, y compris les études de marché, les questions éditoriales et les services de production et de traduction, est indispensable. La connaissance des moyens modernes de diffusion de l'information, y compris l'édition électronique, est souhaitable. En qualité de membre de l'équipe de gestion du SI, vous aurez un rôle à jouer dans la définition des politiques et des normes comme dans l'élaboration des plans stratégiques et opérationnels du SI et d'AI, et vous identifierez et résoudrez des problèmes de gestion.

Les candidats doivent avoir un bon jugement, des compétences professionnelles en matière de gestion et une approche dynamique de celle- ci, y compris la conduite du changement. Ils doivent aussi être prêts à s'investir dans la cause des droits de l'homme et à promouvoir l'égalité des chances, et être sensibilisés aux exigences de différentes cultures et du monde associatif. Ils doivent bien maîtriser les techniques de présentation, ainsi que l'anglais et que le français, l'espagnol ou l'arabe. Ils doivent être prêts à voyager.

LE SECRETARIAT INTERNATIONAL D'AI FAVORISE ACTIVEMENT LA DIVERSITE CULTURELLE ET L'EGALITE DES CHANCES

Date de clôture : 12 août 1994


amnesty international

Pour obtenir des renseignements complémentaires et une formule de candidature, s'adresser à Amnesty International, Service du personnel, 1 Easton Street, Londres WC1X 8DJ, Grande-Bretagne, ou téléphoner au (71) 837 3805 (24h/24). CITER LA REFERENCE RES/PUB/94/1

travailler pour les droits de l'homme

Directeur de division (Asie-Pacifique)

Traitement annuel : 24 518 livres sterling

Le Secrétariat international (SI) d'Amnesty International (AI) fait actuellement l'objet d'une restructuration de grande envergure pour qu'AI soit mieux à même de relever les défis auxquels elle est confrontée dans les années 90 en tant que mouvement de défense des droits de l'homme. Le but de cette réorganisation est d'intégrer l'action, la recherche et le développement afin qu'AI puisse mieux répondre aux situations de crise, d'améliorer le soutien apporté aux militants du monde entier et de développer les relations de l'organisation avec toute la communauté des droits de l'homme.

Le Directeur de la division Asie-Pacifique sera chargé de diriger le programme d'AI pour cette région afin de faciliter une action efficace du mouvement sur les problèmes de droits de l'homme dont l'organisation s'occupe et de lui donner des conseils politiques et stratégiques sur les questions qui concernent cette région. En tant que membre de l'équipe de gestion du SI, vous aurez un rôle à jouer dans la définition des politiques et des normes comme dans l'élaboration des plans stratégiques et opérationnels du SI et d'AI, et vous identifierez et résoudrez des problèmes de gestion.

Cette fonction peut être passionnante pour des candidats qui connaissent bien la région Asie-Pacifique, y compris du point de vue politique et social, et seront en mesure d'y faire avancer les programmes d'AI dans les domaines de la recherche, de l'action et du développement du mouvement. En plus d'une expertise régionale, la volonté de s'investir dans les droits de l'homme et des compétences professionnelles en matière de gestion sont indispensables.

Les candidats doivent avoir une conception dynamique de la gestion. Une bonne compréhension des sensibilités politiques et culturelles de la région Asie-Pacifique, un jugement politique sûr et impartial et une connaissance des questions qui préoccupent AI telles qu'elles se posent dans la région sont indispensables. Les candidats doivent également comprendre comment les gouvernements fonctionnent, avoir une expérience des autres ONG internationales et connaître les stratégies de développement du potentiel militant dans une ONG internationale, être familiarisés avec le droit international des droits de l'homme et comprendre les stratégies d'action d'un mouvement de militants. Il faut aussi être attaché à l'équité, à la justice et à l'égalité des chances, et sensibilisé aux exigences de différentes cultures et du monde associatif. Une très bonne aptitude à représenter le mouvement et une bonne connaissance de l'anglais sont indispensables et celle d'autres langues, en particulier régionales, est très souhaitable. Les candidats doivent être prêts à voyager.

LE SECRETARIAT INTERNATIONAL D'AI FAVORISE ACTIVEMENT LA DIVERSITE CULTURELLE ET L'EGALITE DES CHANCES

Date de clôture : 12 août 1994


amnesty international

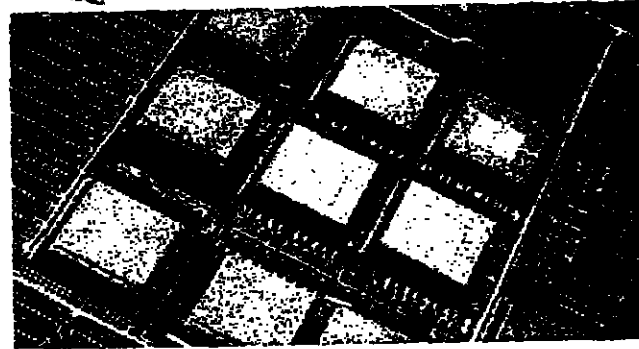
Pour obtenir des renseignements complémentaires et une formule de candidature, s'adresser à Amnesty International, Service du personnel, 1 Easton Street, Londres WC1X 8DJ, Grande-Bretagne, ou téléphoner au (71) 837 3805 (répondeur 24h/24). CITER LA REFERENCE REG/ASP/94/1

RECRUTEMENTS INTERNATIONAUX

Le Monde

1er quotidien français à l'étranger

SHARP is High-Tech



Sharp est un des premiers fabriquants mondiaux de composants électroniques. Pour assurer notre expansion dans un marché en pleine croissance nous recherchons dès que possible un/une

Ingénieur
de ventes distribution pour le marché français

Vous serez responsable du support et de la vente des composants à nos distributeurs en France, ce qui inclus l' analyse des besoins, la préparation d' offres de prix aussi que des visites conjointes des clients afin de consolider notre position sur le marché.

Notre candidat idéal possède une solide formation technique (ingénieur) jointe à une première expérience des ventes de composants, ainsi qu' une bonne connaissance de la langue anglaise (écrite et orale) et accepte volontier les déplacements.

Si ce travail autonome dans une équipe jeune et motivée vous intéresse, veuillez alors envoyer votre curriculum vitae à notre service du personnel:
Frau Beiltz, SHARP ELECTRONICS (EUROPE) GMBH,
Sonninstrasse 3, 20097 Hamburg, Germany.
Fax: 1949-40-2376-2266.

SHARP
THE IDEAS COMPANY

LA COMMISSION DES COMMUNAUTES EUROPEENNES

procède actuellement à une sélection de candidatures en vue de la constitution de deux listes de réserve pour l'engagement d'agents scientifiques pour des activités relevant de la politique scientifique et technologique de l'Union européenne et du programme-cadre.

SURETE ET SECURITE NUCLEAIRE

AGENTS SCIENTIFIQUES (carrière A8/A5) COM/R/A/140:

Tâches: participer à la définition d'activités de recherche et à leur mise en oeuvre (gestion et pilotage de projets de recherche multi-partenaires, y compris l'évaluation et la diffusion des résultats).

Formation: solides connaissances scientifiques ou techniques exigées dans le domaine nucléaire, sanctionnées par un ou plusieurs diplômes universitaires dans les disciplines correspondantes.

Profil: le candidat doit apporter la preuve de son expérience pratique ou de ses capacités dans les domaines mentionnés ci-dessus. Sens du travail en équipe. Capacité de dialogue et de coopération avec d'autres services de la Commission, ainsi qu'avec les milieux scientifiques, l'industrie, les opérateurs du secteur énergétique, le public.

Age: les candidats doivent être nés après le 15/09/1958.

AGENTS SCIENTIFIQUES PRINCIPAUX (carrière A4) COM/R/A/141:

Tâches: participer à l'élaboration et à la mise en place d'une stratégie communautaire concertée dans le domaine de la recherche nucléaire, à travers l'animation d'équipes scientifiques et techniques, le monitoring de projets de recherche transnationaux, la participation aux travaux.

Formation: solides connaissances scientifiques ou techniques exigées dans le domaine nucléaire, sanctionnées par un ou plusieurs diplômes universitaires dans les disciplines correspondantes.

Profil: expérience professionnelle d'au moins 15 ans dans l'industrie, dans des activités de recherche (y compris la gestion de la recherche) ou d'élaboration des politiques publiques concernant l'énergie nucléaire. Le candidat doit apporter la preuve de son expérience pratique ou de ses capacités dans les domaines mentionnés ci-dessus. Sens du travail en équipe. Capacité de dialogue et de coopération avec d'autres services de la Commission, ainsi qu'avec les milieux scientifiques, l'industrie, les opérateurs du secteur énergétique, le public.

Age: les candidats doivent être nés après le 15/09/1943.

Conditions générales:
Contrats: temporaires de durée déterminée (renouvelables). **Nationalité:** être ressortissant de l'un des États membres de l'Union européenne. **Lieu d'affectation:** tous les lieux de travail de la Commission, soit souvent hors du pays d'origine des candidats. **Age:** des dérogations à la limite d'âge sont prévues pour: les agents temporaires des institutions de l'Union européenne, les services obligatoires (militaires ou autres), l'éducation d'enfant(s) ou un handicap physique. Les conditions d'octroi de ces dérogations sont spécifiées dans la documentation fournie aux candidats. **Connaissances linguistiques:** connaissance approfondie d'une des langues officielles de l'Union européenne (allemand, anglais, danois, espagnol, français, grec, italien, néerlandais ou portugais) et connaissance satisfaisante d'une deuxième de ces langues. **Délai d'introduction:** les formulaires de l'acte de candidature doivent être demandés par écrit, avec mention du n° de référence (COM/R/A/XXX) à l'adresse suivante:

C.C.E., Secrétariat des Comités de Sélection Recherche, SDME R2/51, rue Montoyer 75, B-1049 Bruxelles (télécopieur: +32 2 295.22.39).

Ils doivent être renvoyés, dûment remplis et signés, à l'adresse précitée avant le 15/09/1994, le cachet de la poste faisant foi.

La candidature des fonctionnaires auprès des institutions de l'Union européenne n'est pas recevable.

La Commission met en oeuvre en faveur de son personnel une politique d'égalité des chances entre les femmes et les hommes.

CARRIÈRES INTERNATIONALES

SECTEURS DE POINTE

Production - Informatique - Haute technologie

SECTEURS DE POINTE

Cabinet Conseil en Propriété Industrielle situé à Saint-Quentin-en-Yvelines intervenant auprès de services de recherche et développement recherche

Ingénieur Télécom

ENST OU EQUIVALENT

DEBUTANT OU PREMIERE EXPERIENCE

Vous souhaitez valoriser vos connaissances dans le développement de techniques nouvelles, y compris dans d'autres domaines que vos spécialités, et diversifier vos interventions et compétences dans le conseil aux entreprises pour prendre en charge la préparation et la délivrance de brevets nationaux et étrangers.

Des compétences en gestion de réseaux et informatique seraient appréciées. Vous maîtrisez l'anglais et lisez l'allemand.

Merci d'adresser votre dossier de candidature (lettre et CV) à Cabinet MARTINET & LAPOUX, 43 Bd Vauban, 78280 GUYANCOURT.

La réussite de SINORG (500 personnes) se construit sur l'engagement, le professionnalisme de ses équipes et sur la capitalisation de ses expériences auprès de ses clients (administrations, services publics, collectivités territoriales, grands comptes du secteur privé...). SINORG a été certifié pour sa démarche Qualité par l'AFAQ.

Ingénieur qualiticien
informatique de gestion

Dans le cadre d'un projet d'envergure, après avoir assuré la conception du Plan Qualité Logiciel, du Plan Sécurité et du Plan Gestion des Risques, vous serez responsable de leur mise en oeuvre. A 30/35 ans, diplomate et persuasif, vous êtes ingénieur, avez une expérience pratique de la Qualité, une bonne connaissance de la norme ISO 9001 et du suivi de projet en informatique de gestion. (réf. IQ)

Ingénieur concepteur

Vous intervenez dès la phase d'architecture jusqu'en fin de réalisation, vous avez une expérience confirmée en environnement Client-Serveur et une pratique d'outils de conception (AMC Designor ou Graphtalk). Une connaissance fonctionnelle GRH serait un plus. (réf. ICR07)

Disponibilité rapide demandée pour ces deux postes.

Merci d'adresser votre candidature, sous réf. choisie, à Sinorg-DCRH-



12 rue Rouget-de-Lisle, 92442 Issy-les-Moulineaux Cedex.

GROUPE SINORG

Jonction

Notre groupe d'envergure européenne (plus de 30 milliards de FF de CA) couvre l'ensemble du territoire français. La mise en place d'une nouvelle architecture des systèmes d'information nous amène à rechercher un

INGENIEUR
RESEAUX SYSTEMES OUVERTS

Intégré à l'équipe systèmes et réseaux, vous aurez pour mission la mise en oeuvre et le déploiement de notre nouvelle architecture réseau couvrant une cinquantaine de sites opérationnels équipés de serveurs UNIX et NOVELL.

Architecte du réseau, vous serez responsable d'études de solutions, d'intégration au réseau existant, d'optimisation en termes de coûts et de performances, de formation et de support aux équipes d'exploitation.

Ingénieur de formation, débutant ou avec une première expérience de 2 ans, vous possédez une bonne connaissance des environnements réseaux ETHERNET-TCP/IP - IPX, ainsi que des systèmes UNIX et NOVELL.

Le poste requiert autonomie, sens du dialogue, capacité de synthèse et pragmatisme.

Adresser lettre, CV et prétentions sous référence 2424 à EUROMESSAGES - BP 80 - 92105 BOULOGNE CEDEX ou taper 3617 EUROMES code 2424

OBC

LE MONDE DES CADRES

AIDES

Fédération nationale

Créée en 1984, AIDES est la première association de lutte contre le Sida à l'échelle nationale. Reconnue d'utilité publique, AIDES est présente dans 72 villes grâce à un réseau national de 3 000 volontaires et permanents.
Son objectif : construire une stratégie de réponses adaptées à l'évolution de l'épidémie impliquant tous les acteurs politiques, institutionnels, chercheurs, soignants, séropositifs, malades, proches, associations et médias.
Son action : mobiliser les énergies pour développer les actions concrètes de proximité auprès des personnes atteintes par la VIH et leurs proches, développer l'entraide et l'espoir, la prévention, l'information et l'action thérapeutique.

Responsable du Département Distribution H/F

Dans le cadre du développement des associations AIDES, nous créons le poste de **Responsable du Département Distribution** pour gérer le lancement et le développement d'activités de nature commerciale entrant dans le cadre de notre mission de santé publique.

Vous serez chargé de la gestion administrative et financière de votre secteur d'activité, du marketing et du commercial. Vous garantirez le respect de notre éthique. Vous encadrerez un chef de produit.

De formation supérieure, vous avez une expérience professionnelle polyvalente d'au moins 10 ans en P.M.E., à la fois dans la fonction de gestion et de marketing-commercial, dont au moins 3 ans à un poste de direction générale ou similaire. Vous avez à votre acquis une expérience réussie de lancement de produit et de développement de gamme. Vous êtes si possible familiarisé avec l'univers des produits de grande consommation et/ou des institutionnels. Autonome, homme d'analyse et de terrain, vous êtes un bon négociateur et vous savez convaincre vos interlocuteurs. Persévérant, doté d'excellentes capacités relationnelles, adaptable à des environnements variés, vous avez le goût du travail en équipe et savez partager vos succès. Bien sûr, vous êtes fortement motivé par la mission de l'association et vous avez déjà une expérience associative. Vous maîtrisez l'outil micro informatique (Macintosh) et vous avez une pratique professionnelle de l'anglais.

Si vous êtes intéressé par ce poste basé à Paris, merci de transmettre CV + photo + lettre manuscrite + dernière rémunération sous réf. RDD/DAF portée sur l'enveloppe au Directeur Administratif et Financier, AIDES Fédération Nationale, 204-206 rue de Belleville, 75020 Paris.

MEDIAPA



Le Groupe Ecole Supérieure de Commerce de Grenoble recrute son :

ATTACHÉE DE PRESSE RÉDACTRICE

SA MISSION

*En collaboration avec le Directeur adjoint du Groupe et en harmonie avec la stratégie de Communication du Groupe ESC, elle développe **la relation presse aux niveaux national et international.***

PROFIL RECHERCHÉ

*De formation **bac + 4 minimum**, avec une spécialisation relation presse et plus particulièrement presse nationale et internationale, la candidate possédera une expérience d'**au moins 5 ans** à un poste d'Attachée de Presse.*

Elle pratique couramment l'anglais et maîtrise l'outil informatique (sous Windows).
Aisance relationnelle, rigueur, sens de l'organisation et des responsabilités sont essentiels pour réussir à ce poste.

Ce poste est basé à Grenoble. Rémunération : selon expérience.

Merci d'adresser votre dossier : lettre de motivation, CV et photo sous référence 3807 LM le plus rapidement possible à l'adresse suivante :

Chambre de Commerce et d'Industrie de Grenoble
Direction des Ressources Humaines
BP 297
38016 Grenoble

Etablissement public, Région Centre

recherche

UN CHARGÉ DE MISSION « DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES »

Il accompagnera, sous toutes les formes possibles, le développement des PME, notamment dans les phases de création et transmission.

Il contribuera en outre, aux relations que l'organisme favorise entre les entreprises et la formation.

Diplômé de l'enseignement supérieur, il devra posséder une solide expérience du management de l'entreprise.

Merci d'adresser, lettre manuscrite, CV et prétentions s/réf. 8784
« Le Monde Publicité », 133, avenue des Champs-Elysées,
75409 PARIS CEDEX 08.

Pour vos recrutements cet été, reposez-vous sur le N°1 Français......



Nos 37 consultants, tous issus des métiers pour lesquels ils recrutent sont à votre disposition pour trouver vos collaborateurs dans les domaines suivants :

Finance/Comptabilité,
Juridique/Fiscal,
Banque/Assurance,
Commercial/Marketing
Informatique.

Contacter
Charles-Henri DUMON,
Christophe AUBRY ou
Gilles de MENTQUE
au 47.57.24.24

Michael Page

LE MONDE DES CADRES

Saint-Nazaire

VILLE DE SAINT NAZAIRE
(65 000 HABITANTS - LOIRE ATLANTIQUE)
recrute dans le cadre de la réorientation de ses grandes politiques sociales, un

Directeur de son Centre Communal d'Action Sociale H/F

Le C.C.A.S constitue, dans l'ensemble du nouveau dispositif, un outil particulièrement important dont l'organisation et le fonctionnement doivent évoluer pour tenir compte de ces nouvelles orientations et accompagner ces changements.

Le candidat a déjà acquis une expérience comme chef de projet ou responsable de mission.
Il a l'habitude de travailler en terme d'objectifs.

Il possède une bonne connaissance des politiques d'action sociale.

Il a un savoir-faire reconnu dans le management des hommes et des équipes, dans le pilotage de projets, et l'animation de groupes partenariaux.

Ses qualités personnelles sont prépondérantes. C'est une personne de terrain avec une compétence de généraliste et une excellente compréhension des organisations et de leur problématique.

Il peut justifier d'un projet personnel en concordance avec le projet à conduire.

Les candidatures sont à adresser à : Monsieur le Maire - Président du CCAS
Hôtel de Ville - Place François Blancho - 44606 ST NAZAIRE
avant le 18 août 1994.

RECONTACT

DUCROS

DUCROS est le Leader dans le domaine de la messagerie rapide avec un réseau national de plus de 40 succursales (2000 personnes), un réseau européen intégré (6 filiales, 1800 personnes), des produits performants et un C.A.de 2000 MF, nous recherchons :

DIRECTEUR DE SITE HF

Limeil Brevannes (300 pers.) Réf.280A

Rattaché au Directeur de la région parisienne, vous définirez et assurerez l'organisation du site. Vous serez ainsi le garant de : • la collecte du fret, de son traitement à quai (tri mécanisé - 120.000 T traitées) et de son expédition sur l'ensemble du réseau dans le respect des standards de qualité et de délais. • la relation clientèle. • la maîtrise des coûts. • la gestion du personnel bâtie sur les concepts d'une politique motivante des Ressources Humaines. Vous bénéficierez de l'appui d'une équipe de 5 cadres que vous animerez ainsi que de la structure fonctionnelle existante (Qualité et Méthode, Ordonnancement, Personnel, Informatique...). Pour mener à bien ces responsabilités, nous privilégierons un véritable manager dont les qualités humaines, la personnalité et les talents d'organisateur ont prouvé ses capacités à diriger (5 ans) un site logistique ou industriel de plus de 200 personnes. Une formation supérieure ainsi qu'une expérience dans le domaine du transport constituent des atouts supplémentaires pour cette fonction de premier ordre.

DIRECTEUR DE SUCCURSALE HF Toulouse

Réf. 280B

Vous devrez assurer la gestion de la succursale (120 pers.) dont vous serez responsable, d'après un objectif "qualité", suivre et développer la clientèle. Organisation, CA et marge sont les paramètres de votre réussite. Votre sens du relationnel vous permettra d'animer et de motiver l'équipe dont vous serez responsable. Véritable manager, vous gérerez cette succursale sur tous les aspects de votre mission : **Exploitation, Commercial, Economique et Humain.** De formation supérieure, vous justifiez d'une expérience réussie d'au moins 3 ans dans le Service ; la connaissance de la messagerie rapide serait un atout supplémentaire pour ce rôle de premier plan.

Merci d'adresser CV + photo, lettre manuscrite et prétentions en précisant la référence à :
B & Co - 66, Avenue Victor Hugo - 75116 PARIS.

ORC

SACEM

La SACEM, organisme professionnel chargé de la perception et de la répartition des droits d'auteur, recrute pour son Département des Droits Phonographiques et Vidéographiques (SDRM), un

CHARGE DE MISSION TRILINGUE H/F

Français/Allemand/Anglais

pour mettre en place et gérer un nouveau secteur de perceptions. Ceci inclut la définition, l'optimisation et le suivi des procédures d'exploitation (gestion de bases de données, des perceptions et des aspects financiers et comptables), les relations avec l'ensemble des partenaires en France et à l'étranger, la gestion des transmissions d'information (échange de données), les tableaux de bord...

A 30 ans environ, de niveau Bac + 4 (gestion, organisation, MIAGE...), autonome, rigoureux, vous avez une expérience significative de gestion de projet, si possible à l'échelon europeen. Vous êtes disponible pour des déplacements. La connaissance du secteur audiovisuel serait un plus.

Merci d'adresser un dossier complet (lettre manuscrite, CV, photo et prétentions) sous réf. DDPV à SACEM/Recrutement, 225 avenue Charles de Gaulle, 92521 Neuilly cedex.

sacem
La musique. toute la musique

LBW

CHEF COMPTABLE.

Association, société savante dans le domaine de l'éléctricité et de l'électronique (20 MF de CA en 1993), domiciliée à PARIS, recherche

CHEF COMPTABLE.

Titulaire, à minima, d'un B.T.S., ayant une expérience de 3 à 4 ans en entreprise ou en cabinet, il devra tenir seul la comptabilité, la paie sur des logiciels micro-informatiques, satisfaire les obligations fiscales et sociales associées.

Disponibilité souhaitée en septembre / octobre 1994.

Adresser CV et prétentions à :
Monsieur APPERT
SAPAR
12, place des Etats-Unis - 75 116 PARIS

Le Conseil Général SEINE & MARNE

PREMIER DÉPARTEMENT DE FRANCE PAR SON ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE

RECRUTE POUR SON SERVICE DES AFFAIRES SCOLAIRES A LA DIRECTION DE LA VIE LOCALE

UN RESPONSABLE DU FONCTIONNEMENT ET DE L'ÉQUIPEMENT DES 133 COLLEGES PUBLICS ET PRIVÉS DE SEINE-ET-MARNE

■ Vous avez une bonne connaissance du système éducatif et des compétences dévolues aux collectivités territoriales par la loi de décentralisation en matière d'enseignements.
■ Vos compétences techniques, votre goût du travail en équipe, votre diplomatie, vous permettront de mener au mieux vos différentes missions :
➡ Encadrer une équipe de quatre personnes sous la responsabilité du Chef du Service des Affaires Scolaires,
➡ Préparer les décisions de l'Assemblée Départementale,
➡ Gérer les crédits impartis au domaine d'action (80 MF),
➡ Analyser les comptes financiers et contrôler les actes financiers et administratifs des Etablissements Publics Locaux d'Enseignement (E.P.L.E.),
➡ Assurer l'équipement des collèges et de leurs services de restauration.

VOS PARTENAIRES : les Elus locaux - les chefs d'établissements et les gestionnaires - les autorités académiques

Ce poste est à pourvoir dans les meilleurs délais.

Merci d'adresser votre candidature sous référence RFE à Monsieur Le Directeur des Ressources Humaines, Bureau du recrutement et de la formation, Conseil Général de Seine et Marne Hôtel du Département - 77010 MELUN CEDEX

safari

LE DÉVELOPPEMENT DES MARCHÉS

Marcellus TRECA

Directeur Régional Est

Basé Strasbourg ou Reischoffen

Notre groupe (800 personnes, 500 MF de CA) est leader dans la literie haut de gamme grâce à une attention constante au niveau de la production, de la gestion et de la commercialisation des produits.

■ En liaison avec le Directeur, et dans le cadre d'une large délégation, ce collaborateur prend en charge la coordination et l'animation de son equipe de vente chargée de développer le chiffre d'affaires auprès d'une clientèle variée, composée de magasins spécialisés, de revendeurs traditionnels, de GMS, de grands magasins et de Multispécialistes.
■ Responsable de la réalisation des objectifs de sa région, il intervient personnellement sur le terrain en soutien de son équipe.
■ Garant de la politique commerciale, il veille au respect des plans d'actions et des budgets correspondants.
■ Ce poste s'adresse à un professionnel de l'action commerciale et de l'animation d'une équipe de vente. A 30/35 ans, idéalement diplômé de l'enseignement commercial supérieur, il a acquis son expérience au sein d'entreprises reconnues pour leur dynamisme commercial et la qualité de leurs équipes de vente.
■ Homme de terrain et d'action, il concilie l'élan personnel et l'enthousiasme avec le souci permanent de la rentabilité.

Merci d'adresser votre dossier complet avec photo et rémunération actuelle sous la référence MF/204B à PEREIRE CONSEIL - 62/64, Boulevard Pereire - 75017 PARIS.

PEREIRE CONSEIL
RESSOURCES HUMAINES

Evidence

Responsable du développement

RL&A, agence tout récemment créée (juin 94), se positionne sur le marché de la communication et du marketing ressources humaines (études - communication de recrutement - communication interne). Notre objectif est d'offrir à nos clients un ensemble de services et de conseils précisemment adaptés aux besoins de chacun d'eux : du "sur-mesure" au meilleur rapport qualité/prix.

Responsable de notre développement vous prospecterez les décisionnaires d'entreprises et institutions pour leur vendre nos savoir-faire.

De formation supérieure, 28/30 ans environ, votre expérience dans une fonction similaire vous a rodé aux techniques de vente "réponse aux besoins". Reconnu comme un excellent commercial par votre entourage professionnel, vous alliez pugnacité et patience, écoute et enthousiasme, créativité et pragmatisme, autonomie et générosité.

Si vous êtes prêt à intégrer une structure qui démarre et participer activement à son développement, envoyez votre candidature (lettre manuscrite, CV et prétentions) à Ramid Lamrani - RL&A - 4, av. Desfeux - 92100 BOULOGNE.

RL&A

Responsable du développement communication corporate

Agence de communication corporate filiale du groupe Media System (Publicis), Sherpa est aujourd'hui le conseil de grandes institutions, de collectivités territoriales et locales, d'établissements publics, d'organismes associatifs et paritaires, d'organismes financiers et bien sûr d'entreprises pour qui la dimension institutionnelle de l'image fait partie de la stratégie.

Agé(e) de 28/30 ans, de formation supérieure HEC, ESSEC, Sciences Po... vous possédez une première expérience en agence et souhaitez rejoindre un groupe dans lequel l'avenir s'écrit tous les jours.
Responsable de notre développement, vous prospecterez une cible de haut niveau composée de directeurs de la communication, de directeurs généraux. Vous savez écouter pour convaincre, être créatif pour séduire. Bien sûr, le travail ne vous fait pas peur, car vous savez qu'en matière de prospection, les résultats sont proportionnels à l'investissement.
Si vous êtes un excellent commercial doté d'un réel sens du conseil, alors adressez-nous votre candidature sous réf. 52129 à Media System, 6 impasse des Deux Cousins, 75849 Paris Cedex 17.

SHERPA
GROUPE MEDIA SYSTEM

Dans l'attente des décisions des banques centrales américaines et allemandes

Les marchés financiers retrouvent un calme précaire

La préparation du budget de 1995 s'avère particulièrement ardue. Confronté à la double nécessité de réduire le déficit public et d'honorer un certain nombre d'engagements de dépenses – notamment l'accord salarial de fin 1993 dans la fonction publique –, Edouard Balladur risque fort de devoir renoncer à alléger l'impôt sur le revenu comme il l'avait promis en début d'année. Il doit aussi imposer à certains ministres une réduction importante de leurs crédits budgétaires.

■ ACCALMIE. Depuis deux semaines, les marchés financiers ont retrouvé une certaine accalmie après les turbulences monétaires du mois de juin. Toutefois, ce retour au calme reste précaire : on attend, mercredi 20 et jeudi 21 juillet, les décisions des banques centrales américaine et allemande qui pourraient décider une modification de leurs politiques monétaires respectives.

Les marchés financiers ont-ils retrouvé leur calme après les tempêtes de juin ? Depuis une dizaine de jours, le dollar semble s'être relativement stabilisé, les taux d'intérêt reculent et les marchés boursiers retrouvent un semblant de sourire. Ce regain général reste pourtant extrêmement précaire, les opérateurs étant partagés sur le fond et préférant s'en tenir à une politique de prudence.

Dans l'immédiat, les regards se portent vers Washington et Francfort. Mercredi 20 juillet, Alan Greenspan, le président de la Réserve fédérale américaine, doit intervenir devant le Sénat. Ses déclarations sur la conjoncture américaine sont attendues, car elles donneront des indications sur les éventuels futurs relèvements des taux d'intérêt outre-Atlantique. Le lendemain, les observateurs se tourneront vers Francfort, où la Bundesbank tiendra son dernier conseil central avant l'été. La gardienne du mark devrait décider de maintenir ses objectifs monétaires pour l'année (une croissance de la masse monétaire comprise entre 4 et 6 %) et ne devrait pas modifier ses taux, mais certains analystes optimistes espèrent néanmoins un petit geste.

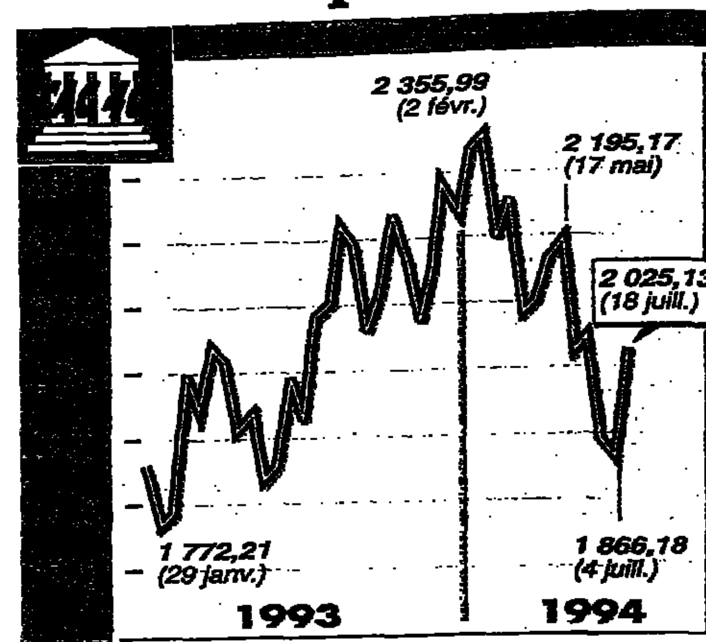
Depuis une quinzaine de jours, les places boursières européennes et extra-européennes sont dans l'ensemble mieux orientées. Paris a repris 4,5 % depuis la dernière liquidation du 22 juin. Le début de semaine a été marqué par un franchissement de la barre des 2 000 par l'indice CAC 40, le marché parisien retrouvant de la hauteur grâce à un retour des investisseurs étrangers. Londres a gagné 4 % en dix jours, de même que Francfort. En revanche, Milan se porte mal, subissant les contre-coups de la crise politique italienne. Lundi 19 juillet, l'indice Mibtel a reculé brutalement de 3 %. La lire a chuté vis-à-vis des autres monnaies, le mark passant au dessus des 1 000 lires.

Même constat positif du côté des taux d'intérêt à long terme. Le MATIF a regagné 0,88 % lundi après un mieux de 1,7 % la semaine passée. Les taux longs se détendent, l'OAT de 10 ans étant revenu de 7,99 % fin juin à 7,25 % lundi. L'Europe semble ainsi réussir à moins dépendre des relèvements aux Etats-Unis; le « découplage » tant attendu, étant donné les différences de phases conjoncturelles, semble enfin se concrétiser en partie.

Enfin, le dollar semble être parvenu à enrayer sa chute. Il paraît stabilisé autour des 98 yens, même s'il reste faible vis-à-vis du mark à 1,54 DM.

Rattrapage ? Meilleure prise en compte par les marchés des « données fondamentales », comme les gouvernements les y encouragent depuis des semaines ? Ou apaisement passager ? Les experts sont encore partagés. Une réelle consolidation des marchés va dépendre, dans les jours qui viennent, des décisions des banques centrales américaine et allemande. Pour la suite, il est encore bien difficile de faire des pronostics.

F. Bn



Selon une étude de l'OCDE

L'économie britannique a retrouvé une compétitivité durable

Le Royaume-Uni se porte de mieux en mieux, selon l'étude que l'OCDE vient de consacrer à ce pays. La reprise économique, perceptible dès le mois de mars 1992 et qui s'est traduite par une croissance de 1,9 % du PIB l'année dernière, a permis à l'emploi d'augmenter sans poussée inflationniste. Ce schéma devrait se poursuivre en 1995. Les experts prévoient à la fois une accélération de la croissance du PIB, qui passerait de 2,8 % en 1994 à 3,2 % en 1995, une décrue du chômage, qui reculerait de 9,6 % de la population active cette année à 8,9 % en 1995, et un fléchissement de l'inflation, qui reviendrait de 3,2 % en 1994 à 2,5 % en 1995.

La réduction du nombre des chômeurs, amorcée dès le second semestre de 1993, c'est-à-dire inhabituellement tôt dans le cycle, est due principalement à l'amélioration de la flexibilité du marché du travail britannique, *« désormais l'un des moins réglementés de la zone OCDE »*. L'OCDE souligne tout de même qu'il *« reste encore fort à faire pour réduire les pièges de la pauvreté »*. Les vertus de la déréglementation en termes de *« de flexibilité et d'efficience »* devraient également se faire sentir dans le secteur public, notamment dans le domaine de la santé, après l'introduction d'*« une certaine concurrence dans le système financièrement centralisé des soins »*, précise l'OCDE, qui fait par ailleurs le bilan de l'importante réforme du National Health Service, engagée en 1991.

La sortie de la livre du système monétaire européen (SME) en septembre 1992, dont l'OCDE souligne le caractère périlleux puisqu'*« il y a dix-huit mois (...) les perspectives macro-économiques paraissaient extrêmement incertaines »*, est saluée aujourd'hui par les experts du château de la Muette comme l'élément-clé du retournement du cycle économique britannique. Retrouvant pendant un temps la liberté de baisser fortement les taux d'intérêt, la politique monétaire a immédiatement soulagé tous les secteurs de l'économie, très endettée au début de la récession, permettant le redressement des investissements productifs. Cette politique a fortement infléchi le comportement des ménages, incités à diminuer leur épargne de précaution au profit des dépenses de consommation.

Crédibilité incertaine

« Elément essentiel à la poursuite de la reprise économique (...), la croissance de la consommation pourrait se ralentir » sous l'effet de l'alourdissement considérable de la fiscalité, intervenu à partir d'avril 1994, même si les statistiques n'indiquent pour l'instant *« aucune modération à caractère anticipatif des ventes de détail au début de 1994 »* et même si le relèvement des impôts sera *« probablement compensé par une baisse de l'épargne »*.

La désinflation, facilitée par la faiblesse des prix du pétrole et des matières premières, est à mettre au crédit d'une modération salariale qui rompt avec les dérives observées dans les années 80. *« Tout au long de l'année 1993, les salaires contractuels ont régulièrement crevé ce que l'on aurait par le passé considéré comme des planchers, en termes de salaires nominaux »*.

La plus grande compétitivité internationale du Royaume-Uni devrait *« aider au redressement des exportations, même si la balance extérieure risque de se détériorer légèrement au cours des années à venir »*. En dépit des réformes institutionnelles engagées depuis septembre 1992 (fixation d'objectifs pour l'inflation entre 1 % et 4 % l'an par la Banque d'Angleterre et transparence accrue des décisions monétaires), la crédibilité de la politique économique reste encore fragile, comme l'atteste la hausse des taux à long terme, alimentée par des anticipations inflationnistes, depuis février 1994. L'OCDE invite donc les autorités à la *« vigilance »*, d'autant plus que *« le moment critique ne se situera probablement qu'après la fin de la période couverte par les prévisions, lorsque l'économie retrouvera son taux de croissance tendanciel »*, après 1995.

Sur le front de la politique budgétaire, les experts recommandent également la prudence, en reconnaissant cependant que, *« considérés globalement, les deux budgets de 1993 (...) devraient permettre d'assainir les finances publiques à moyen terme »* (1). Selon l'OCDE, *« la dette brute du secteur public culminera à 51 % du PIB en 1997 pour se contracter par la suite »*. Ce processus d'ajustement, *« le plus important depuis le début des années 80 »*, comprend un gel des dépenses de fonctionnement et de la masse salariale du secteur public pour les trois années à venir et prévoit, à partir de 1996, le remplacement de l'indemnisation du chômage et de la garantie de revenu par une « allocation de recherche d'emploi ».

La rigueur budgétaire *« vient à point »* selon, l'OCDE, puisqu'elle *« devrait contribuer à une reprise économique mieux équilibrée »*, construite sur les investissements privés et les exportations.

(1) Traditionnellement, le budget britannique était présenté en deux temps : les dépenses en novembre et les recettes en mars suivant. En novembre 1993, pour la première fois a été présenté un budget unifié pour 1994.

M. Camdessus envisage une hausse des taux d'intérêt américains

La Réserve fédérale américaine pourrait procéder à une hausse des taux d'intérêt, a estimé, lundi 18 juillet, le directeur général du Fonds monétaire international (FMI), Michel Camdessus. Un tel relèvement des taux renforcerait le dollar, qui a fortement baissé face au yen, en rendant les placements aux Etats-Unis plus attractifs. Mais M. Camdessus ne pense pas que la chute du billet vert *« a le potentiel de saper la reprise en Europe et au Japon »*.

« L'économie américaine fonctionne à son maximum et continue de croître à un rythme raisonnablement rapide », a-t-il souligné avant d'ajouter que *« dans ce contexte, on peut soulever la question de la neutralité de la politique monétaire »*. Une position neutre signifie que la banque centrale américaine juge que les taux directeurs ont atteint un niveau compatible avec le rythme à venir de l'économie. – *(AFP)*

La pauvreté s'accroît au Royaume-Uni

La pauvreté gagne du terrain en Grande-Bretagne, touchant près d'un enfant sur trois, tandis que le fossé s'accroît entre les ménages les plus pauvres et les plus riches, selon une enquête commandée par le ministère des affaires sociales. En 1992, 13,9 millions de Britanniques vivaient en dessous du seuil de pauvreté, c'est-à-dire dans un ménage disposant de moins de 114 livres (940 francs) par semaine, soit la moitié du revenu moyen. Ils étaient, en 1979, 5 millions dans ce cas. Près d'un enfant sur trois est concerné, soit 4,1 millions en 1991-1992, contre 1,4 million en 1979.

L'enquête, réalisée sur un échantillon de 18 000 personnes, montre que le revenu moyen d'un ménage s'est accru de 36 % sur la période 1979-1992, passant de 168 à 229 livres par semaine. Mais dans le même temps les 10 % de ménages les plus défavorisés (moins de 61 livres par semaine) ont vu leur revenu net décliner de 17 %, alors que les 10 % de ménages les plus riches ont connu un accroissement de leurs revenus de 62 %.

La préparation du budget de 1995

La diminution du déficit public s'oppose à la réduction des impôts

Ce n'est pas la fronde, mais le mécontentement de plusieurs ministres est assez grand pour qu'Edouard Balladur ait décidé de rassembler les membres de son gouvernement mercredi 20 juillet afin de leur rappeler l'absolue nécessité de freiner la progression des charges publiques. Objectif : les dépenses budgétaires en 1995 ne devront pas aumenter plus vite que la hausse des prix prévue, soit 1,7 %.

C'est ce chiffre, ou plutôt les efforts d'économies qu'il va imposer sur de nombreuses dépenses, qui met en émoi certains membres du gouvernement. Ceux-ci savent que non seulement leurs crédits n'augmenteront pas l'année prochaine mais qu'ils diminueront même fortement. Il en ira ainsi pour certaines dépenses d'intervention et de fonctionnement, certaines aides aux collectivités locales. Des économies précises sur certains programmes seront demandées dont on connaitra en septembre le détail.

L'inquiétude des ministres qui n'ont toujours pas reçu – fait assez inhabituel en cette seconde quinzaine de juillet – les « lettres plafonds » traditionnelles leur indiquant les sommes dont ils pourront disposer l'année prochaine, s'explique par le fait que la moitié des dépenses budgétaires augmenteront l'année prochaine beaucoup plus vite que les prix. Il s'agit notamment des traitements de la fonction publique (un peu plus de 35 % du total), stimulés par l'accord salarial de novembre 1993 qui prévoit une hausse de 2,5 % en masse pour l'année prochaine, auxquels s'ajouteront au moins un point de GVT (glissement au titre de l'ancienneté et de la technicité), et quelques mesures catégorielles. Tous comptes faits, on ne sera pas très loin de 4 % d'augmentation des traitements de la fonction publique, soit plus du double de l'augmentation des prix prévue. Cela sur 35 % environ du total des dépenses budgétaires. Il y a aussi les charges de la dette publique (13 % environ du total), dont la progression sera à peine inférieure à 10 % et dont l'évolution va beaucoup dépendre du comportement des taux d'intérêt à long terme.

Depuis qu'ils ont reçu fin avril leur « lettre de cadrage », les ministres savent que le budget de 1995 comportera deux parties bien distinctes : l'une qui bénéficiera des priorités gouvernementales, volontaires (l'accord salarial) ou involontaires (l'évolution des charges de la dette publique) ; l'autre qui subira les effets d'une extrême rigueur. Celle-ci devant compenser celle-là. La « lettre de cadrage » annonçait très clairement la couleur : en dehors des charges de la dette publique et des mesures salariales déjà décidées, les autres dépenses de l'Etat devront globalement être réduites de 1,6 % en francs courants...

Le jugement des marchés

Si le gouvernement s'acharne à réduire au minimum la progression des dépenses publiques, c'est bien parce qu'il accorde maintenant une priorité absolue à la réduction du déficit public. Une priorité qui est discutée au sein même de la majorité, par certains députés RPR notamment, mais que les chiffres justifient tout de même assez largement. En 1990, le déficit budgétaire ne dépassait pas 93 milliards de francs et ne représentait que 1,4 % du PIB (produit intérieur brut). Nous en sommes à plus de 300 milliards, et à plus de 4 % de la richesse nationale. Quoi qu'on dise et quoi qu'on fasse, les milieux financiers et les marchés, jadis habitués à une tenue assez exemplaire de nos comptes publics, nous surveillent et nous jugent maintenant assez sévèrement. Ce qui n'est pas bon pour la tenue du franc et contredit les efforts que le gouvernement fait par ailleurs pour construire une Union monétaire européenne.

C'est cette priorité, d'ailleurs inscrite dans la *« loi d'orientation quinquennale de redressement des finances publiques »* et confirmée au niveau européen dans notre plan de convergence, qu'Edouard Balladur va rappeler à ses ministres. Des ministres dont les réticences expriment autant les besoins financiers suscités par la perspective des élections présidentielle puis municipales de 1995 que par des conceptions parfois divergentes sur l'opportunité de freiner tels ou tels crédits alors que la reprise est tout juste enclenchée et que les besoins nés du chômage et de l'emploi sont toujours aussi grands (on pense à la croissance très rapide des sommes consacrées au revenu minimum d'insertion).

M. Balladur sera d'autant plus convaincant qu'il expliquera que, faute de moyens suffisants, la seconde étape de baisse de l'impôt sur le revenu qu'il avait pourtant annoncée et chiffrée (une vingtaine de milliards de francs) en début d'année risque fort de ne pouvoir être respectée. Les chiffres sont là : même si, avec la reprise économique, la progression des recettes publiques retrouve un rythme plus normal, à peine inférieur à l'augmentation du PIB en valeur (soit 4,4 %), l'Etat disposera d'une petite cinquantaine de milliards de francs de plus que cette année. Ce sera tout juste suffisant pour couvrir l'augmentation des dépenses (25 milliards si le chiffre si controversé de 1,7 % est bien respecté) et réduire le déficit que le gouvernement s'est engagé à ramener à 275 milliards de francs l'année prochaine. Même les recettes de privatisations (une cinquantaine de milliards de francs escomptés) ne pourront financer des dépenses nouvelles puisqu'elles seront au mieux équivalentes à celles de cette année.

Le gouvernement est bel et bien coincé par une rigueur budgétaire qui ne fait que commencer. C'est maintenant que certains gestes destinés à acheter la paix sociale vont apparaître très coûteux. On pense évidemment à l'accord salarial de novembre 1993 dans la fonction publique, qui, compte tenu du ralentissement inattendu de la hausse des prix, va coûter cher à l'Etat...

ALAIN VERNHOLES

Selon l'enquête du CEPME

Les dirigeants des PME confirment la reprise de l'activité en France

Les dirigeants des petites et moyennes entreprises, interrogés par le Crédit d'équipement des PME (CEPME) au cours du mois de juin, confirment la reprise de l'activité en France et se montrent raisonnablement optimistes pour le second semestre, selon les résultats de l'enquête publiés lundi 18 juillet.

Les chefs d'entreprise sont deux fois plus nombreux qu'en 1993 à prévoir une amélioration de leurs carnets de commandes au cours des six mois à venir. Ces carnets s'étoffent quelque peu et retrouvent le niveau de la mi-1991, mais on est encore loin des volumes régulièrement atteints à la fin des années 80. Les industriels observent, cette année, pour la première fois depuis 1990 un redressement de leur rentabilité. Et les deux tiers des entreprises déclarent une trésorerie normale ou aisée au cours des six derniers mois.

L'érosion de l'emploi est stoppée, selon l'enquête du CEPME. Les entreprises sont désormais plus nombreuses à envisager d'embaucher. Par ailleurs, l'investissement se stabilise après trois années de forte contraction. Mais la faiblesse de la demande reste le principal frein à sa reprise.

SOCIAL

Radiations et reclassements de chômeurs

Le Conseil d'Etat annule une circulaire de l'ANPE sur la « gestion » des demandes d'emploi

Statuant au contentieux, le Conseil d'Etat vient d'annuler certaines dispositions d'une importante instruction de la direction générale de l'Agence nationale pour l'emploi (ANPE), en date du 25 mars 1992, à propos de la « gestion » de la liste des demandeurs d'emploi, ainsi que les annexes qui furent jointes à cette circulaire quelques semaines plus tard. Ces directives avaient été élaborées au moment où, sous la précédente majorité, Martine Aubry était ministre du travail. La haute juridiction administrative française avait été saisie par la Fédération CFDT de la protection sociale, du travail et de l'emploi, l'union départementale CFDT du Rhône et la CGT.

LYON

de notre bureau régional

Les dispositions annulées avaient pour objet, en fait, de radier des fichiers de l'ANPE des personnes dont la condition sociale ou l'attitude à l'égard de la recherche d'emploi ont pu être considérées, par les services publics, comme autant d'obstacles au reclassement et à l'indemnisation du chômage. Le Conseil d'Etat considère que l'ANPE a commis une première erreur de droit en posant comme principe que l'exercice d'une activité bénévole s'oppose à ce que le demandeur d'emploi puisse être considéré comme immédiatement *disponible* pour un nouvel employeur. En second lieu, l'ANPE a eu tort de subordonner à la possession d'une carte de ressortissant communautaire l'inscription comme demandeurs d'emploi de ressortissants de la Communauté économique européenne résidant en France depuis plus de trois mois. *Tertio*, l'établissement public ne devait pas limiter la liste des motifs légitimes de refus d'une action de formation ou d'insertion ; et il ne devait pas faire intervenir de décisions de radiation avant que les intéressés n'aient été mis en mesure de présenter leurs observations.

Régularisations en nombre

L'ANPE a eu tort de poser la règle selon laquelle, dans le cas de l'existence d'une décision de radiation antérieure, une nouvelle radiation aurait une durée doublée. Enfin, le Conseil d'Etat juge que l'on a maintenu indûment l'application d'une convention conclue entre l'ANPE et l'UNEDIC en juin 1988, qui différait jusqu'à une date indéterminée certaines dispositions de l'article R. 311-3-3 du code du travail sur le classement des chômeurs selon leur degré de disponibilité.

La directive incriminée ayant reçu application, l'ANPE pourrait se voir réclamer des régularisations en nombre, afin de réparer les préjudices individuels subis par des personnes auxquelles elle aurait refusé leur inscription ou leur maintien dans le fichier des demandeurs. Cette décision définitive éclaircit le droit des chômeurs à l'indemnisation, puisque l'inscription à l'ANPE en est l'un des préalables.

Déjà, en 1992, la CFDT du Rhône avait engagé avec succès (*le Monde* du 8 décembre 1992) un recours devant le tribunal administratif de Lyon, en annulation d'une décision du préfet du département, qui privait deux chômeurs d'un revenu de remplacement, en raison de leur classement dans de nouvelles catégories de demandeurs d'emploi. Par ces deux procédures, les militants de la CFDT du Rhône et de l'ANPE avaient souhaité combattre *« une logique de suspicion des demandeurs d'emploi, d'autant plus dangereuse qu'elle était sans souplesse et semblait se substituer à une logique de protection des chômeurs »*.

GÉRARD BUÉTAS

En négociation sur le renouvellement de leur protocole

Les aiguilleurs du ciel d'Aix réclament de meilleures retraites et des effectifs supplémentaires

Les contrôleurs de la navigation aérienne d'Aix-en-Provence vont-ils paralyser le trafic aérien des aéroports du Sud-Est ? L'usage du préavis de grève pour les 22, 23 et 24 juillet dépendra de l'issue des négociations en cours, au niveau national, sur le renouvellement du protocole qui régit la profession.

La grogne des aiguilleurs du ciel du centre régional de la navigation aérienne du Sud-Est, à Aix-en-Provence, se concentre principalement sur deux revendications : de meilleures retraites et plus d'effectifs. Elle se traduit depuis le lundi 11 juillet par une réduction de la durée du travail hebdomadaire de 36 heures maximum à 32 heures, à l'origine d'importantes perturbations durant le week-end du 14 juillet. L'embouteillage dans la zone de contrôle du centre d'Aix a occasionné, par exemple, des retards de cinq heures entre Palma et l'Allemagne ou de trois heures au départ de Nice vers Paris.

Le centre d'Aix couvre tout le quart sud-est de la France, y compris la Corse. Il gère notamment les aéroports de Marseille, Lyon-Satolas, Nice ou Ajaccio. *« Aix est le parent pauvre des cinq centres de navigation aérienne français* (Bordeaux, Brest, Reims, Athis-Mons, Aix) *et il nous manque au moins 70 personnes sur un effectif de 320 contrôleurs »*, assure Pierre Bossy, secrétaire du SNCTA (Syndicat national des contrôleurs du trafic aérien). Pourtant, depuis la grève de 1987, les aiguilleurs du ciel ont obtenu des avantages importants en accédant à la catégorie A de la fonction publique.

Par le biais d'un protocole d'accord renouvelé tous les trois ans, ils ont obtenu des effectifs supplémentaires (500 personnes de plus de 1991 à 1994), une augmentation considérable de leurs primes ainsi que de meilleures retraites par des augmentations indiciaires en fin de carrière. Aujourd'hui, on compte plus de 3 300 aiguilleurs qui gagnent en fin de carrière de l'ordre de 30 000 francs net par mois. Ces améliorations se sont accompagnées en contrepartie d'une plus grande souplesse dans l'organisation du travail : les contrôleurs peuvent allonger leur durée hebdomadaire de travail de 32 heures à 36 heures en période plus chargée, moyennant des congés supplémentaires.

« Les recrutements ont touché principalement les centres d'Athis-Mons, de Reims et la tour de contrôle de Roissy, estime M. Bossy. *Depuis 1986-87, on court après les effectifs alors que le trafic national ne cesse d'augmenter. Ainsi, le trafic du jour le moins chargé en 1993 correspond-il à celui du jour le plus chargé en 1987 »*. Cet été, le centre d'Aix est confronté à un surcroît de trafic lié à une augmentation de 20 % des voyages touristiques vers les Baléares, préférés à l'Egypte ou la Turquie, reconnaît-on au service du contrôle du trafic aérien (SCTA), tout en faisant remarquer que la situation d'Aix n'est pas si dramatique qu'on veut bien le faire croire et qu'on peut la comparer à celle de Bordeaux.

La proposition du SCTA, lundi après-midi, de créer 10 postes supplémentaires de contrôleurs aériens dans le nord-est devra toutefois contribuer à détendre l'atmosphère.

Autre motif de récrimination des aiguilleurs d'Aix : les retraites. La question est récurrente et était déjà au centre du conflit de 1987. Elle constitue un point majeur de la négociation nationale en cours qui se poursuivra les 19 et 20 juillet. Dans cette profession à haute responsabilité, réputée stressante, la retraite intervient à 55 ans. Les syndicats réclament une intégration des primes – qui peuvent représenter 50 % de leur rémunération – dans le calcul de la retraite. Un point contre lequel les gouvernements successifs avaient tenu bon. Mais actuellement, compte tenu des augmentations successives des primes, le montant des retraites avoisine en moyenne 14 000 francs, soit 45 % de la rémunération mensuelle. Le sujet serait plus sensible à Aix, un point de chute particulièrement prisé en fin de carrière.

MARTINE LARONCHE

INDUSTRIE

Un jugement du tribunal de Saint-Brieuc

La CGE est condamnée pour avoir distribué une eau trop chargée en nitrates

SAINT-BRIEUC

de notre correspondant

Le tribunal de Saint-Brieuc vient de décider qu'une eau dont la teneur en nitrates dépasse les 50 mg/l n'est pas potable. Pour les juges, les distributeurs d'eau ne sont pas investis d'une simple mission de livraison, il leur incombe aussi une *« obligation de résultat »* : en l'espèce, délivrer une eau *« insusceptible de nuire à la santé et répondant aux normes réglementairement définies »*.

Le jugement du tribunal d'instance de Saint-Brieuc du 18 juillet fera date. Au-delà des 196 francs à 538 francs que devra verser la Compagnie générale des eaux (CGE) à trente-sept consommateurs plaignants, c'est toute la politique de protection et de distribution de l'eau destinée à l'alimentation humaine qui est remise en cause. On peut en effet penser que l'exemple de ces « citoyens-consommateurs », dont le but essentiel était de provoquer un électrochoc, sera suivi dans de nombreuses régions de France : toute la question étant désormais, pour les associations de défense, d'user à bon escient de ce jugement pour créer une jurisprudence.

Il y a en effet une véritable épée de Damoclès qui pèse sur l'ensemble des producteurs d'eau, publics et privés. Il s'agit demain plus qu'hier d'inciter les collectivités locales et les pouvoirs publics à traiter le problème très en amont et non pas à multiplier les unités de traitement. C'est un sujet *« hypersensible »* dans les Côtes-d'Armor, département dans lequel 60 % des consommateurs sont alimentés par une eau à plus de 50 mg de nitrates (à cause des élevages industriels de porcs notamment), pendant des périodes de plus en plus longues. Signe de cette dégradation constante : dix-sept des vingt-six prises d'eau dépassent régulièrement les 50 mg/l, dont la concentration moyenne est passée de 25 mg/l en 1985 à 42 mg/l en 1993. La moyenne de concentration maximale atteint aujourd'hui 60 mg/l contre 33 en 1985.

HERVÉ QUEILLE

AGRICULTURE

Après un débat de plusieurs mois

Les Douze sont parvenus à un accord sur les prix agricoles pour la campagne 1994-1995

BRUXELLES (Union européenne)

de notre correspondant

Après plusieurs mois de débats, les ministres de l'agriculture des Douze ont abouti, dans la nuit du lundi 18 au mardi 19 juillet, à un accord sur les prix, les primes et autres mesures concernant la gestion de l'Europe verte au cours de la campagne 1994-1995. Lors de l'adoption de la réforme de la politique agricole commune (PAC) en mai 1992, les grandes orientations, ainsi que leur calendrier d'application, avaient été définies, et il n'y a plus, pour l'essentiel, qu'à les mettre en œuvre.

Cependant, sur certains points, les dispositions de 1992 doivent être complétées ou ajustées. La Commission plaide pour des solutions permettant d'assurer le mieux possible la maîtrise de la production. Les administrations nationales entendent différer, autant que faire se peut, les efforts à réclamer aux producteurs pour ramener l'équilibre entre l'offre et la demande. La confrontation entre ces deux attitudes aboutit à d'interminables discussions. Ces palabres, plutôt déprimantes à observer car l'enjeu en est limité, ne doivent pas créer une fausse impression : la réforme, encore incomplète (les débats à venir sur le vin et sur les fruits et légumes promettent de sérieuses empoignades), se met progressivement en place, de façon satisfaisante et, après les critiques de départ, elle est plutôt bien acceptée dans les campagnes.

Sur les points les plus sensibles, au centre des discussions depuis avril, Jean Puech, le ministre français, a largement obtenu satisfaction. Les quotas laitiers ne seront pas diminués cette année, alors que Bruxelles proposait une réduction de 1 %. La baisse du prix d'intervention du beurre sera de 3 % en 1994, dont 2 % prévus depuis longtemps, et il n'y aura pas de nouvelles diminutions en 1995. La prime aux bovins mâles est fixée à 90 écus par animal (594 francs). Le débat portait sur le nombre de primes auquel chaque pays peut prétendre, autrement dit sur l'importance de son troupeau. La France avait transmis des demandes trop élevées à Bruxelles ; elles ont été légèrement rabotées, mais sensiblement moins que ne le prétendait initialement la Commission. La France bénéficiera de la prime nécessaire pour cultiver 50 000 hectares de blé dur dans les départements du centre de la France. Normalement la « prime blé dur », trois fois plus élevée que celle versée pour le blé tendre, est réservée aux zones méridionales. Enfin, l'Union, comme le demandait M. Puech, mettra en œuvre un programme d'arrachage des pommiers ; la production est excédentaire.

Ph. L.

Apaisement dans le conflit de la pêche entre la France et l'Espagne

Un arrangement est intervenu lundi 18 juillet à Bruxelles entre la France et l'Espagne qui a relativement détendu l'atmosphère sur le front de la pêche, après les incidents au large de la Galice samedi 16 juillet (*le Monde* du 19 juillet). Madrid s'est engagé à restituer le bateau français *la Gabrielle* (qui devait être ramené sous escorte de chalutiers espagnols vers un port de la péninsule) à son propriétaire de l'île d'Yeu. Sous la houlette du commissaire chargé de la pêche, Ioannis Paleokrassas, les Douze vont étudier la possibilité d'embarquer sur les navires de surveillance des Etats-membres des contrôleurs européens assermentés, aux côtés des inspecteurs nationaux, pour vérifier l'application des règlements. L'Espagne estime que les pêcheurs français utilisent des filets trop longs, Paris rétorquant que les équipages sont obligés d'embarquer un filet de rechange en cas d'avarie.

Dans l'attente du retour, mardi 19 juillet, de trois bateaux qui avaient été attaqués par des navires espagnols (*Fille du Suet*, *Teddy* et *Myosotis*), l'inquiétude était toujours perceptible à l'île d'Yeu, selon notre correspondant en Vendée, Gaspard Norrito. *« Nos marins sont révoltés et inquiets* a déclaré Mme Groizard, l'épouse du propriétaire de *la Gabrielle*. *Ils ont besoin du thon pour vivre. Dans ce climat, comment les choses vont-elles évoluer maintenant ? On ne sait pas. »*

En Vendée, Philippe de Villiers, député UDF et président du conseil général, a dénoncé « l'impuissance de la Commission européenne ». Deux autres parlementaires de la majorité, Jacques Oudin, sénateur RPR, et Louis Guedon, député et maire RPR des Sables-d'Olonne, ont critiqué implicitement François Léotard, ministre de la défense : *« Comme à l'accoutumée, la marine nationale s'est montrée incapable de faire respecter le pavillon français dans le golfe de Gascogne. »*

Compromis en vue sur la « vache folle »

Les experts vétérinaires des Douze sont parvenus à s'entendre sur des mesures à mettre en œuvre pour limiter les dangers de propagation de la BSE ou « maladie de la vache folle ». L'épizootie sévit en Grande-Bretagne, et l'impossibilité de transmission de cette maladie du système nerveux à l'homme n'ayant pas été vraiment démontrée, l'Allemagne voulait interdire les importations de viande britannique.

S'appuyant sur les avis des scientifiques, la Commission proposera le dispositif suivant : 1) interdiction d'importer du Royaume-Uni des carcasses provenant de troupeaux non exempts de BSE depuis au moins six ans ; 2) interdiction d'importer du Royaume-Uni des veaux de plus de six mois, étant entendu que les animaux ainsi importés devront être abattus avant d'atteindre cet âge ; 3) interdiction d'utiliser de la farine de viande pour nourrir les troupeaux. Là réside sans doute l'origine des difficultés actuelles : par souci d'économie, des éleveurs alimentent leur bétail avec des farines de viandes, forme de protéines bon marché, produite parfois à partir de bêtes malades, notamment de moutons, et qui peuvent servir de vecteurs pour la propagation de la BSE. Les Douze ont un double souci : éviter tout laxisme susceptible de présenter des dangers pour la santé publique ; essayer de limiter une réaction de panique, qui, en Allemagne, se traduit déjà par une baisse de 15 % de la consommation de viande rouge.

Ph. L.

VIE DES ENTREPRISES

Désormais conseillé par le cabinet Bredin-Prat

Didier Pineau-Valencienne porte plainte contre X

Didier Pineau-Valencienne a changé d'avocat. Conseillé de longue date par le cabinet Loyrette-Gide-Nouel, le patron du groupe Schneider, échaudé par ses mésaventures avec la justice bruxelloise et son incarcération surprise, vient de confier ses intérêts à Jean-François Prat, associé de Jean-Denis Bredin. Officiellement, il ne s'agirait pas d'une sanction. *« Mᵉ Loyrette n'est pas écarté. Il continue à intervenir sur le dossier. Simplement, c'est le cabinet Bredin-Prat qui devient chef de file »*, explique-t-on chez Schneider.

La cession du dossier d'instruction

Les nouveaux avocats conseils du PDG de Schneider viennent d'ailleurs de déposer une plainte contre X. Un certain M. Van Krunkelsven a contacté la direction juridique du groupe pour lui céder le dossier d'instruction du juge et d'autres documents – 2 400 pages en tout – moyennant paiement de 2 millions de francs. *« Si aujourd'hui à 12 h 15 il n'y a pas de réponse, nous estimons que vous préférez subir les événements »*, indique une télécopie envoyé à Schneider le 30 juin. M. Pineau-Valencienne, inculpé à Bruxelles de « *faux en écriture et d'abus de biens sociaux* », n'a pas accès au dossier d'instruction, selon les dispositions du droit belge.

Le numéro un français de l'aspirine effervescente deviendrait américain

Bristol-Myers Squibb veut absorber UPSA

UPSA, le numéro un français de l'aspirine effervescente, devrait bientôt passer sous le contrôle total du géant pharmaceutique américain Bristol-Myers Squibb. BMS, qui figure parmi les trois premiers groupes mondiaux du médicament, avait acquis 45 % du capital du laboratoire agenais en 1990, suite au décès de Jean Bru, le patron de la société familiale. L'accord conclu avec la famille Bru laissait la porte ouverte à une éventuelle montée en puissance.

Le groupe américain vient de faire jouer cette option. Selon un communiqué diffusé lundi 18 juillet à Paris par le laboratoire français, et confirmé quelques heures plus tard par Bristol-Myers Squibb aux Etats-Unis, BMS a fait une proposition de rachat en bonne et due forme à UPSA.

Les termes financiers de cette offre ne sont pas connus. UPSA, longtemps attachée à son caractère familial, n'est pas cotée en Bourse. Le fabricant d'aspirine, qui réalise un chiffre d'affaires de l'ordre de 1,9 milliard de francs et distribue ses produits (aspirine, paracétamol, vitamine C, Nifluril, cardiologie et gastro-entérologie) en France et dans 84 pays, est surtout réputé pour son savoir-faire dans les technologies de l'effervescence.

Pour sa part, Bristol-Myers Squibb, numéro un aux Etats-Unis et au Japon dans les médicaments vendus sans ordonnance, a réalisé l'an dernier 11,4 milliards de dollars de ventes (62,7 milliards de francs). L'offre de Bristol-Myers Squibb doit être soumise au comité central d'entreprise le 26 juillet, et le rachat, qui devra ensuite obtenir le feu vert des pouvoirs publics, notamment du Trésor français, devrait être conclu à l'automne.

UPSA précise dans son communiqué que Bristol-Myers Squibb s'est engagé à maintenir l'emploi – 1 878 personnes – et l'indépendance du laboratoire français au sein du groupe américain. En revanche, on ne sait si Nicole Bru, l'actuelle présidente, conservera son poste.

CHIFFRES ET MOUVEMENTS

RÉSULTATS

GEC-ALSTHOM : hausse de 6,8 % du bénéfice net part du groupe en 1993-94. – Le groupe franco-britannique GEC-Alsthom, spécialisé dans l'énergie et le transport ferroviaire, a réalisé un bénéfice net part du groupe de 2,2 milliards de francs en 1993-94, soit une progression de 6,8 %, a annoncé, lundi 18 juillet, le groupe dans un communiqué. Le chiffre d'affaires est resté pratiquement stable à 52 milliards de francs. Les commandes enregistrées au cours de l'exercice ont atteint 61 milliards de francs, chiffre pratiquement inchangé par rapport à l'année précédente. Elles ne comprennent pas encore le contrat du TGV sud-coréen. Cela porte le carnet de commandes en fin d'exercice au niveau record de 111 milliards de francs.

COOPÉRATION

LIMAGRAIN conclut un accord avec l'INRA. – L'Institut national de la recherche agronomique (INRA) et le groupe Limagrain ont signé, lundi 18 juillet, une convention-cadre, valable pour 4 ans, manifestant la volonté de collaborer dans la recherche de semences nouvelles, au service de l'agriculture et de la santé (animale et humaine). L'accord fixe les modalités de la collaboration entre les deux organismes ainsi que les formes de propriété et d'exploitation des résultats obtenus en commun.

PROCTER & GAMBLE et FERRAGAMO lanceront un parfum de luxe. – Procter & Gamble, géant américain de produits d'hygiène, et le groupe italien Salvatore Ferragamo lanceront ensemble un parfum haut de gamme. Aux termes de cet accord, Procter & Gamble commercialisera ce parfum féminin signé Salvatore Ferragamo. Le groupe américain est présent dans le secteur des parfums depuis le rachat en 1991 de la société Max Factor, qui commercialise les griffes Laura Biagiotti (Italie) et Hugo Boss (Allemagne). Il réalise un chiffre d'affaires de plus de 30 milliards de dollars (160 milliards de francs) en commercialisant ses produits d'entretien et de toilette dans 140 pays. Créé dans les années 20, le groupe florentin a réalisé un chiffre d'affaires de 220 millions de dollars (1,17 milliard de francs) en 1993.

INVESTISSEMENT

ACCOR : ouverture de deux nouveaux hôtels au Vietnam. – Le groupe hôtelier Accor, qui gère déjà le plus prestigieux établissement de Hanoï, le Sofitel Metropole, a obtenu le feu vert des autorités vietnamiennes pour deux nouveaux hôtels à Haïphong, et est en passe d'obtenir des licences pour trois autres établissements dans le pays. Le groupe a obtenu une licence pour construire à Haïphong, port du nord du Vietnam, le Grand Hôtel-Novotel (158 chambres), un investissement de 22,9 millions de dollars (121,4 millions de francs) en partenariat avec le groupe français Féal et l'Etat vietnamien. Un second hôtel, le Hong Bang Hôtel, sera rénové et agrandi pour devenir un hôtel Ibis de 122 chambres, pour un investissement de 11,3 millions de dollars (59,9 millions de dollars) en joint-venture entre Accor et la société d'Etat Haïphong Tourism. Par ailleurs, le groupe Accor compte obtenir prochainement des licences d'investissement pour trois autres projets : un hôtel Ibis de 160 chambres à Vung-Tau et un Novotel de 150 chambres à Nha-Trang, deux stations balnéaires de la côte sud, ainsi qu'un hôtel Ibis de 80 chambres à Quy-Nhon (centre).

JUSTICE

BCCI : accord sur un nouveau plan de remboursement des créanciers. – Un nouveau plan de remboursement des créanciers de la Banque de crédit et de commerce international (BCCI), qui réclament plus de 10 milliards de dollars (53 milliards de francs) à l'établissement bancaire failli, devrait être présenté prochainement aux tribunaux. Ce plan aurait été mis au point par la firme comptable américaine Touche Ross, chargée de la liquidation judiciaire de la banque, et la famille régnante et le gouvernement de l'émirat d'Abou-Dhabi. Aux termes de cet accord, les quelque 250 000 clients de la banque en Europe, en Afrique et dans d'autres pays du monde, qui n'ont pu avoir accès à leurs comptes depuis la mise en faillite de la BCCI il y a 3 ans, se partageront un fonds de règlement global de 1,8 milliard de dollars (9,54 milliards de francs) constitué par les actionnaires d'Abou Dhabi. L'accord doit maintenant être avalisé par les tribunaux au Luxembourg, en Angleterre et aux îles Caïman, pays où la banque possédait ses sièges sociaux.

CONTRAT

MERCURY confie la gestion d'un service de téléphone mobile à Cap Gemini. – L'opérateur britannique de télécommunications Mercury a confié à Hoskyns, filiale britannique de Cap Gemini Sogeti, la gestion informatique de son nouveau service de communications mobiles, Mercury One-2-One, selon un communiqué du groupe de services informatique publié vendredi 15 juillet. Le service Mercury One-2-One permet les communications téléphoniques de n'importe quelle partie du monde à partir d'un portable. Inauguré en septembre 1993 à Londres, il doit être progressivement étendu aux 30 premières villes britanniques d'ici le printemps 1996, et doit couvrir 90 % de la population britannique d'ici la fin de la décennie.

MANAGEMENT

KIDDER, PEABODY : départ du responsable adjoint des opérations de courtage. – La firme de courtage Kidder, Peabody, filiale de General Electric, a annoncé récemment le départ du responsable des opérations de courtage, Michael Keehner, dans le cadre d'une redistribution des rôles dirigeants après un scandale financier. M. Keehner dirigeait les opérations de courtage de Kidder, Peabody jusqu'à ce que plusieurs fraudes soient découvertes en avril, entraînant le licenciement du principal courtier en bons du Trésor américain et la suspension de six autres employés. En juin, General Electric, maison mère de Kidder, Peabody avait pris une provision exceptionnelle de 210 millions de dollars (1,120 milliard de francs) sur son résultat du premier trimestre pour prendre en compte cette fraude.

MARCHÉS FINANCIERS

PARIS, 18 juillet ▲ Au-dessus des 2 000 points

La Bourse de Paris a terminé *au-dessus des 2 000 points, lundi 18 juillet*, pour la première fois depuis le 10 juin. Après une ouverture en hausse de 0,85 %, l'indice parisien n'a cessé d'évoluer dans le vert avant d'accélérer sa progression en fin de séance. Au terme des échanges, l'indice CAC 40 s'est inscrit en hausse de 2,56 %, à 2 025,13 points. Le marché a été animé pour une période estivale avec plus de 4,2 milliards de francs échangés sur le règlement mensuel. Depuis la dernière liquidation, le CAC 40 est en hausse de 4,44 %, mais par rapport au début de l'année le marché des actions reste perdant de 10,72 %.

Toutefois la bonne orientation de la Bourse parisienne depuis près de deux semaines est différemment analysée par les boursiers. Certains, encore très prudents, estiment qu'il ne s'agit que d'un rebond technique. D'autres, plus optimistes, jugent ce mouvement plus « fondamental ».

Le marché obligataire a poursuivi sa hausse lundi à l'instar des autres places européennes (le MATIF gagnant 0,88 % à 117,16), alors que le marché américain demeure stable mais toujours orienté à la baisse.

Les titres bancaires et les valeurs assurance, qui ont fortement souffert depuis le début de l'année, se redressent nettement. AXA a effectué une excellente performance lundi, gagnant 5,74 % à 269,10 francs dans un marché de plus de 383 000 titres échangés. UAP a eu également le vent en poupe, progressant de 4,05 % à 154,30 francs avec plus d'un million d'actions traitées. Le Crédit local de France a progressé de 7,64 % à 415,50 francs. Bonne progression de Peugeot (+ 3,17 %) et d'Alcatel Alsthom (+ 3,61 %).

NEW-YORK, 18 juillet ▲ Prudence

La prudence était de rigueur lundi 18 juillet à Wall Street, qui a fini sur un petit gain alors que les opérateurs attendent mercredi l'intervention devant le Congrès d'Alan Greenspan, président de la Réserve fédérale (Fed), qui doit présenter ses prévisions économiques. L'indice Dow Jones des valeurs vedettes a clôturé à 3 755,43, en hausse de 1,62 point (+ 0,04 %). Quelque 227 millions d'actions seulement ont été échangées.

Le recul des taux d'intérêt à long terme et la stabilisation du dollar ont apporté un soutien à Wall Street, selon des analystes. Sur le marché obligataire, le taux d'intérêt moyen sur les bons du Trésor à 30 ans, principale référence, reculait à 7,50 % contre 7,54 % vendredi soir. Mais les opérateurs ont opté pour la prudence après les gains de semaine dernière et avant le témoignage de M. Greenspan, a indiqué Alfred Goldman, analyste chez A. G. Edwards and Sons.

VALEURS	Cours du 15 juillet	Cours du 18 juillet
Alcoa	90 3/8	[illegible]
Allied Signal Inc.	36 3/8	35 5/8
American Express	26 5/8	26 1/2
ATT	54 3/8	53 7/8
Bethlehem Steel	20 3/4	21 1/2
Boeing	46 3/4	46 7/8
Caterpillar Inc.	[illegible]	[illegible]
Chevron	44 7/8	45 1/2
Coca-Cola	42 3/8	42 3/8
Disney Corp.	42 3/4	42
Du Pont de Nemours	60 1/8	60 1/4
Eastman Kodak	49 1/4	49 7/8
Exxon	58	58 1/4
General Electric	47 7/8	47 7/8
General Motors	51 7/8	51 5/8
Goodyear Tyre	35	35 1/4
IBM	57	58 3/4
International Paper	72 7/8	72 1/2
Morgan (J.P.)	60 7/8	61 1/2
McDonnell Douglas	118 1/2	120
Merck and Co.	29 5/8	29 3/4
Minnesota Mining	51 3/8	[illegible]
Philip Morris	54 3/8	54 5/8
Procter & Gamble	54 3/4	[illegible]
Sears Roeb. and Co.	47 7/8	46 7/8
Texaco	63 1/8	63 1/4
Union Carbide	27 3/8	[illegible]
United Tech.	66 7/8	68 3/4
Westinghouse El.	12 1/8	[illegible]
Woolworth	16	16 1/8

LONDRES, 18 juillet ▲ Légère progression

Les valeurs ont légèrement progressé lundi 18 juillet à la Bourse de Londres, poursuivant leur reprise entamée depuis le début du mois et profitant de la bonne orientation du marché à terme. L'indice Footsie des cent grandes valeurs a gagné 7,2 points, soit 0,2 %, à 3 082 points après être sorti du rouge à la mi-journée. L'activité est restée faible avec 507 millions d'actions échangées contre 843 millions vendredi.

La baisse de la matinée était notamment due au nombre de sociétés détachant leurs dividendes. GEC a reculé de 7 pence à 277, Dixons de 5,5 pence à 184, Eastern Electricity de 15 pence à 599 et Scottish and Newcastle de 7 pence à 517.

VALEURS	Cours du 15 juillet	Cours du 18 juillet
Allied Lyons	5,71	5,82
BP	4,01	4,03
BTR	3,79	3,77
Cadbury	4,43	4,50
Glaxo	5,61	5,68
GUS	5,75	5,81
ICI	8,05	8,12
Reuters	4,79	4,77
RTZ	8,40	8,43
Shell	7,00	7,05
Unilever	10,11	10,02

TOKYO, 19 juillet ▲ Petite avance

La Bourse de Tokyo a terminé en légère hausse, mardi 19 juillet, au terme d'une séance très calme et sans relief. A l'issue des transactions, l'indice Nikkei a gagné 57,52 points, soit 0,28 %, à 20 775,16 points. Le volume de titres échangés s'est légèrement étoffé, passant de 213 millions lundi à 260 millions.

Les transactions ont surtout porté sur les petites entreprises, ont déclaré les boursiers, qui pensent que le marché continuera de rester apathique. *« Pour le moment, personne n'a le courage de pousser le Nikkei au-dessus des 21 000 points, mais il n'y a pas de raison non plus de vendre »*, a observé Manji Ueda de Nomura Securities.

VALEURS	Cours du 18 juillet	Cours du 19 juillet
Bridgestone	1 620	1 610
Canon	1 750	1 780
Fuji Bank	2 300	2 290
Honda Motors	1 780	1 800
Matsushita Electric	1 750	1 790
Mitsubishi Heavy	803	808
Sony Corp.	5 940	5 950
Toyota Motors	2 190	2 200

CHANGES

Dollar : 5,3180 ▲

Le dollar se redressait nettement mardi matin à Paris à 5,3180 francs contre 5,2960 francs la veille au cours indicatif de la Banque de France. Le deutschemark fléchissait à 3,4272 francs contre 3,4334 francs la veille en clôture (cours BdF).

FRANCFORT	18 juillet	19 juillet
Dollar (en DM)	1,5392	1,5525
TOKYO	18 juillet	19 juillet
Dollar (en yens)	98,18	98,43

MARCHÉ MONÉTAIRE (effets privés)

Paris (19 juillet) .... 5 5/16 - 5 7/16 %

New-York (18 juillet) .... 4 1/4 %

BOURSES

PARIS

	13 juillet	18 juillet
(SBF, *base 1000 : 31-12-87*) Indice CAC 40	1 974,59	2 025,13
(SBF, *base 1000 : 31-12-90*) Indice SBF 120	1 358,11	1 389,70
Indice SBF 250	1 317,09	1 344,97

NEW-YORK *(indice Dow Jones)*

	15 juillet	18 juillet
Industrielles	3 753,81	3 755,43

LONDRES *(indice « Financial Times »)*

	15 juillet	19 juillet
100 valeurs	3 074,80	3 082
30 valeurs	2 481,70	2 487

FRANCFORT

	15 juillet	19 juillet
Dax	2 093,61	2 098,19

TOKYO

	18 juillet	19 juillet
Nikkei Dow Jones	20 717,64	20 775,16
Indice général	1 665,01	1 664,30

MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS COMPTANT		COURS TERME TROIS MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E.U.	5,3170	5,3180	5,3282	5,3307
Yen (100)	5,3968	5,4008	5,4429	5,4497
Ecu	6,5449	6,5460	6,5400	6,5438
Deutschemark	3,4272	3,4274	3,4330	3,4350
Franc suisse	4,0602	4,0619	4,0743	4,0782
Lire italienne (1000)	3,4318	3,4337	3,4070	3,4106
Livre sterling	8,3048	8,3079	8,3121	8,3192
Peseta (100)	4,1587	4,1601	4,1354	4,1387

TAUX D'INTÉRÊT DES EUROMONNAIES

	UN MOIS		TROIS MOIS		SIX MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E.U.	4 3/8	4 1/2	4 5/8	4 3/4	5	5 1/8
Yen	2	2 1/8	2 1/16	2 3/16	2 1/16	2 3/16
Ecu	5 13/16	5 15/16	5 7/8	6	5 15/16	6 1/16
Deutschemark	4 3/4	4 7/8	4 3/4	4 7/8	4 13/16	4 15/16
Franc suisse	4	4 1/8	4 1/16	4 3/16	4 3/16	4 5/16
Lire italienne (1000)	8 1/16	8 5/16	8 3/16	8 7/16	8 9/16	8 13/16
Livre sterling	5 1/16	5 3/16	5 1/8	5 1/4	5 3/8	5 1/2
Peseta (100)	7 7/16	7 11/16	7 9/16	7 13/16	7 7/8	8 1/8
Franc français	5 7/16	5 9/16	5 1/2	5 5/8	5 5/8	5 3/4

Ces cours indicatifs, pratiqués sur le marché interbancaire des devises, nous sont communiqués en fin de matinée par la salle des marchés de la BNP.

هكذا في الأصل

BOURSE DE PARIS DU 19 JUILLET

Liquidation : 22 juillet
Taux de report : 5,38

Cours relevés à 11 h 15
CAC 40 : +0,06 % (2026,27)

Règlement mensuel

Montant coupon(1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + −
153,50	EDF-GDF 3%	6110	—	—
65,23	B.N.P. (T.P)	1850	—	—
80,20	Cr.Lyonnais(T.P.)	1942	—	—
95,87	Renault (T.P.)	2289	2320	+1,35
101,18	Rhone Poulenc(T.P)	2180	2182	+0,09
79,01	Saint Gobain(T.P.)	1171	1215	+3,76
62,24	Thomson S.A (T.P)	1118	—	—
18	Accor 1	865	867	+0,39
14	Air Liquide 1	799	793	−0,75
15	Alcatel Alsthom 1	631	632	+0,16
16	Alcatel Cable 1	560	573	+2,32
14	Alspi 1	332	328,10	−1,17
12	AGF-Ass.Gen.France	472	476	+0,85
5	Axa 1	269,10	267,90	−0,45
70,10	Bail Invest. 1	948	930	−1,90
18	Bancaire (Cie) 1	545	540	−0,92
18	Bque Colbert C2#	137,90	138	+0,07
16	Bazar Hot. Ville 2	630	615	−2,38
15	Berger (M) 2	1200	—	—
15	Bertrand Faure 2	530	530	—
20	BIC 1	1210	1235	+2,07
4	BIS 1	320	315,50	−1,41
3	B.N.P. 1	243,50	243,70	+0,08
22	Bollore Techno.1	380	376	−1,05
61	Bongrain 1	2900	2890	−0,33
10,50	Bon Marche (Au) 1	788	782	−0,76
5	Bouygues 1	825	830	+0,60
25	Canal + 1	919	914	−0,54
7	Cap Gemini Sogeti1	170	171	+0,59
4	Carnaudmetalbox 1	173,50	172,90	−0,35
42	Carrefour 1	1986	1990	+0,20
5	Casino Guichard 1	153	155,60	+1,70
5,25	Casino Guich.ADP 1	118	119,90	+1,61
9,40	Castorama Dl (Li)1	700	698	−0,29
15	Caumartin Part(M)2	490	400	—
4,30	C.C.F. 1	229	225	—
2,40	CCMC-Managin(Ly) 2	61	63,50	+4,10
25	Cegid (Ly) 1	465	475	+2,15
—	Centrest SDR (Ny)2	78,40	79,20	+4,35
7,50	CEP Communication1	490	501	+2,24
10	Cerus Europ.Reun 1	114,30	115	+0,61
20	Cetelem 1	1250	1240	−0,80
34	CGIP 1	1182	1178	−0,34
14	Chargeurs 1	1390	1390	+0,72
4	Christian Dior 1	443,50	441,20	−0,52
17,50	Ciments Fr.Priv.B2	290	285	−1,72
6,80	Clarins 1	493,40	494,50	+0,22
7	Club Mediterranee1	385,90	387	+0,29
22	Colas 1	988	989	+0,31
11	CGP (Papiers)(Ly)2	724	—	—
7,50	Comptoir Entrep. 1	219	—	—
20	Comptoir Moder. 1	1260	1260	—
20	CPR Paris Reesc. 1	380	390	+2,63
37,50	Cred.Fon.France 1	985	987	+0,20
11	Credit Local Fce 1	415,50	413,20	−0,55
10	Credit Lyonn.CIP 1	485	485	—
20	Credit National 1	508	508	+1,19
—	CSEE 1	502	500	−0,40
26	Damart 1	5580	5580	—
15,50	Danone (ex BSN) 1	796	798	+0,25

Montant coupon(1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + −
7	Dassault-Aviation1	408,50	405	−0,98
4,80	Dassault Electro 1	419,80	415	−1,14
40	De Dietrich 1	2790	2810	+0,72
6,50	Degremont 1	490	495	+0,41
—	Dev.R.N-P.Cal(Li)2	65,25	65	−0,38
—	Dev.R.Sud-Est(Ly)2	84	—	—
4	DMC (Dollfus Mi)1	450	450,90	+0,83
11	Docks France 1	663	662	−0,15
3	Dynaction 1	144	143	−0,69
11	Eaux (Gle Des) 1	549	540	−1,64
15	E.B.F 1	919	905	−1,52
10	Ecco 1	698	696	−0,29
22,70	Eiffage 1	1345	1330	−1,12
13	Elf Aquitaine 1	405,80	404	−0,44
30	Eridania Beghin 1	860	857	−0,35
10	Essilor Intl 1	710	714	+0,56
10,80	Essilor Intl ADP 1	514	507	−1,34
25	Esso 1	980	983	+0,31
48	Eurafrance 1	1871	1919	+2,57
0,68	Euro Disney 1	11,85	11,65	−1,69
10,75	Euro RSCG W.W 1	640	639	−0,16
16	Europe 1-1	1710	1710	—
—	Eurotunnel 1	23,40	23,30	−0,43
12	Filipacchi Medias1	900	900	—
7,80	Finextel 1	133,80	134	+0,15
11	Fives-Lille 1	825	825	—
32	Fromageries Bel 1	5240	5200	−0,76
11	Galeries Lafayet.1	2050	2022	−1,37
4	GAN 1	412	410	−0,49
7	Gascogne (B) 1	500	495	−1
55	Gaz Eaux(Fin.Ind)1	2081	2140	+2,84
8	Geophysique 1	547	567	+3,66
27,75	G.F.C. 1	444	448	+0,90
8,50	Groupe Andre S.A.1	585	555	−5,13
17	Groupe De La Cite1	743	738	−0,67
7,50	GTM-Entrepose 1	420,90	423	+0,50
10	Guilbert 1	500	500	—
24	Guyenne Gascogne 1	1340	1360	+1,49
8	Havas 1	453,10	451,50	−0,35
—	I.D.I.A 1	195	195	—
18,50	Imetal 1	556	550	−1,08
18	Immobil.France 2	400	400	—
2	Immob.Phenix 1	77	76,60	−0,52
1	Ingenico 1	177	177	—
36	Interbail 1	440,90	441	+0,02
23,50	Intertechnique 1	596	594	−0,33
25	Jean Lefebvre 1	1180	1184	+0,34
30,30	Klepierre 1	635	650	+2,36
10	Labinal 1	745	759	+1,88
5	Lafarge Coppee 1	424,50	426	+0,35
2,50	Lagardere (MMB) 1	131,80	133	+0,91
4,80	Lapeyre C1	314,80	313	−0,57
7	Lebon 2	321	—	—
28,50	Legrand 1	6540	6400	−2,14
45,60	Legrand ADP 1	4450	4310	−3,15
8	Legris Indust. 1	284	284	—
70,50	Locindus 1	925	925	—

Montant coupon(1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + −
11,50	LVMH Moet Vuitton1	830	840	+0,24
11	Lyonnaise Eaux 1	520	517	−0,58
13,80	Marine Wendel 1	378	378,90	+0,24
2,50	Matra-Hachette 1	118,50	118	−0,42
4	Metaleurop 1	78	75	—
2,50	Metrologie Intl 1	18,30	18,25	−0,49
1,50	Michelin 1	248,10	246,50	−0,64
4	Moulinex 1	104,50	103	−1,44
40	Navigation Mixte 1	980	955	−1,34
5,20	Nord-Est 1	133	134,20	+0,90
—	Nordon (Ny) 1	555	551	−0,72
4,40	NRJ # 1	570	570	—
—	Olipar 1	17,70	17,50	−1,13
10,80	Oreal 1	1213	1220	+0,58
12	Paribas 1	374	378	+1,07
9,50	Pechiney CIP 1	401	391	−2,49
5	Pechiney Intl 1	151,50	151,60	+0,07
4,70	Pernod-Ricard 1	331,20	334,50	+1
10	Peugeot 1	814	819	+0,61
21,20	Pinault-Print.Red.1	854	860	+0,70
8,50	Plastic-Omn.(Ly) 1	623	623	—
6	Poliet	426,30	426,30	—
18,30	Primagaz 1	970	939	−3,20
8,50	Promodes 1	890	897	+0,79
8	Publicis 1	454	453	−0,22
18	Radiotechnique 1	470	470	—
4,42	Remy Cointreau 1	269,90	272,40	+1,19
10	Rexel 1	634	632	−0,32
2,40	Rhone Poulenc A 1	137	137,60	+0,46
1,20	Rochette (La) 1	46	45,55	−0,98
12,50	Roussel Uclaf 1	570	570	—
85	Rue Imperiale(Ly)1	3910	3999	+2,28
12	Sade (Ny) 1	169	171	+1,18
20,50	Sagem 1	2089	2060	−1,44
14,50	Saint-Gobain 1	666	606	—
35	Saint-Louis 1	1665	1656	−0,54
14	Salomon (Ly) 1	1890	1890	—
16,50	Salvepar (Ny) 2	470	490	+4,26
26	Sanofi 1	959	958	−0,10
25	Sat 2	2475	2460	−0,61
13	Saupiquet (Ns) 1	1100	1110	+0,91
7	Schneider 1	390	391,30	+0,33
—	SCOA act.regroup.	112	116,10	+3,66
1,50	SCOR S.A 1	128	126	−1,56
8,30	S.E.B.1	496,50	500	+0,70
19	Sefimeg 1	427	420	−1,64
13,18	Selectibanque 1	169,40	169,70	+0,18
25	SFIM 2	972	971	−0,10
5	SGE 1	216,50	214	−1,34
9	Sidel 1	942	942	—
31,15	Simco 1	510	510	—
7,50	S.I.T.A 1	703	703	—
12	Skis Rossignol 1	1940	1940	—
9	Sligos 1	494,40	458	+4,97
16	Societe Gale A 1	585	587	+0,34
—	Sodecca (B) 2	40	—	—
—	Sodero (Ns) 2	36,50	34,95	−4,25

Montant coupon(1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + −
22	Sodexho 1	940	940	—
2,30	Sogenal (Ny) 2	132	128,10	−2,95
33	Sommer-Allibert 1	2095	2108	+0,62
34,40	Sophia 1	470	460,10	−2,11
38	Sovac 1	516	515	−0,19
17	Spie Batignolles 1	350	346	−1,14
23	Strafor Facom 1	629	630	+1,61
8,20	Suez 1	273,90	275	+0,40
3,24	Synthelabo 1	194,40	196,50	+1,08
6	Thomson-CSF 1	168	169,90	+1,13
7,50	Total 1	310,70	311,70	+0,32
3	UAP 1	154,30	154,90	+0,39
10	UFB Locabail 1	382	380,50	−0,39
3,54	USC DA (M) 1	234,90	234,90	—
25	UIC 1	412	407,10	−1,19
22	UIF 1	544	544	—
73,40	UIS 2	245	245	—
26	Unibail 1	529	526	−0,57
1,80	Valeo 1	291	291,70	+0,24
0,30	Vallourec 1	289	295,10	+2,11
9,50	Via Banque 1	397	397	—
7,50	Worms & Cie 1	275,90	277	+0,40
9	Z Gr.Zannier Ly 1	299	299	—
29	Zodiac 1	2145	2150	+0,23
56	Elf Gabon 1	1049	1040	−0,86
0,28	American Barrick 1	121	120,20	−0,66
1,03	American Express 1	143	140,20	−1,96
1,43	Anglo American 1	280	276	−1,43
9,39	Amgold 1	512	512	—
1,51	A.T.T. 1	290	288,90	−0,38
3,31	Banco Santander 1	198	195,10	−1,46
28,55	B.A.S.F. 1	1043	1017	−2,49
28,24	Bayer 1	1204	1205	+0,08
0,57	Blenheim Group 1	26,10	26	−0,38
2,29	Buffelsfontein 1	54,95	54,90	−0,09
1,59	Chase Manhattan 1	206,50	205,10	−0,68
28,42	Daimler Benz 1	2400	—	—
1,14	De Beers 1	127	127	—
42,27	Deutsche Bank 1	2530	2551	+0,83
34,54	Dresdner Bank 1	1307	1325	+1,38
1,17	Driefontein 1	78,45	76,40	−2,61
2,18	Du Pont Nemours 1	318	318,90	+0,28
1,84	Eastman Kodak 1	259,50	260,70	+0,46
—	East Rand 1	5,50	5,35	−2,73
0,15	Echo Bay Mines 1	57,90	58,70	+1,38
3,13	Electrolux 1	250	258	+3,20
2,25	Ericsson 1	272	275,60	+1,32
3,41	Exxon Corp. 1	308,30	309,50	+0,39
2,17	Ford Motor 1	332	339,90	+2,38
2,58	Freegold 1	71,60	68,60	−4,19
0,07	Gencor Limited 1	14	13,55	−3,21
1,66	General Electric 1	254	253,40	−0,24
0,95	General Motors 1	275	275	—
14,14	Generale Belgique1	385	—	—
0,70	Grd Metropolitan 1	36,25	36,50	+0,69
0,78	Guinness Plc 1	38,20	38,30	+0,26
0,25	Hanson Plc 1	21,50	21,50	—

Montant coupon(1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + −
0,33	Harmony Gold 1	28,10	28,85	−0,06
1,39	Hewlett-Packard 1	414,80	—	—
0,26	Hitachi 1	54,40	54,70	+0,55
17,98	Hoechst 1	1057	1080	+2,06
1,19	I.B.M 1	398	394,20	−1,23
1,46	I.C.I 1	65,30	68	+2,56
2,27	I.T.T. 1	438,80	432,30	−1,50
0,82	Ito Yokado 1	294,60	291,10	−1,19
0,33	Matsushita 1	94,50	95,05	+0,58
0,56	Mc Donald's 1	153	155,60	+1,70
1,28	Merck and Co 1	156	159	+1,92
2,08	Minnesota Mining 1	270,30	—	—
0,19	Mitsubishi Corp. 1	61,60	—	—
4,08	Mobil Corporat. 1	440	—	—
3,21	Morgan J.P. 1	323	325,20	+0,68
85,83	Nestle SA Nom.1	4500	4550	+1,11
0,72	Nippon MeatPacker1	82,10	—	—
2,34	Norsk Hydro 1	189,50	190	+0,26
34,53	Petrofina 1	1682	1685	+0,18
3,33	Philip Morris 1	288	290	+0,69
1,14	Philips N.V 1	152	156	+2,63
0,26	Placer Dome Inc 1	118	109,30	−0,84
1,48	Procter Gamble 1	291,50	—	—
7,31	Quilmes 1	237,70	—	—
1,45	Randfontein 1	57,20	55,50	−2,97
1,33	Rhone Poul.Rorer 1	182	184	+1,10
11,19	Royal Dutch 1	580	589	+1,55
0,58	R T Z 1	71,75	70	−2,44
—	Saatchi & Saatchi1	11,60	11,80	+1,72
1,08	Sega Enterprises 1	480	—	—
1,00	Saint-Helena 1	51,80	50	−3,47
1,62	Schlumberger 1	323,80	327,60	+1,17
1,18	Shell Transport 1	58,15	58,35	+0,34
33,16	Siemens 1	2300	2296	−0,17
1,17	Sony Corporation 1	320	329	—
0,19	Sumitomo Bank 1	109,40	—	—
1,15	T.D.K 1	246,80	248	−0,24
0,78	Telefonica 1	77,90	77	−1,16
0,23	Toshiba 1	41,90	—	—
18,06	Unilever 1	580	561	−1,23
2,14	Unit.Technologie 1	352	353,10	+0,31
10,12	Vaal Reefs 1	481	—	—
5,11	Volkswagen A.G 1	1678	—	—
3,93	Volvo (act.B) 1	455	—	—
4,34	Western Deep 1	241	243	+0,83
3,44	Xerox Corp. 1	532	—	—
0,49	Yamanouchi 1	103,40	103,50	+0,10
—	Zambia Copper 1	5	4,95	−1
—		—	—	—
—		—	—	—
—		—	—	—
—		—	—	—
—		—	—	—
—		—	—	—
—		—	—	—
—		—	—	—
—		—	—	—
—		—	—	—
—		—	—	—
—		—	—	—

Comptant (sélection)

Obligations

VALEURS	% du nom.	% du coupon
BFCE 9% 91-02	108,90	8,337
CEPME 8,5% 88 CB	104,73	0,479
CEPME 9% 89 CA#	107,74	8,230
CEPME 9% 92-06 TSR	109	0,841
CFD (CCCE)9,7%90CB	—	4,358
CFD exCCCE8,6%92CB	108,34	3,746
CFF 10% 88-98 CA#	111,14	7,397
CFF 9% 88-97 CA#	108,26	7,126
CFF 10,25% 90 CA#	114,82	3,538
CLF 8,9% 88 CA#	108,35	1,288
CLF 9%88-93/98 CA#	106,48	4,142
CNA 9% 4/92 CB	—	1,874
CRH 8,6% 92-93 CB	106,35	0,471
CRH 8,5% 87-88 CA#	108,25	3,167
EDF 8,6% 88-89 CA#	107	3,828
EDF 8,6% 92 CA#	108,15	2,388
Emp.Etat 10,8%79	108,55	9,409
Em.Etat10,26%86 CA	—	3,628
Emp.Etat 8%7/93 CA	98,73	0,849
Finansder 9%91CB#	111,15	5,795
Finansd.8,8%92 #CB	107,19	4,076
Floral9,75% 90 CA#	111,35	9,618
OAT 9,9% 94 CA #	108,75	7,920
OAT 8,70%5/95 CA#	102,20	1,311
OAT 9,8% 1/96 CA#	105,30	4,564
OAT 8,50% 6/97CA #	105,55	0,559
OAT 9,90%12/97 CA#	109,94	5,913
OAT 88-98 TME CA	101,85	2,880
OAT 9/1998 TRA	99,50	4,826
OAT 9,50%88-98 CA#	109,89	8,625
OAT TMB 87/99 CA	99,25	2,882
OAT 8,125% 99 CA#	105,96	1,224
OAT 8,50%90/00 CA#	107,70	2,632
OAT 9/00 TRA CA	104,20	5,068
OAT 10% 5/00 CA#	114	1,452
OAT 01 TME CA	—	2,888
OAT 8,5%11/02 CA #	108,23	5,496
OAT 8,50% 19 CA #	107,47	8,218
OAT 8,50%82-23 CA#	107,70	1,979
PTT 11,2% 85 CB#	106,40	6,577
SNCF 8,8% 87-94CA	108,80	4,026
Lyon.Eaux 6,5%90CV	859	—

Actions

VALEURS	Cours Préc.	Dernier cours
Arbel 2	427	427
Bains C.Monaco 2	749	760
B.N.P.Intercont.2	294,10	290
Bidermann Ind	100,50	—
B T P (la cie) 2	24,80	25
Cambodge	820	—
Carbone Lorraine 2	607	600
Case Poclain 2	2,30	—
CBC 1	294,50	294
Centenaire Blanzy	350	—
Ceragen Holding	21	—
Champex (Ny)	12,90	—
CIC Un.Euro.CIP 1	360	370
C.I.T.R.A.M. (B)	2872	—
Cpt Lyon Alem 2	346	350
Concorde-Ass Risq2	985	896
Spe Vallond ex.CMP	17,55	—

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Credit Gen.Ind.	65	—
Darblay	515	—
Didot Bottin	630	—
Eaux Bassin Vichy	2500	—
Ecia 1	765	780
Ent.Mag. Paris	4776	—
Eridania Beghin CI	745	—
Fidei(Indosuez)2	240,10	247,90
Finalens	390	—
F.I.P.P.	210	—
FNAC 2	3330	—
Fonciere (Cie)	650	—
Fonciere Euris	302,60	—
Foncina	400	—
France I.A.R.D	490	—
France S.A 1	1185	1195
Fran. Paul-Renard	2850	—
Gaumont 2	660	665
Genefim	284	—
Gevelot	845	—
G.T.I (Transport)	450	—
Immobail 2	390	390
Immobanque 2	749	740
In.Marseillaise 2	6600	6740
Invest.(Ste Cle.)	1700	—
Lille Bonnieres	1282	—
Locafinanciere	442	—
Louvre 1	290	290
Lucia	128	—
Machines Bull 2	19,10	—
Mag.Uniprix	179	—
Metal Deploye	390	—
Mors 2	30,50	30
Navigation (Nle)	129,20	—
Oreal (CI)	990	—
Origny-Desvroise	1308	—
Monoprix	1216	—
Paluel-Marmont	490	—
Parfinance	785	—
Paris Orleans	251	—
Piper Heidsieck	690	—
Porcher	290	—
Promodes (CI)	680	—
Rochefortaise Com.	200	199,90
Rosario 2	211	—
Rougier #	720	712
S.A.F.I.C Alcan	240	—
Saga	810	—
Salins du Midi 2	438,90	435,50
Savoisienne M.	162	—
Sfic 2	692	—
S.I.P.H.	90,90	—
Sofal	390	—
Sofio	220	—
Softam	75	—
Sofragi	3805	—
Soudure Autogene	829	820
Sovabail	485	—
Taittinger 1	2590	—
Tour Eiffel	277	—
Ufiner Cofrath	1645	—
Vicat 2	576	590
Virax	103,50	—
	—	—
	—	—
	—	—
	—	—
	—	—
	—	—
	—	—
	—	—

Étrangères

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.E.G. AG	590	—
Akzo Nobel Nv	600	—
Alcan Aluminium	124,50	—
Arbed	647	—
Asturienne Mines	135,10	—
Banco Pop. Espanol	592	—
Banque Regl.Inter.	30200	—
Chrysler Corp	272	—
C.I.R SPA	7,55	—
Commerzbank AG	1000	—
Dow Chemical Co.1	343,20	—
Fiat Ord	22	—
G.B.L.(Brux.Lamb)	735	—
Gevaert	1387	—
Glaxo Holdings Plc	46	—
Goodyear T.& R.Cy	190	—
Honeywell Inc.	181,90	—
Johannesburg Cons.	111	—
Kubota Corp.	38	—

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Noranda Mines	93	—
Olivetti Priv.	7,95	—
Pfizer Inc	329,40	328,50
Ricoh Cy	52,50	—
Robeco	349,10	351,50
Rodamco N.V.	182,10	182,10
Rolinco	358,10	380
Saipem SPA	8,05	—
Sema Group Plc	30,50	—
SKF Aktiebolaget	93	—
Tenneco Inc.	284	—
Toray Ind.	40	—
West Rand Cons.	5,10	—
	—	—
	—	—
	—	—
	—	—
	—	—

Hors-cote (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
American Brands	172	—
Bque Hydro Energie	328	—
Bque Hypoth.Europ.	60	—
Benedictine* nom.	6150	—
Blanzy-Ouest*	996	—
Brasseries Maroc	307,50	—
Calciphos*	180	—
Canadien Pacifique	81	—
CGH Cogenbor ach.*	7	—
Caparex Inter.*	547	—
Cr.Universel (Cie)	455	—
Cycnus	17,85	—
CEAC.*	88	—
Fiat Fce nom.	142	—
Grace and Co	202	—
Guintoli	725	—
Table France*	350	—

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Koninkl. Pakhoed	99,20	—
Lecteurs Monde *	191	—
Molex	155,10	—
Oll.Com.Phan. *	849	—
Partic.Perrier *	200	—
Rorento	263,10	—
Safaa	215	—
St-Dominique(Fin)*	151	—
St Gobain Emball.*	1035	—
Schlumberger Ind.*	565	—
SEPR *	919	—
SPR "B" nom.	285,60	—
Waterman *	990	—
	—	—
	—	—
	—	—
	—	—

Second marché (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
B.A.C.	23,70	—
Boiron (Ly) 2 #	497	500
Boisset (Ly)#	280	—
C.A. Paris IDF 1	930	940
Calberson	390	—
Cardif SA 1	870	910
CEGEP #	154	—
CFPI	233	—
C.N.I.M 1	1270	1270
Codetour	211	—
Creeks	157	—
Dauphin OTA	310	—
Devanlay 2	1130	1145
Labor.Dolisos	170	—
Editions Belfond	113	—
Europ Propulsion 2	325	326
Faubail	107,50	—
Finacor	180	—
G.L.M. S.A.	1080	—
Gravograph	218	—
I.C.C. 2	198,30	209

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Idianova	70	—
Immob.Hotel. 2 #	236	235,90
Int. Computer	153	—
IPBM	78	—
N.S.C Schlum.Ny	1035	—
Rallye(Cathiard)Ly	175	178,50
Serbo CB	489	500
Sylea 2	409	407,50
Sofco (Ly)	180	—
Sopra	315	—
TF1-1	521	518
Thermador Hold(Ly)	402	404
Unilog	294	—
Union Assur.Fdal	815	815
Viel et Cie #	230	230
Vilmorin et Cie#2	372,10	375
	—	—
	—	—
	—	—
	—	—
	—	—

Sicav (sélection) 18 juillet

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
Actimonétaire C	33610,42	33610,42
Actimonétaire D	32042,50	32042,50
Ambri-gan	7798,85	7498,70
Amplia	105117,73	105117,73 ◇
Amplitude Monde D	755,00	733,07 ◆
Antigone Trésorerie	772443	772443
Arbitr. Court Terme	8558,81	8558,81
Associa Première	34312,36	34312,36
Associc	1132,59	1132,59 ◆
Atout Amérique	100,58	98,13
Atout Asie	114,49	111,69
Atout Futur C	567,80	548,10
Atout Futur D	553,31	539,81
Aurecic	1591,64	1545,28 ◆
Avenir Alizes	1916,12	1870,55
Axa Capital	207,59	201,54 ◆
Axa Court Terme	9473,80	9473,80 ◆
Axa Cro.Ex.Dr.Inve.	1053,11	1022,44 ◆
Axa.Ep.Fr.Ex Agepar	888,08	862,21 ◆
Axa Europe	129,45	125,88 ◆
Axa Investiments	122,41	118,84 ◆
Axa NPI	148,20	143,88 ◆
Axa Ob.Fr.Extrane	154,30	149,81 ◆
Axa.Ob.In.Ex Mv.U.Se	136,69	132,71 ◆
Axa Prem.Ex.Agepre	119,10	115,63 ◆
Axa Sél.Ex.Dr.Sola	158,94	152,37 ◆
Axa Valeurs PER	154,37	149,87 ◆
Cadence 1	1056,41	1045,85
Cadence 2	1061,87	1050,56
Cadence 3	1051,68	1041,27
Capimonétaire	7344,96	7337,62
Capiobliq	7474,61	7400,60
Capitacic	1547,80	1524,93 ◆
Cicamonde	1179,61	1145,25 ◆
Conxis	1553,75	1524,78
Comptavalor	4149,35	4143,14
Crédit Mutuel Capital	1465,61	1436,87
Créd.Mut.Ep.Cour.T	774,44	774,44
Créd.Mut.Ep.Ind. Cap	103,59	100,82
Créd.Mut.Ep.Ind. Dis	101,86	98,36
Créd.Mut.Ep.J	20453,41	20453,41
Créd.Mut.Ep.long.T	220,42	214,52
Créd.Mut.Ep.Monde	1255,25	1221,65
Créd.Mut.Ep.Quatre	1097,41	1068,04
Dièze	1603,04	1573,15
Drouot France	1007,87	977,74 ◆
Drouot Sécurité	217,83	211,58 ◆
Ecocic	1211,16	1175,88 ◆
Ecupar	129,78	126 ◆
Ecur. Actions futur	201,59	195,72
Ecur. Capicourt	200,34	199,84
Ecur. Capitalisation (2)	198,53	198,50
Ecur. Expansion (4)	287107,65	285883,79
Ecur. Géovaleurs	2805,51	2723,80
Ecur. Investissement	185,59	180,77
Ecur. Monepremière (3)	9928,71	9928,71 ◆
Ecur. Monétaire	23108,84	23108,84
Ecur. Trésorerie	2853,58	2853,58 ◆
Ecur. Trimestriel	2006,82	1986,95
Elancic D	124,91	121,27 ◆
Elicash	831060,73	831060,73 ◇
Emergence Poste D	105,37	102,30
Energia	382,89	348,43
Eparcic	4282,66	4282,66 ◆
Eparcourt-Sicav (1)	202,51	202 ◆
Epargne-Unie	1483,89	1447,70
Eufi Cash capi	9286,87	9286,87 ◆
Eurco Solidarité	1189,82	1177,25
Eurocic Leaders	1262,89	1228,16 ◆
Eurodyn	1431,23	1398,32

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
Euro Gan	7847,89	7546,85
Fonsicav	17191,24	17156,93
France-gan	13673,89	13147,97
France Garantie	262,08	261,56 ◆
France Obligations	457,92	453,39
Francic	511,69	495,79 ◆
Francic Pierre	124,49	120,86 ◆
Francic-Régions	1434,01	1392,24 ◆
GAN Rendement	5050,18	4975,53
Gestilion	17580,26	17580,26
Horizon	1559,01	1513,60
HLM Monétaire	18532,47	18532,47
Indicia	1177	1148,08 ◆
Indosuez Fce.Court.T	1751,30	1751,30
Intersys D	105,98	105,70 ◆
Interepar	106435,69	106335,62 ◆
Interoblig	5578,81	5521,98
Intersélection Fce	560,80	549,60
Japacic	198,84	193,05
Jeunepargne	331,82	328,13
Latitude C	2644,09	2640,13
Lion Association	11283,91	11283,91
Lion Institution	35767,79	35678,69
Lionplus	1179,87	1158,74
Lion Trésor	2181,94	2160,34
Livret Bourse Inv.	831,54	813,15
Livret Portefeuil.	803,96	780,54
Méditerranée	210,50	204,37 ◆
Mensuel CIC	10230,73	10129,44 ◆
Monedon	80911,03	80911,03
Mone.J.	10887,87	10887,87 ◇
Monévalor	48577,78	48577,78
Mutualité dépôts	16094,97	16082,84
Natio Court Terme	37384	37272
Natio Court Terme2	338138	338138
Natio Epargne	21111,99	20802,98
Natio Ep. Capital	13002,86	12953,33
Natio Ep. Croissance	2021,01	1988,92
Natio Ep. Obligations	208,58	202,96
Natio Epargne Retraite	141,32	137,54
Natio Epargne Trésor	9220,57	9208,15
Natio Epargne Valeur	495,99	482,72
Natio France Index	1102,84	1073,13
Natio Immobilier	1351,95	1315,77
Natio Inter	1693,84	1648,51
Natio Monétaire	9820,27	9820,27
Natio Opportunités	150	145,99
Natio Patrimoine	1505,28	1484,99
Natio Perspectives	1264,82	1230,97
Natio Placements	69703,61	69703,61
Natio Revenus	1056,21	1045,75
Natio Sécurité	11966,11	11966,11
Natio Valeurs	962,88	936,34
Nippon-Gan	7951,63	7645,80
Nord Sud Dévelop	1889,99	1866,25 ◆
Oblicic-Mondial	3037,43	2982,54 ◆
Oblicic-Régions	1095,45	1089,41 ◆
Obligutur	3319,03	3257,14
Oblig. tres cotés	208,89	203,04 ◆
Oblifion	1616,75	1600,74
Oblisécurité Sicav	15324,73	15324,73
Oblitys D	516,23	508,80
Oraction	1541,85	1503,46
Pervalor	632,32	619,92
Plénitude D	155,05	150,53 ◆
Poste Croissance C	3197	3193,81
Poste Gestion C	77906,41	77906,41 ◆
Première Oblig. C	11511,64	11511,64
Première Oblig. D	10714,80	10709,54
Prévoy. Ecureuil	99,54	98,55 ◆

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
Priv'Associations	34632,96	34632,96
Proficius	923,74	906,03
Rentacic	168,13	165,65 ◆
Revenus Trimestr.	5370,14	5316,97
Revenu-Vert	1149,96	1128,52
St Honoré Vie & Santé	1134,92	1083,46
St Honoré Bons du Tr.	13260,68	13135
St Honoré Invest	974,72	930,52
St Honoré Pacifique	909,07	867,85
St Honoré Real.	17673,80	17603,28
Sécuricic	2035,17	2035,17 ◆
Sécuri-Gan	12924,83	12671,40
Sécuritaux	1633,89	1633,89
Sensivalor	31132,23	31132,23
SEVEA	105,62	103,04 ◆
SFI-CNP Assur	747,13	725,37
S.G. France opport. C	1525,08	1495,18
S.G. France opport. D	1511,19	1481,56
Sicav Associations	2162,30	2162,30 ◆
Sicav 5.000	502,01	488,57
S.I. Est	1376,68	1336,58 ◆
Slivafrance	805,18	783,63
Slivam	443,59	431,72
Slivarente	214,36	210,16
Slivinter	532,22	517,98
Sogenfrance C	1383,12	1365,80
Sogenfrance D	1324,62	1290,65
Sogépargne	322,81	319,61
Sogevar	1157,89	1129,11
Sogintar	1608,42	1578,88
Soleil Investissements	674,80	648,65
Solstice D	2244,82	2239,22 ◆
State Street Act. Eur	12147,33	11736,55 ◆
State Street Act. Fce	12110,45	11757,72 ◆
St. Str. Act.Japon	16521,38	15982,89
State Street Emer. Mts	1715,62	1632,57 ◆
St.Street OAT Plus	12680,83	12441,99
Stratégie Actions	1017,26	978,13
Stratégie Rendement	1647,48	1595,88
Synthesis	13131,79	12874,30
Techno-Gan	6525,79	6274,80
Trésora D	784,31	776,54 ◆
Trésor Plus	1528,88	1513,75
Trésor Trimestriel	1033,81	1023,57
Trésoricic	154802,82	154802,82 ◆
Trilion	5212,15	5145,26
Uni-Associations	122,86	122,86 ◇
Uni-Foncier	1379,18	1345,54
Unifrance	642,12	628,46
Uni-Garantie C	1421,52	1395,41
Uni-Garantie D	79723,59	79723,59
Uni Régions	1558,86	1518,11
Univar	274,23	274,23 ◇
Univers Actions	1594,76	1555,86
Univers Obligations	1940,41	1904,23
Valorg	2378,53	2374,16 ◆
Valrail	62804,60	62833,27
Westerdar St-Honoré	253,61	242,11
	—	—
	—	—
	—	—

(1) 3-6-94 Division valeur liquidat. par 20, multiplicat. nbre de titres par 20.
(2) 3-6-94 Division valeur liquidat. par 15, multiplicat. nbre de titres par 15.
(3) 3-6-94 Division val. liquidat. par 8, multiplicat. nbre de titres par 8.
(4) 3-6-94 Division valeur liquidat. par 2, multiplicat. nbre de titres par 2.

Marché des Changes

Cours indicatifs	Cours préc.	Cours 18/07	Cours des billets achat	Cours des billets vente
Etats Unis (1 usd)	5,2570	5,2960	5,05	5,65
Ecu	6,5540	6,5540	—	—
Allemagne (100 dm)	342,8800	343,3400	330	354
Belgique (100 F)	16,6545	16,6580	16,05	17,15
Pays-Bas (100 fl)	306	306,1300	294	316
Italie (1000 lires)	3,4805	3,4230	3,25	3,72
Danemark (100 krd)	87,2600	87,3100	82,70	91
Irlande (1 iep)	8,1610	8,1785	7,90	8,65
Gde-Bretagne (1 L)	8,2430	8,2840	7,90	8,75
Grèce (100 drachmes)	2,2705	2,2700	2,10	2,65
Suisse (100 f)	406,5800	407,2300	394	417
Suède (100 krs)	69,6800	69,0100	63	73
Norvège (100 k)	78,2200	78,3700	74	83
Autriche (100 sch)	48,7390	48,7980	47,30	50,40
Espagne (100 pes)	4,1580	4,1530	3,90	4,50
Portugal (100 esc)	3,3350	3,3300	3,05	3,75
Canada (1 $ can)	3,8053	3,8452	3,65	4,15
Japon (100 yens)	5,3835	5,3893	5,22	5,57

Marché libre de l'or

Monnaies et devises	Cours préc.	Cours 18/07
Or fin (kilo en barre)	65100	65800
Or fin (en lingot)	65250	66100
Napoléon (20f)	376	378
Pièce Fr (10 f)	319	—
Pièce Suisse (20 f)	375	378
Pièce Latine (20 f)	377	378
Souverain	483	484
Pièce 20 dollars	2505	2500
Pièce 10 dollars	1330	1350
Pièce 5 dollars	700	—
Pièce 50 pesos	2410	2455
Pièce 10 florins	389	388

Matif (Marché à terme international de France) 18 juillet 1994

NOTIONNEL 10 %
Nombre de contrats estimés : 110 920

Cours	Mars 95	Sept. 94	Déc. 94
Dernier	114,80	117,16	116,40
Précédent	114,76	116,28	115,48

CAC 40 A TERME
Volume : 21 987

Cours	Juillet 94	Août 94	Sept. 94
Dernier	2038	2035	2050
Précédent	1979	1987,50	1995

RÈGLEMENT MENSUEL (1)

Lundi daté mardi : % de variation 31/12 - Mardi daté mercredi : montant du coupon - Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon - Jeudi daté vendredi : compensation - Vendredi daté samedi : quotités de négociation

ABRÉVIATIONS

B = Bordeaux Li = Lille
Ly = Lyon M = Marseille
Ny = Nancy Ns = Nantes

SYMBOLES

1 ou 2 = catégorie de cotation - sans indication catégorie 3 - * valeur éligible au PEA
■ coupon détaché - ● droit détaché - ◇ cours du jour - ◆ cours précédent
o = offert - d = demandé - ↓ offre réduite - ↑ demande réduite - # contrat d'animation

ILE-DE-FRANCE

Grâce à un concours international

Paris innove dans l'art des jardins urbains

Jacqueline Nebout, adjoint au maire de Paris, chargée des espaces verts, a rendu publics, le 12 juillet, les résultats d'un concours international lancé en 1993 sur un thème original : « Comment faire pousser des végétaux sur des dalles de béton et des murs verticaux ? » Les réponses vont être testées en vraie grandeur, ce qui placera la capitale à la pointe de l'innovation dans l'art des jardins en ville.

On ne sait pas encore quel quartier en bénéficiera, mais l'un des futurs parcs de stationnement souterrains de la capitale sera surmonté d'un jardin en tout point semblable aux squares traditionnels en pleine terre : arbres de haute tige, massifs de fleurs, pelouses, etc. A voir sa végétation, nul ne pourra deviner qu'elle pousse au-dessus des voitures. On devra ce « miracle » à une équipe d'architectes espagnols, MM. Carriedo, Colas et Fernandez, qui ont imaginé un nouveau type de dalle conciliant ce qui était apparemment jusqu'ici inconciliable : les végétaux de pleine terre et le béton. Il faut au minimum une épaisseur de 3 mètres de terre arable sur plusieurs dizaines de mètres carrés pour assurer le développement normal d'un arbre. Mais le poids est alors tel que l'ouvrage en béton situé au-dessous doit comporter des poutres, des plafonds et des piliers d'une dimension qui en rend l'utilisation difficile. C'est aussi hors de prix.

Pour résoudre ce problème, les hommes de l'art de Saragosse ont tout simplement réinventé la voûte. Le plafond de leur parking souterrain sera constitué d'une succession de coupoles en voile mince, appuyées sur des piliers assurant à la fois la solidité de l'ensemble et le drainage des eaux. Au-dessus, la couche de terre du jardin variera de 50 centimètres à 3,5 mètres, autorisant la plantation d'une vaste palette de végétaux. A l'intérieur, l'espace sera largement suffisant pour loger des véhicules. Si les ingénieurs des travaux publics n'y avaient pas songé plus tôt, c'est qu'on ne leur avait pas posé correctement la question. Telle est la vertu d'un concours international d'idées comme celui lancé voici un an par la Ville de Paris.

Certes, grâce à l'imagination et à l'opiniâtreté de son adjoint aux espaces verts, la radicale Jacqueline Nebout, Jacques Chirac peut se vanter d'avoir en dix-sept ans créé à Paris autant de jardins qu'au cours du siècle précédent : 120 hectares. Mais personne ne se fait plus guère d'illusions. Le sol parisien est aujourd'hui si rare et si cher qu'on ne pourra plus en consacrer des portions significatives aux seuls jardins. Chaque mètre carré *devra être rentabilisé*, en utilisant à la fois son tréfonds et sa surface.

Cette tendance a été largement amorcée avec la réalisation des parkings souterrains, et elle s'affirme : cinq mille places par an au rythme actuel. Mais au-dessus de ces ouvrages aux plafonds trop minces, on n'a aménagé jusqu'ici que de maigres jardins à la végétation rabougrie. Les dalles des Invalides et du Front de Seine, celles qui couvrent la voie ferrée du boulevard Pereire et le périphérique à la hauteur de la porte Champerret et du bois de Boulogne, ne supportent que des pelouses et des buissons. Le projet de couverture des emprises SNCF entre Auteuil et Passy ne fera pas mieux (*le Monde* du 17 juin). Le plus ambitieux des jardins sur dalle – celui surmontant la gare Montparnasse – offrira bien quelques arbres dignes de ce nom, mais les difficultés techniques rencontrées et la facture finale (le triple de celle d'un square ordinaire) décourageront d'autres tentatives (*le Monde* du 5 juillet 1993). Fallait-il renoncer, alors même que l'on envisage dans le futur quartier Seine-rive gauche de couvrir les voies SNCF sur 30 hectares ?

Des murs végétaux

Pour trouver de nouvelles solutions, Jacqueline Nebout a eu l'idée, il y a déjà quatre ans, de faire appel à l'imagination. Après tout, dans la nature, la végétation s'accommode de supports dont la fertilité n'est pas meilleure que celle des matériaux urbains. Les rocs finissent par se couvrir de lichens, de mousses et de fougères. On voit en forêt de Fontainebleau des arbres prendre racine dans des endroits invraisemblables. Entre les pavés des rues parisiennes comme sur le ballast du métro, des végétaux arrivent à pousser.

La direction des parcs et jardins de la Ville a donc été autorisée en 1991 par le Conseil de Paris à lancer un concours international d'idées. Problème posé aux architectes paysagistes et ingénieurs du monde entier : comment verdir les dalles de béton et les murs verticaux, autrement dit comment inventer de nouveaux jardins urbains sur support artificiel ? La procédure du concours d'idées était si inhabituelle pour la Ville qu'il a fallu trois ans pour la faire adopter par l'administration municipale et la mettre au point, sous la direction de Pierre Chotard, ingénieur en chef de la Ville et fort d'une double expérience de constructeur de parkings et d'aménageur de jardins. Un détail : on a dû mobiliser les ambassades pour annoncer le concours dans les périodiques techniques de vingt-cinq pays étrangers.

Quatre-vingt-cinq équipes françaises et étrangères ont participé au concours, dont il a souvent fallu traduire le dossier avant de le soumettre à un jury qui a retenu trois lauréats. L'équipe la plus imaginative a été celle des architectes de Saragosse avec leur dalle voûtée façon cathédrale. Puis viennent deux équipes françaises. Le paysagiste parisien Georges Hayère propose trois solutions ingénieuses pour réaliser des jardins verticaux. Leur principe commun repose sur la fabrication d'une sorte de crépi végétal composé de graines, d'une substance accélérant la transformation des débris végétaux en humus et d'un produit aérant le « sol », le tout lié par une colle organique. Ce crépi est ensuite soit fixé au mur à couvrir par des panneaux solides et agrafés, soit projeté à l'état pâteux sur un grillage, soit déposé dans des rigoles en espalier. La pluie faisant son office, les plantes germent, s'enracinent et le mur verdit.

Le troisième lauréat, la société parisienne SETEC, présente pour sa part un procédé économique et astucieux pour conserver les arbres de haute tige sous lesquels on veut construire un ouvrage. Au lieu de creuser des tranchées et de couler des parois de béton, on se contente de passer sous les racines des tubes cintrés, de manière à former une sorte de panier métallique enfermant la motte. On peut même, si nécessaire, la soulever pour travailler en sous-œuvre et la reposer ensuite sans dégâts et au moindre coût.

Aucun prix ne récompensera ces idées novatrices, mais chacun des lauréats aura la possibilité de concrétiser son projet sur l'un des futurs chantiers de la ville. En attendant, les résultats du concours feront l'objet d'une exposition et d'un catalogue avant la fin de l'année. Ainsi, une fois encore, et cette fois dans le domaine des jardins urbains, Paris va jouer son rôle traditionnel de ville d'avant-garde.

MARC AMBROISE-RENDU

CINÉMA

LES FILMS NOUVEAUX A PARIS

Voici les films nouveaux qui seront présentés dans les salles parisiennes à partir de mercredi 20 juillet.

ABSOLOM 2022. (*) Film américain de Martin Campbell, v.o. : Forum Horizon, 1er (36-68-51-25) ; UGC Danton, 6e (36-65-70-68) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55) ; UGC Biarritz, 8e (36-68-48-56 ; 36-65-70-81) ; v.f. : Rex, 2e (36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55) ; UGC Convention, 15e (36-68-29-31) ; Pathé Clichy, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

EXCESSIVE FORCE. (*) Film américain de Jon Hess, v.o. : Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55) ; v.f. : Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55) ; Gaumont Gobelins, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

JACK L'ECLAIR. Film américain de Simon Wincer, v.o. : Forum Horizon, 1er (36-68-51-25) ; UGC Odéon, 6e (36-65-70-72) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75 : réservation 40-30-20-10) ; UGC Normandie, 8e (36-68-49-56) ; v.f. : Rex, 2e (36-65-70-23) ; Bretagne, 6e (36-65-70-37) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

MAX, LE MEILLEUR AMI DE L'HOMME. (*) Film américain de John Lafia, v.o. : Ciné Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; George V, 8e (36-68-43-47) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; UGC Convention, 15e (36-68-29-31).

THE FLINTSTONES. Film américain de Brian Levant, v.o. : Forum Horizon, 1er (36-68-51-25) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55) ; UGC Normandie, 8e (36-68-49-56) ; Gaumont Kinopanorama, 15e (43-06-50-50 ; 36-68-75-15 ; réservation 40-30-20-10) ; v.f. : Rex, 2e (36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; réservation 40-30-20-10) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; Gaumont Gobelins, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55) ; Gaumont Kinopanorama, 15e (43-06-50-50 ; 36-68-75-15 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Convention, 15e (36-68-29-31) ; Pathé Clichy, 18e (36-68-20-22).

LA VIE SOUS SILENCE. Film américain de Martha Coolidge, v.o. : Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; v.f. : Les Montparnos, 14e (36-65-70-42).

REPÈRES

PONTOISE
Un Salon pour les élus du Val-d'Oise

Constatant que les élus municipaux exprimaient de plus en plus leurs difficultés à bien gérer quotidiennement leur mairie, le conseil général du Val-d'Oise a décidé de créer, à leur intention, un Salon intitulé « Vocation : élu local, les journées de la gestion municipale ».

Il aura lieu les 21 et 22 octobre dans les locaux du hall Saint-Martin, à Pontoise. Pour le président du conseil général, Jean-Philippe Lachenaud (UDF), ce Salon départemental répond de façon plus efficace aux attentes et aux besoins des élus communaux et justifie son coût estimé à 600 000 francs. Pour M. Lachenaud, il s'agit d'une *« initiative originale puisqu'elle a stimulé d'autres départements qui veulent en faire autant »*.

POLICE MUNICIPALE
La commune de Courbevoie condamnée pour licenciement abusif

Le Conseil d'Etat vient de confirmer le jugement du tribunal administratif de Paris qui avait condamné, en mai 1992, la commune de Courbevoie (Hauts-de-Seine) pour le licenciement abusif d'un policier municipal. Quelques jours après son embauche, il s'était opposé à sa supérieure hiérarchique, lors d'une ronde dans les rues de la ville avait été licencié pour « attitude désinvolte et nonchalante, préjudiciable à la bonne marche du service ».

Au terme de quatre ans de procédures il réclame la démission de sa supérieure hiérarchique et l'ouverture d'une enquête de l'inspection générale de l'administration sur le fonctionnement de la police municipale à Courbevoie.

TRANSPORTS
Hausse des tarifs à partir du 1er août

Les prix des transports collectifs en Ile-de-France augmenteront, en moyenne, de 5,2 % à partir du 1er août. Cette hausse annuelle sera supérieure à l'inflation de 3,4 points, selon une règle en vigueur depuis plusieurs années, visant à un relèvement progressif des prix. La participation des voyageurs, malgré cette hausse représente encore moins de 40 % des ressources des réseaux des transports collectifs en Ile-de-France. Ainsi, le prix du carnet de dix billets plein tarif en seconde classe, utilisable sur la section urbaine du réseau ferré (métro et RER) ainsi que dans les autobus de la RATP va passer de 39 francs à 41 francs. Les abonnements mensuels (carte *orange) augmenteront pour leur* part de 208 à 219 francs pour 2 zones, de 281 à 296 francs pour 3 zones, et de 380 à 395 francs pour 4 zones.

METEOROLOGIE

METEO FRANCE

TEMPS PREVU LE MERCREDI 20 JUILLET 1994 VERS MIDI

Mercredi : retour à un temps plus calme. – Le matin, le ciel sera le plus souvent très nuageux à couvert du Nord-Est à la région Rhône-Alpes, à la Côte d'Azur et à la Corse avec des ondées, orageuses sur le relief. Le mistral et la tramontane dégageront le ciel du Languedoc-Roussillon à la Provence et ils atteindront 90 km/h en pointe. Partout ailleurs les nuages bas matinaux seront nombreux, ensuite les éclaircies se développeront peu à peu, mais ils seront particulièrement tenaces sur le Sud-Ouest.

L'après-midi, la façade est du pays gardera un ciel très nuageux avec quelques averses orageuses résiduelles sur les Alpes et la Corse. Sur le Massif Central et les Pyrénées le ciel sera nuageux, de même en Aquitaine le soleil tardera à faire son retour. Sur les autres régions, les éclaircies seront de plus en plus belles et la fin de la journée sera assez bien ensoleillée, sauf près des côtes de la Manche, où la couverture nuageuse sera plus importante. Le mistral et la tramontane souffleront moins fort, avec des rafales atteignant 70 km/h.

Les températures matinales seront de l'ordre de 13 à 16 degrés sur la moitié nord et de 15 à 20 degrés plus au sud. L'après-midi, les températures seront de saison, 22 à 31 degrés du nord au sud du pays.

(Document établi avec le support technique spécial de Météo-France.)

TEMPÉRATURES *maxima – minima*

FRANCE	
AJACCIO	35/19
BIARRITZ	20/18
BORDEAUX	23/17
BOURGES	26/19
BREST	24/15
CAEN	22/16
CHERBOURG	20/14
CLERMONT-FER.	25/13
DIJON	26/17
GRENOBLE	30/19
LILLE	21/18
LIMOGES	21/15
LYON, BRON	27/13
MARSEILLE	31/23
NANCY, ESSEY	26/18
NANTES	25/17
NICE	29/21
PARIS-MONTS.	26/19
PAU	22/17
PERPIGNAN	28/21
POINTE-A-PITRE	33/23
RENNES	27/18
ST-ETIENNE	25/17
STRASBOURG	27/19
TOULOUSE	25/19
TOURS	23/18

ÉTRANGER	
ALGER	33/24
AMSTERDAM	23/13
ATHÈNES	22/21
BANGKOK	32/27
BARCELONE	29/22
BELGRADE	33/20
BERLIN	24/15
BRUXELLES	24/15
COPENHAGUE	24/13
DAKAR	29/23
GENÈVE	31/18
ISTANBUL	30/19
JÉRUSALEM	28/17
LE CAIRE	33/21
LISBONNE	30/17
LONDRES	25/14
LOS ANGELES	20/17
LUXEMBOURG	24/17
MADRID	38/19
MARRAKECH	43/28
MEXICO	17/12
MILAN	30/16
MONTRÉAL	27/21
MOSCOU	25/15
NAIROBI	19/12
NEW-DELHI	36/27
NEW-YORK	28/22
PALMA-DE-MAJ.	35/22
PÉKIN	30/25
RIO-DE-JANEIRO	24/21
ROME	33/23
HONGKONG	32/26
SÉVILLE	41/23
SINGAPOUR	32/26
STOCKHOLM	21/10
SYDNEY	17/8
TOKYO	29/24
TUNIS	35/21
VARSOVIE	25/14
VENISE	33/23
VIENNE	29/20

Valeurs extrêmes relevées entre le 18-07-1994 à 6 heures TUC et le 19-07-1994 à 6 heures TUC

TUC = temps universel coordonné, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver

PRÉVISIONS POUR LE 21 JUILLET 1994 A 0 HEURE TUC

METEO FRANCE

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 6347

HORIZONTALEMENT

I. Tableaux que l'on regarde avant de voir des paysages. – II. Sa chaleur est appréciée. – III. Beaucoup de pages pour un seul prince. – IV. Sa voie est toujours descendante. Sommes remises aux porteurs. – V. Affecte la contenance et retarde le débit. Note. – VI. Partie du pied. Un prince n'avait d'yeux que pour elle. Soumit à la loi du milieu. – VII. Une fauche qui enrichit. – VIII. Est massif. On attend son retour sans impatience. – IX. Points. Juge. Est tombé (épelé). – X. Il n'a pas pour habitude de reculer devant ce qu'il avance. Eau. – XI. Ne manquent pas de réflexion.

VERTICALEMENT

1. Etat sous l'oppression. – 2. Parler d'autrefois. Avec elles, les écrits n'ont aucune chance de rester. – 3. En marche. Article inversé. Exemple de longévité. Pronom. – 4. Minnesinger. Certains obligent à croiser les jambes. – 5. Victoire d'un foudre de guerre. Capitale étrangère. – 6. Petites choses. Indicatif d'un changement de direction. – 7. Quand il disparut, chacun n'y vit que du feu. Ne manque pas de sel. Symbole. – 8. Nombre limite d'adversaires pour engager une bataille. Oasis. – 9. Ecrivent pour la postérité.

Solution du problème n° 6346

Horizontalement

I. Dividende. – II. En. Emois. – III. Scorbut. – IV. Ali. Eva. – V. Visites. – VI. Anesse. NP. – VII. Na. Saie. – VIII. TT. Ra. Nom. – IX. Aime ! OE. – X. Goupillon. – XI. Enture. Ut.

Verticalement

1. Désavantage. – 2. Inclination. – 3. Oise. Mut. – 4. Is. Repu. – 5. Débuts. Ir. – 6. Emu. Ees. Olé ! – 7. Notes. Anel. – 8. Di. Nio. Ou. – 9. Escarpement.

GUY BROUTY

MARDI 19 JUILLET

TF 1

14.25 Série : Côte Ouest.
16.20 Série : Extrême limite.
16.50 Club Dorothée vacances.
17.50 Série : Le Miel et les Abeilles.
18.20 Série : Premiers baisers.
18.50 Série : Hélène et les garçons.
19.20 Série : Les Filles d'à côté.
20.00 Journal, Tiercé, La Minute hippique et Météo.
20.45 Cinéma : L'Incorrigible. ■ Film français de Philippe de Broca (1975).
22.30 Magazine : Les Films dans les salles.
22.40 Série : Commissaire Moulin. La Bavure, de Claude Grinberg.
0.15 Divertissement : Les Roucasseries.
0.45 Journal et Météo.
0.55 Série : Chapeau melon et bottes de cuir.
1.45 TF 1 nuit (et à 2.20, 3.00, 3.35, 4.35).
1.55 Magazine : Reportages.
2.25 Documentaire : Histoires naturelles (et à 3.45).
4.45 Musique.
5.05 Documentaire : L'Equipe Cousteau en Amazonie.

FRANCE 2

13.50 Sport : Cyclisme. Tour de France : Valréas-L'Alpe-d'Huez, 16e étape (224,5 km).
16.35 Magazine : Vélo club.
17.35 Série : Génération musique.
18.05 Série : Goal.
18.35 Série : Kung-fu, la légende continue.
19.59 Journal, Journal des courses et Météo.
20.50 Cinéma : Merveilleuse Angélique. □ Film français de Bernard Borderie (1965).
22.45 Théâtre : Reviens dormir à l'Elysée. Pièce de Claude Olivier et Jean-Paul Rouland, mise en scène de Michel Roux, avec Yolande Folliot, Marc Cassot.
0.40 Journal, Météo et Journal des courses.
1.05 Feuilleton : Heimat.
2.00 Jeu : Les Trésors du monde (rediff.).
3.55 Dessin animé (et à 4.45).
4.05 24 heures d'info.
4.55 Sport : Cyclisme. Tour de France (rediff.).

FRANCE 3

14.00 Documentaire : La Rivière volée.
14.50 Série : La Grande Vallée.
15.40 Série : La croisière s'amuse.
16.30 Tiercé.
16.40 Magazine : 40e à l'ombre.
18.25 Jeu : Questions pour un champion.
19.00 Le 19-20 de l'information. De 19.09 à 19.31, le journal de la région.
20.05 Journal du Tour.
20.35 Tout le sport.
20.50 Spectacle : Yacafaire la fête. Animé par Pascal Brunner.
22.10 Documentaire : 1944, la France libérée. 5. Le Sud-Ouest : le rêve et les fusils, de Jacques Malaterre.
23.10 Journal et Météo.
23.40 Magazine : Musicales.
0.40 Série : Capitaine Furillo.
1.30 Musique : Cadran lunaire.

CANAL PLUS

13.30 Cinéma : Le Chef de gare. ■ Film italien de Sergio Rubini (1991).
15.00 Documentaire : Ibera, le pays des marais d'argent. De John Waters.
15.45 Court métrage : Un monde fou, fou, fou. De Nouraddin Zarrinkelk.
15.55 Cinéma : Doc Hollywood. □ Film américain de Michael Caton-Jones (1991).
17.35 Canaille peluche. Baby Folies ; Crypte Show.

— *En clair jusqu'à 20.35* —

18.25 Court métrage : Zoo Cup.
18.30 Série animée : Les Simpson.
18.59 La Coccinelle de Gotlib.
19.00 Magazine : Nulle part ailleurs. Best of.
19.55 Flash d'informations.
20.00 Magazine : C'est pas le 20 heures.
20.35 Cinéma : Alien 3. ■ Film américain de David Fincher (1992).
22.25 Flash d'informations.
22.30 Cinéma : Dernière limite. ■ Film américain de Bill Duke (1992).
0.15 Cinéma : Arènes sanglantes. □ Film espagnol de Javier Elorrietta (1989).
2.10 Concert : Paul McCartney. 1re partie.

ARTE

— *Sur le câble jusqu'à 19.00* —

17.00 Cinéma : La Rose blanche. ■ Film allemand de Michael Verhoeven (1982). Avec Lena Stolze, Wulf Kessler, Ulrich Tukur (rediff.).
19.00 Série : Hale and Pace. De David G. Hiller, avec Gareth Hale.
19.30 Documentaire : Au-delà de la peur. De Constanze Hegetusch Weissenbacher.
20.30 8 1/2 Journal.
20.40 Magazine : Transit. Présenté par Daniel Leconte. Spécial Lune. Le 25e anniversaire du débarquement de l'homme sur la Lune. Bilan, histoires et souvenirs. Invités : Patrick Baudry, astronaute ; Reinhard Furrer, astronaute ; Georges Leclère, journaliste.
21.45 Soirée thématique : Spécial Montreux 1994. Soirée conçue et réalisée par Bernard Tournois et Christian Vidalie.

M 6

13.25 Téléfilm : Une petite sœur trop séduisante. De Steven Hillard Stern, avec Ted Wass, Phoebe Cates.
15.00 Musique : Plage des clips.
17.00 Variétés : Multitop.
17.30 Série : Classe mannequin.
18.00 Série : Un flic dans la Mafia.
19.00 Série : Pour l'amour du risque.
19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.00 Mode 6 (et à 0.20). Dior, Givenchy, Laroche.
20.05 Série : Madame est servie.
20.30 Météo des plages.
20.35 Magazine : Fan club. Patricia Kaas.
20.45 Série : Highlander.
22.40 Cinéma : Les Branchés à Saint-Tropez. □ Film français de Max Pécas (1983).
0.10 Six minutes première heure.
0.30 Magazine : Mes années clip. Filles jazzy : Liane Foly, Sade, Carmel, Patricia Kaas, Maurane.
2.00 Rediffusions. Culture pub : Espagne ardente et mythique ; Michel Portal ; Fax'O ; Les Enquêtes de Capital ; Fréquenstar.

FRANCE-CULTURE

20.30 Archipel science. Le ciel de l'été, avec Jean Mouette.
21.32 Anniversaire. Hommage au général Delestraint. Avec Mme Tourtel-Delestraint, le général Alain Le Ray, François-Yves Guillin, le commandant Jean-François Peretie. Discours de François Mitterrand.
22.40 Les Nuits magnétiques. Naples.
0.05 Du jour au lendemain. Avignon 94.
0.50 Coda. Les Humoresques (2).

FRANCE-MUSIQUE

20.00 Concert (en direct de la Cour des Ursulines à Montpellier) : le Quartette de François Corneloup.
22.00 Concert (en direct la Cour Jacques Cœur à Montpellier) : Les Noces pour solistes, chœur et orchestre, de Stravinsky, par le Chœur Contemporain ; Concerto por piano et orchestre en do, de Rota ; Concerto pour violon et orchestre, d'Adams ; Symphonie en trois mouvements, de Stravinsky, par l'Orchestre de l'Opéra de Lyon, dir. James Judd.
0.05 Blues Land. Par Marie-Cécile Mazzoni et Lucien Malson.

IMAGES

Souffrances

RECONNAISSONS humblement que nous avions oublié que le président de la République restait en délicatesse avec sa prostate. Merci à l'intéressé d'avoir rafraîchi notre mémoire ingrate. Merci à toutes les chaînes, publiques et privées, de nous avoir rappelé à nos devoirs civiques de compassion républicaine. Nous ne jetterons pas la pierre aux caméras qui, lundi, toute la journée, ont consciencieusement scruté les murs et les fenêtres de l'hôpital Cochin sans rien voir. Grâce à elles nous avons tout de même constaté que François Mitterrand reçoit encore des fleurs.

Certes, rien ne justifiait vraiment ni un tel déploiement de moyens techniques ni une telle abondance de commentaires. Dès l'annonce de sa nouvelle hospitalisation, les savants et les profanes s'étaient accordés pour dire que l'évolution de son cancer n'empêcherait sûrement pas le chef de l'Etat de vaquer à ses occupations jusqu'au terme de son mandat. Le souvenir des gloses de naguère invitait d'ailleurs à la prudence. Il y a deux ans, au moment de sa première hospitalisation, la plupart des observateurs ne soutenaient-ils pas qu'un François Mitterrand malade serait inévitablement affaibli dans ses activités politiques...

Mais foin de l'ironie ! Même quand elle perd un peu le sens de la hiérarchie dans le traitement de certaines informations, comme cela arrive aussi à la presse écrite, la télévision française demeure, en la matière, un parangon de pudeur. On imagine aisément le traitement d'un tel sujet d'affliction par les chaînes voyeuristes prisées aux Etats-Unis ou par les caméras de la propagande néo-stalinienne en Corée du Nord...

De toute façon, n'est-ce pas aussi à celles et à ceux qui consomment les images qu'il appartient de les remettre à l'endroit quand elles semblent à l'envers ?.. En ce moment, l'actualité télévisée est très propice à ce genre d'exercice puisqu'elle n'est faite que d'infirmeries. Ce même lundi, par exemple, on n'avait que l'embarras du choix. L'avenir de la prostate de François Mitterrand avait-il plus ou moins d'importance pour nous que le retour sur la sellette de Laurent Fabius, Georgina Dufoix et Edmond Hervé dans la tragique « affaire du sang contaminé » ? Les victimes de l'attentat antisémite de Buenos-Aires étaient-elles plus ou moins proches de nous que celles qui jonchent les reportages cauchemardesques en provenance du Rwanda ? Faut-il pour autant banaliser la fusillade présumée raciste de Dreux ou la tentative d'assassinat perpétrée à Ajaccio contre cet élu régional filmé perdant son sang dans une rue ? Comment hiérarchiser la souffrance ?

Heureusement, il y a le Tour de France ! Remercions-le de nous aspirer vers les hauteurs montagneuses, où l'air est plus léger. On y rencontre des souffrances joyeuses. Comme ces larmes qui coulaient en gros plan sur les joues d'Eros Poli, ce coureur italien jusque-là anonyme, au terme d'une longue échappée victorieuse dans le mont Ventoux. Vive le vélo si le bonheur est aujourd'hui au bout du guidon !

ALAIN ROLLAT

Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du câble sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ Signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■■ Ne pas manquer ; ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

MERCREDI 20 JUILLET

TF 1

6.00 Série : Mésaventures.
6.30 Série : Côté cœur (et à 3.00).
6.58 Météo (et à 7.10, 8.28).
7.00 Journal.
7.15 Club mini été. Cococinel.
7.20 Disney Club été.
8.30 Club Dorothée vacances.
11.35 Jeu : Une famille en or.
11.55 Jeu : La Roue de la fortune.
12.25 Jeu : Le Juste Prix.
12.50 Magazine : A vrai dire.
13.00 Journal, Météo, Tout compte fait et Météo des plages.
13.35 Feuilleton : Les Feux de l'amour.
14.20 Clip : 3 000 scénarios contre un virus.
14.25 Série : Côte Ouest.
16.20 Série : Extrême limite.
16.50 Club Dorothée vacances.
17.50 Série : Le Miel et les Abeilles.
18.20 Série : Premiers baisers.
18.50 Série : Hélène et les garçons.
19.20 Série : Les Filles d'à côté.
20.00 Journal, La Minute hippique, Météo et Trafic infos.
20.45 Série : Columbo. Candidat au crime. *Intrigues en pleine campagne pour les sénatoriales.*
22.25 Magazine : Coucou c'est nous ! Les meilleurs moments.
23.30 Documentaire : Embarquement porte no 1. Amsterdam.
0.00 Série : Super-force.
0.55 Journal et Météo.
1.00 Série : Chapeau melon et bottes de cuir.
1.50 TF 1 nuit (et à 2.50, 3.25).
2.00 Documentaire : Histoires naturelles (et à 3.30).
4.25 Série : Passions.
4.50 Musique.
5.10 L'Equipe Cousteau en Amazonie.

FRANCE 2

5.50 Dessin animé.
6.00 Feuilleton : Monsieur Belvédère.
6.30 Télématin. Avec le journal à 7.00, 7.30, 8.00.
8.35 Feuilleton : Amoureusement vôtre.
9.00 Feuilleton : Amour, gloire et beauté.
9.25 Dessin animé : Les Enfants du Mundial.
9.50 Hanna Barera Dingue Dong.
10.50 Magazine : Eclats de rue (et à 4.10). Présenté par Jean-Louis Sevez et Hélène Lacore-Kamm, en direct en Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire).
11.15 Flash d'informations.
11.20 Jeu : Motus.
11.50 Jeu : Pyramide (et à 3.20).
12.20 Jeu : Que le meilleur gagne (et à 19.20, 2.50).
12.55 Météo (et à 13.35).
12.59 Journal et Bourse.
13.40 INC.
13.50 Sport : Cyclisme. Tour de France : Bourg-d'Oisans-Val-Thorens, 17e étape (147 km).
17.15 Magazine : Vélo club.
18.00 Série : Goal.
18.30 Série : Kung-fu, la légende continue.
19.50 Tirage du Loto (et à 20.50).
19.59 Journal, Journal des courses et Météo.
20.55 Téléfilm : Les Epoux ripoux. De Carol Wiseman, avec Stéphane Freiss, Patsy Kensit. *Pour régulariser sa situation, une comédienne américaine vivant à Paris épouse un musicien français.*
22.35 Magazine : De quoi j'ai l'air ? Présenté par Gérard Holtz et Sonia Dubois. Plouc ou branché ? Invités : Marie-Ange Nardi, Michel Leeb, Tonton David.
23.50 Journal, Météo et Journal des courses.
0.15 Feuilleton : Heimat.
1.20 Court métrage : Histoires courtes. Simon Courage, de Patrick Ardis avec Pascal Elso, Maxime Leroux, Maria de Medeiros.
1.30 Documentaire : Falaise de l'océan.
2.00 Emissions religieuses (rediff.).
3.50 Dessin animé (et à 4.40).
3.55 24 heures d'info.
4.50 Sport : Cyclisme. Tour de France (rediff.).

FRANCE 3

6.00 Euronews.
7.00 Bonjour les petits loups.
7.50 Les Minikeums.
10.45 Continentales d'été. Série : The Twilight Zone (La Quatrième Dimension, v.o.) : A 11.05, Golden Girls ; A 11.30, Les meilleurs moments des émissions en néerlandais et en norvégien de l'année.
11.40 La Cuisine des mousquetaires.
11.58 Flash d'informations.
12.03 Sport : Cyclisme. Tour de France : Bourg-d'Oisans-Val-Thorens, 17e étape (147 km).
12.45 Journal.
13.03 Sport : Cyclisme. Tour de France (suite).
14.00 Documentaire : Lions d'Etosha.
14.50 Feuilleton : La Grande Vallée.
15.40 Série : La croisière s'amuse.
16.30 Magazine : 40e à l'ombre. Présenté par Vincent Perrot en direct d'Arcachon (Gironde). Invités : Tribal Jam, Buzy, Phare.
18.25 Jeu : Questions pour un champion.
19.00 Le 19-20 de l'information. De 19.09 à 19.31, le journal de la région.
20.05 Journal du Tour.
20.35 Tout le sport. Coupe du monde de football.
20.50 Magazine : La Marche du siècle. Présenté par Jean-Marie Cavada en collaboration avec *l'Evénement du jeudi*. 20 000 lieues sous les mers. Invités : Xavier Le Pichon, océanographe, géophysicien, professeur au Collège de France ; Lucien Laubier, océanographe, biologiste à l'IFREMER ; Jean-François Minster, physicien à l'Observatoire Midi-Pyrénées ; Jean Dercourt, professeur de stratigraphie à l'université Pierre et Marie Curie-Paris VI ; Pierre Willm, ingénieur de génie maritime. Reportage : la Course aux abysses, de Samuel Lurel, Olivier d'Angely et Isabelle Doumenc.
22.25 Journal et Météo.
22.55 ▶ Téléfilm : Senso. De Gérard Vergez d'après le roman de Camillo Boito, avec Chiara Caselli, Jean-Pierre Aumont.
0.25 Série : Capitaine Furillo.
1.15 Musique : Cadran lunaire. *Le Vilain Petit Canard*, par Pierre Charrial, orgue de Barbarie.

CANAL PLUS

— *En clair jusqu'à 7.25* —

6.59 Pin-up (et à 7.23, 12.29, 0.38).
7.00 CBS Evening News.
7.24 La Coccinelle de Gotlib (et à 18.59).
7.25 Canaille peluche.
8.25 Série animée : Les Simpson.
8.45 Surprises.
9.00 Cinéma : Les Petits Riens. ■ Film français de Raymond Leboursier (1941). Avec Fernandel, Raimu, Claude Dauphin.
10.25 Documentaire : Les plus beaux jardins du monde. 1. Le paradis sur terre.
10.50 Suprises.
10.55 Cinéma : Ballroom Dancing. ■■ Film australien de Baz Luhrmann (1992). Avec Paul Mercurio, Tara Morice, Bill Hunter. *Hymne à la joie de vivre, à la jeunesse et à la danse non codifiée.*

— *En clair jusqu'à 13.30* —

12.30 Flash d'informations.
12.35 Documentaire : L'Ecole du rêve au Japon. De Kim Longinotto et Jano Williams. *Le takarazuka est un spectacle qui fascine toutes les Japonaises. Ses interprètes doivent passer par une école très fermée.*
13.28 Guignol, le retour.
13.30 Téléfilm : La Dernière Chance d'Annie. De John Gray, avec Sissy Spacek, Marie-Louise Parker.
15.10 Court métrage : Les Agneaux naissent dans la neige. De Ferhad Mehranfar.
15.40 Téléfilm : Promesses d'amour. De Larry Elikann, avec Treat Williams, Kelly McGillis.
17.10 Documentaire : Le Cinéma des effets spéciaux. 16. Les illusions d'optique.
17.35 Canaille peluche. Baby Folies ; Crypte Show.

— *En clair jusqu'à 21.00* —

18.25 Court métrage : Zoo Cup.
18.30 Série animée : Les Simpson.
18.55 La Coccinelle de Gotlib.
19.00 Magazine : Nulle part ailleurs. Best of.
19.55 Flash d'informations.
20.00 Magazine : C'est pas le 20 heures. Présenté par Mlle Agnès, Alexandre Devoise, Maureen Dor, Moustic, Valérie Payet, Thierry Rey et Philippe Vandel.
20.35 Le Journal du cinéma du mercredi. Présenté par Isabelle Giordano.
21.00 Cinéma : Filofax. ■ Film américain d'Arthur Hiller (1990). Avec James Belushi, Charles Grodin, Anne Desalvo.
22.45 Flash d'informations.
22.50 Cinéma : La Nuit sacrée. ■ Film français de Nicolas Klotz (1992). Avec Amina, Miguel Bosé, Maïté Nahyr. *A voir pour l'interprétation de Miguel Bosé.*
0.40 Cinéma : This is Spinal Tap. ■ Film américain de Rob Reiner (1984). Avec Christopher Guest, Michael McKean, Harry Shearer (v.o.). *Parodie des documentaires sur le rock.*
2.00 Série : Le Juge de la nuit.
2.45 Surprises.

ARTE

— *Sur le câble jusqu'à 19.00* —

17.00 Série : Belphégor. De Claude Barma, avec Juliette Gréco (rediff.).
17.30 Magazine : Transit. Gros is Beautiful (rediff.).
18.35 Chronique : Le Dessous des cartes. De Jean-Christophe Victor. Les aborigènes, 2. La conquête de l'Australie (rediff.).
19.00 Série : Le Petit Vampire.
19.30 Magazine : Mégamix. Présenté par Martin Meissonnier. Rites et rythme. Transes historiques ; Transes mystiques ; Transes de possession ; Transes chamaniques ; Transes thérapeutiques (rediff.). *Des derviches tourneurs à la techno en passant par le vaudou ou les chamans, une enquête sur les multiples formes de la transe à travers le monde.*
20.30 8 1/2 Journal.
20.40 ▶ Documentaire : Pardesi. De Martina Catella et Michel Follin.
22.10 Documentaire : L'Art des griots. De Wolfgang Hamm et Wilfried Kaute. *Ces bardes de l'Afrique occidentale sont à la fois des musiciens, des conteurs, des historiens et des chroniqueurs. Leur art qui se transmet de père en fils change aujourd'hui. Evolution ou dévoiement ?*
23.00 Cinéma : Menaces dans la nuit. ■■ Film américain de John Berry (1950). Avec John Garfield, Shelley Winters, Wallace Ford (v.o.).
0.15 Documentaire : L'attentat, Stauffenberg et le 20 juillet 1944. D'Armin Steuer (25 min, rediff.).

M 6

7.00 M 6 express (et à 8.00, 9.00, 10.00, 11.00, 11.55).
7.05 Les Matins de Marie (et à 8.05).
9.05 M 6 boutique. Télé-achat.
9.20 Boulevard des clips (et à 10.05, 1.25, 6.05).
11.05 Série : Campus Show.
11.30 Série : Lassie.
12.05 Série : Papa Schultz.
12.35 Série : La Petite Maison dans la prairie.
13.30 Série : Bergerac, L'amante diabolique, de Terry Marcel, avec John Nettles, Terence Alexander.
15.20 Musique : Plage des clips.
16.35 Magazine : Fax'O (et 0.55, 5.15). Arno, Rickie Lee Jones, NTM, Pascal Comelade.
17.05 Variétés : Multitop.
17.30 Série : Classe mannequin.
18.00 Série : Un flic dans la Mafia.
19.00 Série : Pour l'amour du risque.
19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.00 Mode 6 (et à 0.45). Chanel, Saint Laurent, Laroche.
20.05 Série : Madame est servie.
20.30 Météo des plages.
20.35 Magazine : Ecolo 6 (et à 1.20). Sauvons les parnassius.
20.45 Série : Flash. Avec John Wesley Shipp, Amanda Pays. *Frappé par la foudre dans un laboratoire, un chimiste de la police devient Flash, l'homme le plus rapide du monde.*
22.30 Série : Nestor Burma. Mic-mac moche au Boul'Mich. *Un suicide étrange et des call-girls occasionnelles.*
0.05 Magazine : Sexy Zap.
0.35 Six minutes première heure.
2.30 Rediffusions. Salsa opus 4 (Venezuela) ; L'Aviation du passé et du futur ; Les Enquêtes de Capital ; Culture rock.

FRANCE-CULTURE

20.30 Tire ta langue.
22.00 Communauté des radios publiques de langue française. Champ libre, de Catherine Lieutenant.
22.40 Les Nuits magnétiques. Allemagne, où es-tu ?
0.05 Du jour au lendemain. Avignon 94.
0.50 Coda. Les Humoresques (3).

FRANCE-MUSIQUE

20.00 Concert (en direct du Royal Albert Hall de Londres) : Concerto pour violon et orchestre en si mineur d'Elgar ; La Nuit de mai, ouverture, de Rimski-Korsakov ; Danses symphoniques, de Rachmaninov, par l'Orchestre philharmonique de la BBC, dir. Vernon Handley.
22.35 Concert (donné le 28 juillet 1993 lors du Festival d'Orford) : Sonate pour violon et piano en sol mineur op. 5, de Dupré, par Darren Lowe, violon et Suzanne Beaubien, piano ; Fantaisie-arabesque en mi majeur pour hautbois, clarinette, basson et piano, de Grunenwald, par Lise Beauchamps, hautbois, André Moisan, clarinette, Michel Bettez, basson, Louise-Andrée Baril, piano ; Introduction et rondo en si bémol majeur pour clarinette et piano op. 72, Trio pour piano et cordes en si bémol majeur op. 19, de Widor, par André Moisan, clarinette, Louise-Andrée Baril, piano et Suzanne Beaubien, piano, Darren Lowe, violon, Mario Grenon, violoncelle.
0.05 Akousma. Par Christian Zanesi. Samba des jours de pluie de Chion ; Peur dans l'escalier, de Minjard ; Feuilleton : La Divine Comédie ; Annam, de Donato.

Le Monde

TRAVERSES

PIERRE GEORGES

Notre Carignon bien-aimé

SOUS la jaquette-photo, un magnifique portrait sur fond azur de Kim Jong-il : c'est un petit livre rouge. *Avec un titre en lettres* rouges. *Le Grand Guide des journalistes,* édité à Pyongyang, Corée, 1983.

Le titre est ambigu. Volontairement. Dans un premier temps on s'interroge : le mot *« grand »* fait-il référence à l'homme ? Ou au manuel, à cet indispensable recueil du savoir-informer révolutionnaire ? Et, *dès la préface, le doute n'est* plus permis : c'est bien de l'homme qu'il s'agit, de la *« passionnante personnalité de notre Dirigeant bien-aimé »,* prenant la presse nord-coréenne sous *« sa direction magistrale et clairvoyante ».*

En ce temps-là, Kim Jong-il, Dirigeant bien-aimé, fils de Kim Il-sung, Grand Leader, aimait la presse, *sa presse d'une « sollicitude immense ».* Il n'en était *pas le patron,* mais le guide. Guide de la radio, guide de la télévision, guide de la presse écrite. Il était, en somme, le ministre de la communication de papa, prenant les journalistes sous *« sa généreuse protection ».*

« Généreuse » mais ferme. Comment écrire. Comment parler. Comment photographier. *Comment petit-déjeuner avant* un reportage. Comment s'habiller pour les speakerines. Comment célébrer une récolte. Comment devenir un bon éditorialiste. Comment faire s'épanouir continuellement les fleurs révolutionnaires. Comment célébrer les noces d'un bon rédacteur. Comment tout, comment rien. Comment penser.

Kim Jong-il était partout. Le Big Son, au sens du Big Brother, de la presse nord-coréenne. L'œil et la voix de son maître, le vigile maison. A la conception, à la rédaction, à la *correction. Partout. Un maître* et un exemple, un guide et un pressant ami.

Le journaliste a toujours à apprendre, *à mettre et remettre* l'éloge sur le métier. Pre*nons un seul exemple :* ce portrait de commande du camarade Kang Yeung-tchang. Les journalistes, *« enthousiasmés »,* avaient fait de leur mieux. L'éloge à la louche, à la pelle, sous un titre pompier, *« Avec la générosité du soleil ».* Leur mieux fut refusé. Cela devait être *plus* que mieux. Et le devint sous le titre autrement *révolutionnaire : « Une magnifique affection de notre Grand Leader à l'origine de la vie éclatante d'un intellectuel de l'ancienne école. »*

Voilà qui s'appelle écrire. On *en était là de la rigolade quand,* catastrophe, *le Monde* fit état, hier, des aventures du *Dauphiné News.* Et des consignes laissées par le Bien-Aimé de Grenoble : *« Guy Névache, PS : Carignon est au-dessus des partis. » « Bernard Betto : Grenoble est pionnière en matière de lutte contre l'échec scolaire. » « Jeannie Longo : comment je vois Grenoble. » « Haroun Tazieff : comment je vois Alain Carignon. »* Ils en riraient encore, à Pyongyang.

L'ESSENTIEL

LA TRÈS GRANDE GUERRE

Poincaré de retour de Russie

Quand, le 29 juillet 1914, Raymond Poincaré, de retour de Russie, débarque en rade de Dunkerque, il ne sait pas dans quel état d'esprit la France se trouve. *Le chef de l'Etat sera* vite rassuré : la France partage la fermeté dont il fera preuve face à l'Allemagne *(page 2).*

INTERNATIONAL

Un entretien avec le ministre italien des affaires étrangères

Le ministre italien des affaires étrangères, Antonio Martino, un économiste anglophile de cinquante et un ans, membre de Forza Italia de Silvio Berlusconi, prône une diplomatie plus active de Rome et condamne fermement toutes les dérives nationalistes *(page 3).*

Rencontre cordiale entre Jordaniens et Israéliens

Pour leur première rencontre, lundi 18 juillet, sur la ligne d'armistice qui marque, à ce jour, *la frontière entre les deux pays,* Jordaniens et Israéliens ont rivalisé de bonne humeur et de décontraction. Une atmosphère de bon augure avant le sommet de *Washington, le 25 juillet,* qui doit réunir le roi Hussein et Itzhak Rabin, en présence de Bill Clinton *(page 4).*

COMMUNICATION

Un entretien avec Etienne Mougeotte

A l'occasion du lancement de La Chaîne info (LCI), le vice-président de TF 1 rappelle le *rôle de premier* ordre que sa chaîne entend jouer dans la montée en puissance de la télévision payante, du câble et du satellite en France *(page 9).*

SOCIÉTÉ

Laurent Fabius et le sang contaminé

Après la demande d'ouverture d'une instruction visant Laurent Fabius, Georgina Dufoix et Edmond Hervé, la question de la responsabilité des politiques se trouve de nouveau posée *(page 10).*

CULTURE

Les Enfants d'Izieu au Festival d'Avignon

Pour raconter l'arrestation, la déportation et l'assassinat, en 1944, des cinquante et un enfants et adultes juifs d'Izieu, Nguyen Thien Dao a composé un oratorio. *Rolande Causse* en a écrit le texte *(page 12).*

ÉCONOMIE

Signes encourageants pour l'économie britannique

Selon une récente étude de l'OCDE, le Royaume-Uni se porte de mieux en mieux : la reprise économique, perceptible dès le mois de mars 1992, *a permis à l'emploi d'augmenter* sans poussée inflationniste *(page 18).*

La grogne des aiguilleurs du ciel d'Aix

Les contrôleurs de la navigation aérienne d'Aix-en-Provence *pourraient* paralyser le trafic aérien des aéroports du Sud-Est s'ils ne sont pas satisfaits de l'issue des négociations en cours sur le renouvel*lement du protocole qui régit la* profession *(page 19).*

DEMAIN

Arts et spectacles

On ne compte plus les villes de France qui, aux beaux jours, offrent leurs rues aux artistes du pavé. Repoussant les conventions scéniques, les *adeptes des performances* urbaines ont longtemps vécu dans la marginalité. Aujourd'hui, les villes – à l'exception notable de Paris – se disputent les faveurs de compagnies comme Royal de Luxe.

SERVICES

La télématique du Monde :
36 15 LEMONDE
36 17 LMDOC et 36-29-04-56

Le numéro du « Monde » daté 19 juillet 1994 a été tiré à 489 742 exemplaires

Député social-démocrate allemand

Klaus Hansch devait être élu président du Parlement européen

Le Parlement européen devait élire, mardi 19 juillet, en fin de matinée, son nouveau président. La désignation de Klaus Hansch, social-démocrate allemand, ne faisait aucun doute, la principale formation de droite, le Parti populaire européen (PPE), ne lui opposant pas de candidat. Député de cette dernière formation, Jean-Louis Bourlanges (UDF) explique ici pourquoi les représentants français au Parlement européen se sont marginalisés.

STRASBOURG
(Union européenne)

de notre correspondant

« Mon goût du service de l'Etat, c'est en France que je l'ai appris. » L'homme qui devait devenir, mardi 19 juillet, le nouveau président du Parlement européen aime évoquer son séjour à Paris, où il a effectué une partie de ses études, *« grâce à une bourse du gouvernement français ».* Klaus Hansch, Silésien de cinquante-cinq ans qui s'est installé dans la Ruhr après la guerre, aime aussi rappeler ses origines modestes. *« Nous étions une famille très simple et mon père, ouvrier, a été un soldat comme des millions d'autres,* dit-il. *Je ne peux parler pour lui de culpabilité individuelle, ce ne serait pas juste, mais la société allemande doit toujours se poser la question : comment cela a-t-il pu se produire ? C'est une responsabilité historique. »*

Derrière cette humilité se cache une grande détermination. Tout le monde s'accorde à reconnaître la farouche volonté, parfois jusqu'à la rigidité, que M. Hansch met à défendre ses convictions, même si, par souci d'efficacité, il ne néglige jamais la négociation. Sa capacité de travail et son expérience de parlementaire européen – il siège à Strasbourg depuis la première élection au suffrage direct de 1979 – lui valent, au surplus, une réputation d'homme solide et loyal.

Proche de Rudolf Scharping, chef de file du SPD, il a conduit les sociaux-démocrates allemands à la bataille des européennes et il incarne le courant « européaniste » de son parti, qui est très attaché à la démocratisation de l'Union. M. Hansch milite pour que l'Assemblée de Strasbourg joue un rôle réel dans le processus législatif, et il attache une importance capitale à la réforme institutionnelle prévue en 1996, pour laquelle il indique avoir *« une certaine compétence ».*

« Il est plus que jamais nécessaire que tous les groupes politiques qui sont pour l'Europe travaillent ensemble. » C'est ainsi qu'il formalise son attitude consensuelle à l'égard des chrétiens-démocrates. *« D'autant qu'il est inquiétant,* ajoute-t-il, *que la nouvelle Assemblée rassemble un nombre accru de députés anti européens. »* Comme les élus de la CDU, il s'est battu afin que la représentation allemande à Strasbourg soit augmentée après la réunification. Comme le gouvernement fédéral, M. Hansch est favorable à un élargissement, dans des délais rapprochés, aux nouvelles démocraties d'Europe centrale. Son prédécesseur, Egon Klepsch (CDU), ne disait pas autre chose.

MARCEL SCOTTO

Les élus de la Ligue au LDR. – Les six élus italiens de la Ligue d'Umberto Bossi ont rejoint le groupe libéral, démocratique et réformateur (LDR) au Parlement européen. Ainsi le LDR compte quarante-trois membres *(le Monde* du 19 juillet). Son seul représentant français, Yves Galland, devait présenter sa candidature à la présidence du Parlement européen.

La France hors jeu à Strasbourg

Dispersion, incohérence : les eurodéputés français se distinguent – en mal – de leurs collègues

Les partisans de l'exception française ont tout lieu d'exulter. Tout, dans la composition et l'organisation du quatrième Parlement européen élu au suffrage universel, proclame l'*inusable* et vertigineuse différence hexagonale. Dispersion des troupes, phobie des grands ensembles, franco-centrisme dérisoire des regroupements, incohérence des stratégies et des alliances, les eurodéputés français sont en passe de réussir une prouesse singulière : atteindre à l'insignifiance collective la plus parfaite en *exploitant avec succès toutes* les formes possibles de marginalisation par rapport à l'ordre politique européen.

1) La dispersion. – Eclatés en 7 délégations (1) – les 7 nains de ce conte sans fées – comprenant chacune entre 6 et 15 parlementaires, les Français sont à Strasbourg les seuls à ne pas pouvoir regrouper au sein d'une même formation plus de 18 % de leurs élus. A l'exception de l'Italie, engagée dans un vaste processus encore inachevé de recomposition-rénovation, tous nos grand partenaires concentrent en effet plus de 40 % de leur représentation parlementaire au sein d'un même groupe : 47 % pour les Espagnols et les Allemands et même, scrutin majoritaire aidant, 72 % pour les Britanniques. Il n'est pas nécessaire d'avoir lu Clausewitz pour comprendre que cette anti-concentration est aussi une anti-stratégie.

2) La phobie des grands ensembles. – Circonstance aggravante, le phénomène de dispersion s'accompagne d'une véritable phobie pour les partis « utiles », socialistes, démocrates-chrétiens ou libéraux, et en particlier pour les deux premiers, qui détiennent ensemble l'essentiel des pouvoirs au Parlement. Avec 29 % de leurs eurodéputés au PPE-PSE, contre 81 % des Espagnols, 87 % des Allemands et 94 % des Britanniques, les Français se retrouvent ici encore bon derniers et sont comme relégués aux abonnés absents d'une assemblée strictement contrôlée par un double condominium : anglo-allemand à gauche et germano-espagnol au centre-droit. Allemagne : 2, France : 0 !

3) L'introversion nationale. – Tapistes, villiéristes et même, *horresco referens,* chiraquiens, soit 46 % de la représentation parlementaire française, se partagent la conduite de groupes-refuges, à présidence française et à rayonnement confidentiel, réunissant chacun entre 19 et 27 membres et figurant, avec le concours de quelques Européens marginaux, autant de manifestations de l'irréductibilité partisane gauloise. Ajoutons à cela les 11 élus du Front national relégués parmi les non-inscrits et les 7 communistes qui, partie prenante d'un groupe de 28 membres, n'échappent au ghetto national que pour s'enfermer, avec leurs camarades de l'Europe du Sud, dans un ghetto idéologique auto-proclamé.

4) L'inconséquence des stratégies. – L'atomisation des forces parlementaires se double, en particulier à droite, d'une redoutable instabilité des attitudes et des comportements. *Initialement* associé à l'UDF dans le cadre *d'une liste d'union,* sur la base d'un projet résolument européen, et dans la perspective d'un regroupement général au sein du PPE, le RPR aura, en quelques semaines, déchiré un à un tous les articles du contrat, commençant par ignorer le programme, continuant par la légitimation publique de la dissidence villiériste et parachevant l'ensemble en reconduisant un groupe parlementaire autonome, désormais enrichi par l'adjonction inattendue de 3 anti-maastrichtiens portugais et de 2 partisans grecs de la Grande Serbie.

Féodalités claniques

Ce brutal renversement du pour ou contre est triplement affligeant : d'un point de vue démocratique, ce cynisme à la petite semaine n'amuse plus personne et contribue à creuser encore un peu plus le fossé entre élus et citoyens ; d'un point de vue parlementaire, nos collègues de Strasbourg regardent avec une affliction de plus en plus condescendante ces Français qui ne savent *ni* ce qu'ils font *ni* ce qu'ils veulent, et qui se révèlent *incapables de respecter le moindre engagement* ; d'un point de vue national enfin, il est proprement confondant que le président du RPR, que chacun s'accorde à créditer de quelque ambition élyséenne, en vienne, à dix mois de la grande échéance, à préférer pour ses représentants l'alliance de MM. Monteiro et Samaras à celle de MM. Kohl, Major, Aznar et, plus généralement, de la quasi-totalité des dirigeants européens du centre-droit.

Notre tenace inadaptation à la règle du jeu européen n'est pas l'effet d'une vertu éminente, mais le fruit d'une mauvaise rencontre entre une pulsion réveillée, le nationalisme, un vice séculaire de notre vie publique, l'individualisme clanique, et une passion d'un autre âge, la laïcité militante.

C'est un fait que partout en Europe, ou presque, on a assisté, entre le 9 et le 12 juin, non pas au réveil des nations qui, en *Yougoslavie ou* au *Rwanda,* continuent de manifester leur aboulie, mais plus pernicieusement à celui des nationalismes. Electoralement multiforme, ce réveil a donné le ton à toutes les campagnes. Il reste que, vaincue en Allemagne, apprivoisée en Espagne, assimilée au Royaume-Uni, *exploitée en Italie, contenue* un peu partout ailleurs, la pulsion nationaliste n'aura eu qu'en France un effet ravageur sur le système lui-même, brisant le cadre en même temps qu'elle bouleversait le tableau.

Cette fragilité française s'explique d'abord par la faiblesse d'un système partisan qui se réduit à un précaire assemblage de féodalités claniques, parfaitement impropres à remplir aucune des trois fonctions qui sont celles d'une formation politique digne de ce nom : l'arbitrage entre les projets, la sélection des hommes et le choix des alliances, l'éclatement de la représentation parlementaire française à Strasbourg, sonnent comme le choc en retour de toutes les batailles perdues de la rénovation. Ce que les élus français découvrent au contact d'une *société politique* européenne ouverte et vigoureuse, c'est l'évidente incapacité de nos féodalités partisanes à soutenir la concurrence de partenaires plus démocrates et mieux organisés. Il y a de l'Azincourt politique dans la débandade europarlementaire française.

Réveil nationaliste et faiblesse du système partisan ont à l'évidence *vu leurs effets négatifs* amplifiés par la rémanence de ce que Raymond Poincaré nommait *« la question religieuse ».* La France n'a certes pas le monopole des combats autour de la laïcité, mais ceux-ci présentent chez nous une *double originalité* : passion laïque et ferveur nationale ont historiquement partie liée et composent ensemble l'essentiel d'un *jacobinisme* qui apparaît bien comme l'idéologie *dominante* française des deux derniers siècles ; les valeurs de laïcité ont de surcroît submergé chez nous non seulement les partis de gauche, mais aussi la totalité des partis de droite et du centre-droit, à l'exception du CDS, qui précisément n'est pas, n'a jamais été et ne veut pas être *considéré comme* de droite.

L'absence de Philippe Séguin

L'hésitation du PR à rejoindre le PPE et le refus du RPR d'honorer sur ce point la parole donnée sont inintelligibles si l'on oublie que le premier descend des amis de Jules Ferry, via Waldeck-Rousseau et Poincaré, et que le second s'est longtemps *honoré d'avoir un bonnet phrygien* pour logo. Seuls les caprices de l'histoire auront fait qu'en l'absence de Philippe Séguin, tout entier bâti pour ce rôle, il revienne à un chouan, Philippe de Villiers, de se faire le porte-parole de cette protestation jacobine contre *« l'Europe vaticane ».* Et sans doute faut-il voir, dans cette substitution difficile d'un *prédicateur vendéen extatique* à un tribun républicain défaillant l'une des causes du retard à l'allumage de la fusée villiériste dans les premières semaines de la campagne.

Miroir des archaïsmes, des défaillances et des ambiguïtés françaises, la greffe manquée de notre classe politique sur l'euro-Parlement renvoie finalement à *une interrogation fondamentale* sur notre avenir : voulons-nous payer le prix et accepter les contraintes d'une Europe forte, solidement intégrée, puissamment organisée ? Souhaitons-nous, au contraire, demeurer à la *lisière* d'un jeu qui nous *inquiète* et nous bride, et rallier discrètement, sans tambour ni trompette, l'Europe minimale, intergouvernementale, échangiste et passive des Britanniques ? La campagne européenne a donné à certains l'illusion qu'on pouvait tout concilier : l'agressivité commerciale des Etats-Unis et les institutions unanimistes de l'ancienne Pologne, la puissance de l'Union et la jalousie des nations, le levier de la solidarité et les plaisirs du cavalier seul. *Le quatrième* Parlement européen élu par les peuples nous rappelle assez directement qu'il nous faudra choisir, que l'Europe de demain ne sera pas celle des petits barons, mais celle des stratégies rigoureuses et qu'en Europe aussi, en Europe surtout, *comme aurait dit le général de* Gaulle, *« la vie est un combat, le succès coûte l'effort et le salut exige la victoire ».*

JEAN-LOUIS BOURLANGES

Député européen (UDF-adhérent direct), siégeant au groupe du Parti populaire européen.

(1) Sans compter Yves Galland (UDF-rad.), qui fait cavalier seul au groupe libéral.

La situation au Rwanda

Alain Juppé : « Le FPR ne pourra gouverner contre 80 % de la population »

« Un gouvernement de transition est en cours de constitution. Nous allons lui dépêcher une mission pour organiser la relève de l'opération Turquoise », a déclaré Alain Juppé, mardi 19 juillet sur Europe 1. Le ministre français des affaires étrangères a ajouté que s'il y avait un gouvernement légal au Rwanda, c'était à lui désormais *« de rassurer et de sécuriser les populations ». « Ce qu'il y a de nouveau dans la situation, c'est que le Front patriotique rwandais semble effectivement avoir gagné la guerre. Et il faut maintenant qu'il domine cette victoire. »*

M. Juppé a souligné que *« la première manifestation de responsabilité »* que la France attendait de la part du FPR était le respect du cessez-le-feu et le fait de s'abstenir de bombarder les populations civiles. *« Si le FPR a vraiment gagné et s'il se prépare à gouverner ce pays, il faut qu'il rassure les populations. Il ne pourra pas gouverner contre 80 % de la population du Rwanda, qui est constituée par l'ethnie hutue. (...) Et, pour rassurer les populations, il faut leur permettre de rentrer chez elles. (...) De tout cela, nous sommes prêts à parler avec le FPR »,* a-t-il précisé.